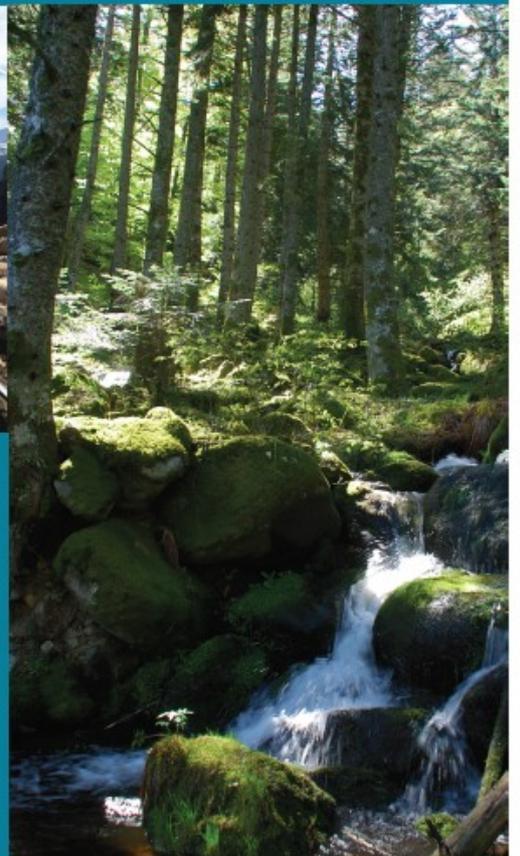
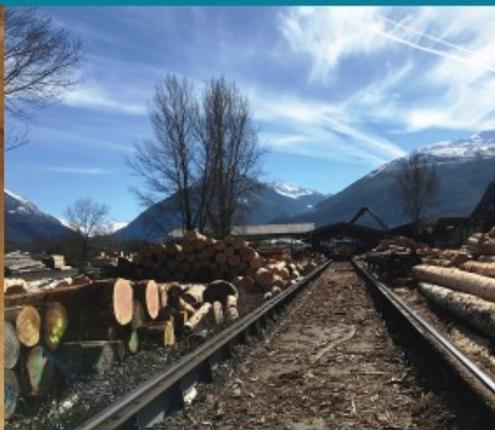


2019 - 2029

Programme régional de la forêt et du bois



Fondée sur une ressource renouvelable et gérée durablement, la filière forêt-bois d'Occitanie se trouve au cœur d'enjeux économiques, écologiques et sociaux. Elle contribue au développement équilibré des territoires, par la mise en valeur du milieu forestier et du matériau-bois.

Cette filière stratégique tient un rôle essentiel dans la transition écologique et énergétique, sur laquelle la France a pris des engagements forts. Grâce au stockage de carbone en forêt, à la séquestration dans les matériaux-bois ou à la substitution d'énergies fossiles et de matériaux énergivores, la filière compense près d'un tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), participant pleinement à l'objectif de neutralité carbone à 2050.

Le constat dressé à l'occasion de l'élaboration de ce Programme Régional Forêt-Bois (PRFB 2019-2029) fait apparaître un potentiel de développement important de cette filière en Occitanie. Deuxième région par sa surface forestière au niveau national, elle n'occupe en effet que la quatrième place en termes de volumes de bois exploités, la cinquième en termes de sciages produits, et seulement la dixième en termes d'emplois, ce qui laisse des marges de progression importantes.

Pour atteindre l'objectif de créer plus de valeur en Occitanie au travers de cette filière, l'État accompagnera les investissements d'exploitation de la forêt en zone de montagne et la modernisation des outils industriels de transformation du bois, notamment en production de sciages.

Au travers du Programme Régional de la Forêt et du Bois, l'État s'engage pour les dix prochaines années, aux côtés du Conseil régional et de l'ensemble des acteurs de la filière, notamment l'interprofession FiBois, pour construire une ambition collective à même de créer de la valeur, de l'emploi et de participer à la compétitivité économique de la France.

Le Préfet de région

Étienne Guyot

La région Occitanie est la deuxième région forestière de France. Les 2,6 Millions d'hectares de forêt représentent plus du tiers du territoire régional.

Les 6 000 entreprises de la filière forêt-bois représentent environ 20 000 emplois. La filière forêt-bois est importante pour le tissu productif économique local, et notamment les secteurs de l'exploitation, de la scierie et de la construction bois.

Au-delà de l'enjeu économique, la filière forêt-bois portent des enjeux sociaux et environnementaux dans son rôle sur le cadre de vie, la préservation de la biodiversité, la pérennité des ressources exploitées, l'adaptation des forêts et leur rôle d'atténuation du changement climatique.

La Région est mobilisée fortement pour accompagner le développement durable de la filière forêt bois et en faire un atout pour l'Occitanie.

La Région Occitanie s'est associée à l'Etat et FIBOIS pour les premières assises régionales de la filière forêt bois Occitanie en 2017, puis la signature en 2018 du Contrat de filière forêt bois Occitanie.

En 2019, la Région a adopté son Plan Bois pour un accompagnement adapté des entreprises de la filière avec les Pass et les contrats bois.

Aujourd'hui, le Programme Régional Forêt-Bois est un nouveau signe de l'engagement de la Région aux côtés des acteurs de la filière. Il fixe le cadre des objectifs pour la filière en dessinant des choix stratégiques de gestion des massifs forestiers, des modèles de développement et de valorisation des territoires forestiers.

La Région sera aux côtés de tous les acteurs de la filière dans leur projet de développement, d'innovation, de formation et d'export porteurs de développement pour nos territoires.

La Présidente de la région Occitanie

Carole Delga

Table des matières

1. Contexte d'élaboration du PRFB Occitanie	6
1.1 Le Programme national de la forêt et du bois.....	6
1.2 Le contexte d'élaboration des PRFB.....	6
1.3 Les modalités d'élaboration du PRFB Occitanie.....	7
1.4 Le niveau de précision retenu.....	7
2. La filière forêt-bois en Occitanie	9
2.1 Une région grande et dynamique.....	9
2.2 Une forêt importante et diversifiée.....	9
2.3 Une gestion forestière à développer.....	10
2.4 Une ressource importante à mobiliser.....	11
2.5 Des récoltes en hausse stimulées par le bois énergie.....	12
2.6 Les entreprises de la transformation du bois en difficulté.....	14
2.7 Des entreprises industrielles de portée internationale.....	15
2.8 Le bois énergie en fort développement.....	16
2.9 Un potentiel économique à développer.....	17
2.10 Un patrimoine naturel et paysager riche.....	18
2.11 Un rôle de protection des sols et de la ressource en eau.....	21
2.12 Des risques naturels accentués en contexte de changements climatiques.....	22
2.13 Espaces de ressourcement pour les populations.....	23
2.14 Une forte complémentarité avec les activités cynégétiques et les activités agricoles.....	23
2.15 La filière forêt-bois : une contribution essentielle pour faire face au défi climatique.....	24
2.16 Bilan de la mise en œuvre des orientations régionales forestières (ORF) et des PPRDF.....	24
3. Les orientations du PRFB	28
3.1 Orientation 1 : Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux.....	28
3.2 Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois.....	30
3.3 Orientation 3 : Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie.....	31
3.4 Orientation 4 : Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus.....	32
3.5 Orientation 5 : Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique.....	32
4. Le Plan d'action	34
5. Mise en œuvre et suivi du PRFB	94
5.1 L'articulation avec les contrats de filière forêt-bois.....	94
5.2 La déclinaison dans les SRGS et les DRA/SRA.....	94
5.3 Mesures spéciales pour les parcs nationaux.....	95
5.4 Moyens pour la mise en œuvre du PRFB.....	96
5.5 Le tableau de bord du PRFB : les 12 indicateurs clefs.....	98
5.6 La gouvernance et le suivi du PRFB.....	99
Glossaire	101

1. Contexte d'élaboration du PRFB Occitanie

1.1 Le Programme national de la forêt et du bois

Le Programme national de la forêt et du bois (PNFB) a été élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes de la filière forêt-bois ainsi qu'avec plusieurs ministères. Il a été approuvé par décret le 8 février 2017. Il fixe les orientations de la politique forestière nationale pour les dix prochaines années.

L'ambition du PNFB est de créer de la valeur et de l'emploi à partir de la richesse de la forêt française en mobilisant cette ressource dans le strict respect d'une gestion durable. Ce programme comporte quatre objectifs :

- créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource ;
- répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires ;
- conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique ;
- développer des synergies entre forêt et industrie.

Pour répondre à ces objectifs, un plan d'action est défini autour de trois axes qui concernent l'amont, l'aval et les actions transversales de la filière. Il prévoit également ses modalités de mise en œuvre, notamment sa déclinaison régionale au travers du PRFB.

1.2 Le contexte d'élaboration des PRFB

Le Code forestier (art. L122-1) prévoit que « *dans un délai de deux ans suivant l'édition du programme national de la forêt et du bois, un programme régional de la forêt et du bois adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois* ».

Il définit les grandes lignes du contenu du programme régional qui « *fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés et fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts. Il identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois. Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique* ».

En matière d'économie de la filière forêt-bois, le PRFB indique notamment les éléments et caractéristiques pertinents de structuration du marché à l'échelle régionale et interrégionale afin d'adapter les objectifs de développement et de commercialisation des produits issus de la forêt et du bois ainsi que les besoins de desserte pour la mobilisation du bois. Le PRFB indique également les éléments et caractéristiques nécessaires à la prévention de l'ensemble des risques naturels.

Au-delà de ces éléments de cadre, le programme national laisse « *d'importantes marges de manœuvre aux territoires, afin de permettre une mise en œuvre efficace et adaptée des orientations nationales* ». Dans le même temps, toutefois, il rappelle clairement l'enjeu de convergence nationale des actions et la définition d'orientations claires et fédératrices pour le niveau régional et local « *rendues nécessaires par les enjeux nationaux et supranationaux (industrialisation, compétitivité, climat, énergie, biodiversité ...) auxquels est confronté le secteur forêt-bois, comme l'ensemble des secteurs de l'économie française* ». C'est dans cet esprit que le PRFB Occitanie a été construit. Il

traduit le souci d'orientations stratégiques, d'objectifs et d'actions aptes à décliner une dynamique propre à la filière régionale dans tous les champs pertinents d'action, de l'amont à l'aval, pour relever ces grands enjeux.

1.3 Les modalités d'élaboration du PRFB Occitanie

Le PRFB Occitanie s'est construit de façon collective, lors de trois cycles de groupes de travail constitués essentiellement à partir des membres de la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) autour de 4 thématiques :

- « sylviculture de demain » (GT1) présidé par le CRPF,
- « approvisionnement durable » (GT2) présidé par l'ONF,
- « innovation et valorisation des bois locaux » (GT3) présidé par FIBOIS Occitanie,
- et « services rendus et risques naturels » (GT4) présidé par l'URCOFOR.

Ainsi, 11 réunions se sont tenues entre le 14 février et le 1^{er} juin 2018 avec une moyenne de 25 participants issus de toute la filière, de l'amont à l'aval et en associant les territoires de projets. Chaque participant a pu faire remonter des contributions écrites au projet : plus de 130 contributions ont ainsi été recensées et communiquées.

Le comité paritaire sylvo-cynégétique, s'est réuni à trois reprises entre avril et juin 2018. Il est chargé d'élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique, dont les grandes orientations validées par la CRFB ont été inscrites dans le PRFB.

La CRFB s'est réunie cinq fois autour du projet :

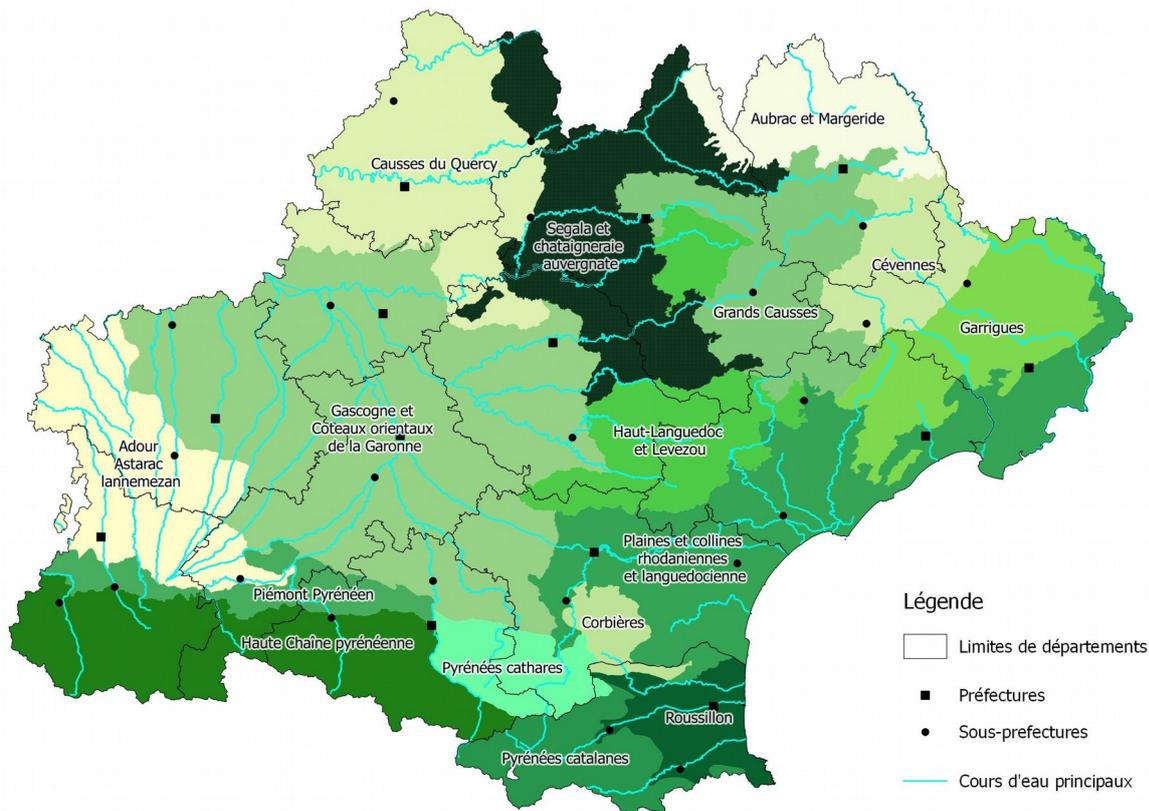
- 29 juin 2017 : présentation de la méthode de travail
- 2 mai 2018 : validation des orientations et pistes d'actions
- 2 juillet 2018 : validation des actions
- 26 septembre 2018 : validation du projet complet
- 22 mars 2019 : validation de la prise en compte de la phase de participation du public

Préalablement à son adoption, le PRFB est soumis à une évaluation de ses incidences sur l'environnement au titre de la directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement. L'évaluation environnementale a été conduite dès mars 2018, conjointement à l'élaboration du PRFB de façon à pouvoir s'inscrire dans une démarche itérative.

Le rapport environnemental reprend les éléments de l'évaluation environnementale stratégique et constitue un support supplémentaire pour la consultation de l'avis de l'autorité environnementale et la consultation du public. En outre, le PRFB fait également l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000, en application de l'article R.414-19 du Code de l'environnement. L'évaluation environnementale du PRFB a été réalisée par le cabinet d'études Oréade Brèche.

1.4 Le niveau de précision retenu

Compte tenu de la taille de la région Occitanie, il a été décidé de décliner un certain nombre d'objectifs ou d'enjeux à l'échelle de sous-territoires ; 16 massifs forestiers ont ainsi identifiés sur la région. Ceux-ci s'appuient en grande partie sur les limites des sylvoécotones (SER) définies par l'Institut géographique national (IGN). Les SER trop petites compte tenu du découpage par les limites administratives de la région ont été regroupées.



Les 16 massifs retenus dans le cadre du PRFB

Cette échelle de travail au massif forestier ne permet toutefois pas de définir directement dans le PRFB un certain nombre d'objectifs assignés par le PNFB . C'est pourquoi ils le seront dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PRFB. Cela concerne en particulier :

- la définition d'un schéma d'itinéraires de desserte de ressources forestières : elle sera réalisée dans la cadre de la mise en œuvre des actions 2.1 et 2.2,
- la localisation des forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires : les objectifs de prélèvements ont été définis à l'échelle des massifs,
- la définition d'une feuille de route en matière de plantations : définie dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.4.

2. La filière forêt-bois en Occitanie

2.1 Une région grande et dynamique

Avec une superficie de 73 360 km² et 13 départements, la région Occitanie est la deuxième plus grande région française. Le paysage régional se structure autour de quatre grandes entités : le massif central, le massif pyrénéen, le pourtour méditerranéen et les plaines et collines de la Garonne. Cette diversité se traduit également du point de vue des climats qui présentent de grands contrastes en fonction des influences montagnarde, méditerranéenne, continentale et atlantique.

Très attractive, la région accueille chaque année plus de 42 000 habitants supplémentaires. Cette croissance est essentiellement concentrée sur les grandes agglomérations urbaines et le pourtour littoral, ce qui accentue les déséquilibres entre les espaces ruraux et urbains.

L'Occitanie est la dixième région française pour le niveau de PIB par habitant en 2014. Toutefois, elle bénéficie d'une croissance relativement importante (quatrième région française) essentiellement dans le secteur tertiaire.

2.2 Une forêt importante et diversifiée

Les formations boisées occupent en Occitanie **2,674 millions d'hectares** en 2014 (année moyenne des campagnes IGN 2012-2016), soit **36 %** du territoire régional. Elles sont constituées par :

- 98,5 % de forêts hors peupleraies (formations boisées de superficie supérieure à 50 ares) couvrant 2,608 millions d'hectares,
- 1,5 % de bosquets et de peupleraies sur environ 40 000 ha (dont environ 11 000 ha de peupleraies).

	Surface en milliers d'ha (source IGN 2014)		
Forêts fermées de production ¹	2 224	±	49
Forêts ouvertes de production	204	±	28
<i>Total forêts disponibles pour la production</i>	<i>2 431</i>	<i>±</i>	<i>49</i>
Autres forêts fermées	136	±	20
Autres forêts ouvertes	41	±	12
<i>Total autres forêts</i>	<i>176</i>	<i>±</i>	<i>23</i>
Total toutes forêts	2 605	±	47

Surfaces des principaux faciès forestiers en région

La surface forestière régionale, bosquets compris, est en forte croissance : elle est passée de 1,96 à 2,66 millions d'hectares en 30 ans sur la période 1983-2012, soit près de 25 000 ha supplémentaires par an (+ 1,2 % / an). Si tous les départements de la région voient leur surface boisée augmenter, ceux de l'arc méditerranéen (Gard, Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales) enregistrent la plus forte augmentation avec un accroissement annuel moyen de 2,5 %.

La région Occitanie est marquée par une très grande diversité d'essences, liée à la variété des conditions écologiques. Les peuplements feuillus² sont nettement majoritaires, occupant en 2014

¹ Les forêts sont fermées ou ouvertes quand le taux de couverture des arbres est respectivement supérieur ou inférieur à 40 % de la surface

² Peuplements dont le taux de couvert des feuillus dépasse 75 %

environ 1,6 millions d'hectares, soit 72 % de la superficie des forêts de production. C'est légèrement plus qu'au niveau national (67 %). Les peuplements résineux, localisés principalement dans les zones de montagne et sous forme de pineraies dans la zone méditerranéenne couvrent 18 % de la superficie des forêts de production et les peuplements mixtes 10 %.

La forêt méditerranéenne : une composante importante en Occitanie

Avec environ 450 000 ha (source IGN 2018), les forêts sous influences méditerranéennes occupent une part importante de la superficie forestière régionale (plus de 18%). Ces espaces rendent de nombreux services écologiques notamment grâce à leur diversité remarquable. Leur fonction de production est en général moins reconnue. Toutefois, leur production de bois contribue significativement à la filière bois énergie ainsi qu'à des filières spécialisées. Par ailleurs leurs gestionnaires ont souvent su valoriser ces forêts par des productions variées et non ligneuses (liège, plantes aromatiques et médicinales, cueillette...). Confrontées à des conditions climatiques sévères notamment en période de sécheresse estivales, elles sont exposées à de forts risques naturels en particulier vis-à-vis de feux de forêts. Elles font l'objet à ce titre d'une action publique dynamique de prévention des risques dont les acquis pourront bénéficier à l'ensemble des forêts de la région, susceptibles d'être confrontées à des risques similaires en contexte de changement climatique.

Conformément aux attentes du PNFB, les actions du PRFB Occitanie ont été articulées avec celles des régions PACA et Corse de façon à assurer une politique forestière cohérente à l'échelle de l'arc méditerranéen.

La majorité des forêts est située en montagnes

Plus de 58 % des forêts régionales sont situées en contexte de montagne avec environ 886 000 ha dans le Massif Central et 543 000 ha dans les Pyrénées (source IGN, 2018)³. Cette situation engendre un certain nombre de contraintes qui pèsent sur les forêts. D'une part en termes d'accès, puisque les conditions d'accès et de desserte intra et extra forestière sont plus difficiles du fait des fortes pentes. D'autres part en termes climatiques, car les conditions hivernales rigoureuses peuvent limiter la croissance des arbres et complexifier l'exploitation des forêts.

Là encore, le PRFB Occitanie a été articulé avec ceux des régions voisines de manière à assurer une politique forestière cohérente à l'échelle du Massif central et du Massif des Pyrénées.

2.3 Une gestion forestière à développer

Le développement de la gestion forestière dépend directement de la structuration de la propriété. La forêt privée est majoritaire en région Occitanie et représente 79 % de la surface forestière. Les forêts domaniales en couvrent 9 % et les autres forêts publiques relevant du régime forestier, 12 %.

Parmi les 2 millions d'hectares de forêt privée, 445 000 ha doivent relever d'un Plan simple de gestion (PSG). Ce chiffre a fortement progressé ces dernières années suite aux évolutions législatives⁴. A ce jour, seuls 220 000 ha en sont dotés. Les codes de bonnes pratiques sylvicoles

³ Les massifs sont ainsi considérés au sens biogéographique et on au sens administratif du terme.

⁴ L'article L.312-1 du Code forestier et le décret du 21 mai 2011 prévoient l'obligation de réaliser un PSG pour **tout ensemble de parcelles forestières** appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à **25 ha**, en prenant en compte tous les îlots de plus de 4 ha situés sur la commune de l'îlot le plus grand et sur les communes contiguës à celle-ci

(CBPS) et les règlements types de gestion (RTG) concernent environ 10 000 ha de forêts. Le morcellement foncier est donc un frein important au développement de la gestion forestière durable en région Occitanie.

Dans une moindre mesure, les forêts des collectivités ne relèvent pas systématiquement du régime forestier. En première estimation, plusieurs dizaines de milliers d'hectares supplémentaires ont été identifiées et pourraient relever du régime forestier et ainsi disposer d'une gestion durable, grâce à l'action de l'Office national des forêts (ONF).

Au-delà de la structuration foncière, le contexte de montagne constitue une difficulté supplémentaire pour la gestion forestière. L'essentiel des forêts d'Occitanie sont situées dans le Massif central ou dans les Pyrénées. Les fortes pentes et les conditions d'accès difficiles limitent le développement d'actions sylvicoles. Ces difficultés topographiques se traduisent dans la structuration de la desserte forestière : 22 % des forêts ont une distance de débardage supérieure à 500 m et 30 % une distance comprise entre 200 et 500 m (source IGN, 2016).

Par ailleurs, le contexte économique dans lequel s'insère la gestion forestière, notamment au regard de la baisse des recettes et de l'augmentation des coûts de gestion, ne pousse pas les propriétaires à investir en forêt malgré les dispositifs de soutien dont l'effet levier n'est pas suffisant.

Au regard de toutes ces raisons, les récoltes ne représentent que 39 % de l'accroissement naturel des forêts (source IGN, 2016) et le volume de bois total de la région croît ainsi chaque année.

2.4 Une ressource importante à mobiliser

Le volume de bois vivant sur pied dans les forêts disponibles pour la production (hors peupleraies) en 2014 est de 316,4 Mm³ de bois⁵, soit une ressource moyenne de 130 m³/ha. Néanmoins, cette ressource est marquée par de fortes disparités liées à la conjonction en Occitanie de l'influence méditerranéenne à l'est, de l'influence atlantique à l'ouest et de la présence des massifs montagneux (Massif central et Pyrénées), avec un volume moyen allant de 41 m³/ha en secteur méditerranéen à 169 m³/ha dans les Pyrénées. Ce volume est passé de 177 Mm³ en 1983 à 316,4 Mm³ en 2014 (+ 79 %) soit en moyenne sur cette période un gain annuel de 4,5 Mm³ supplémentaires en forêt.

Cette accumulation de bois sur pied, observable sur l'ensemble de la période, s'explique par la conjugaison de deux phénomènes complémentaires que sont l'accroissement de la surface forestière d'une part, mais surtout une dynamique de capitalisation dans les peuplements forestiers, notamment ceux présents avant 1983, d'autre part. En effet, si le gain en surface forestière est essentiellement localisé dans la zone méditerranéenne, on y trouve les peuplements les moins riches en volume par hectare et avec la production en volume la plus faible (1,4 m³/ha/an en moyenne). L'accroissement spectaculaire du volume sur pied s'explique donc principalement par une capitalisation dans les peuplements préexistants, qui a tendance à se renforcer sur la période 1995-2012 par rapport à 1983-1995. Le volume moyen à l'hectare est un bon indicateur de cet accroissement de la ressource : il passe de 90 m³/ha à 130 m³/ha entre 1983 et 2014.

Le stock de bois sur pied est localisé à 74 % en forêts privées, 12 % en forêts domaniales et 14 % dans les autres forêts publiques. Le volume moyen à l'hectare est nettement plus élevé dans les forêts domaniales (185 m³ / ha) que dans les autres forêts publiques (155 m³ / ha) et les forêts privées (120 m³/ha). Parmi les forêts privées, celles sous PSG ont un capital moyen de 182 m³ / ha, nettement plus élevé que celui des forêts sans PSG, de 115 m³ / ha.

5 Estimations IGN en bois fort tige

Si l'évolution en volume est à la hausse pour l'ensemble des essences entre 1983 et 2012 avec un maintien global des proportions relatives, elle est plus modérée sur les feuillus faisant l'objet traditionnellement d'un traitement sylvicole : chênes nobles (sessile et pédonculé, + 21 %) et hêtre (+ 35 %). Pour les feuillus de moindre valeur, châtaignier (+ 61 %), chêne vert (+ 190 %) et chêne pubescent (+ 100 %), la progression est plus marquée, probablement liée à un vieillissement des taillis. Du fait de cette dynamique, le chêne pubescent devient la première essence régionale, devant les chênes nobles et le hêtre.

Pour les résineux, quatre groupes d'essence se détachent fortement :

- Le pin à crochet et le pin d'Alep, assez marginaux dans la ressource résineuse. Le volume de pin d'Alep a doublé mais reste encore inférieur à 3 Mm³ ;
- Le sapin pectiné et le pin sylvestre, résineux traditionnels de montagne qui restent les principales essences résineuses, dont le volume sur pied s'accroît d'environ 60 % ;
- Les autres pins : pin noir d'Autriche et pin laricio issus de plantation, et pin maritime des Basses-Cévennes ;
- Les résineux introduits, Douglas et Epicéa issus de plantations réalisées dans le cadre du fonds forestier national (FFN) voient leur volume augmenter très rapidement (+ 290 % pour l'épicéa et + 680 % pour le douglas). Anecdotique dans les années 80, ce dernier représente aujourd'hui près de 30 % de la ressource résineuse et 10 % de la ressource totale.

	Gain en volume (en Mm ³ /an)	Taux de prélèvement
Feuillus	3,7 ± 0,6	26%
Résineux	1,6 ± 1,0	53%

Sud-Ouest océanique	1,1 ± 0,4	37%
Massif central	2,1 ± 1,1	48%
Pyrénées	1,8 ± 0,4	21%
Méditerranée	0,4 ± 0,2	non significatif

Forêts publiques	1,3 ± 0,5	41%
Forêts privées et autres	4,1 ± 1,0	35%

Ventilation des prélèvements par essences, régions et propriétés (source IGN, 2016)

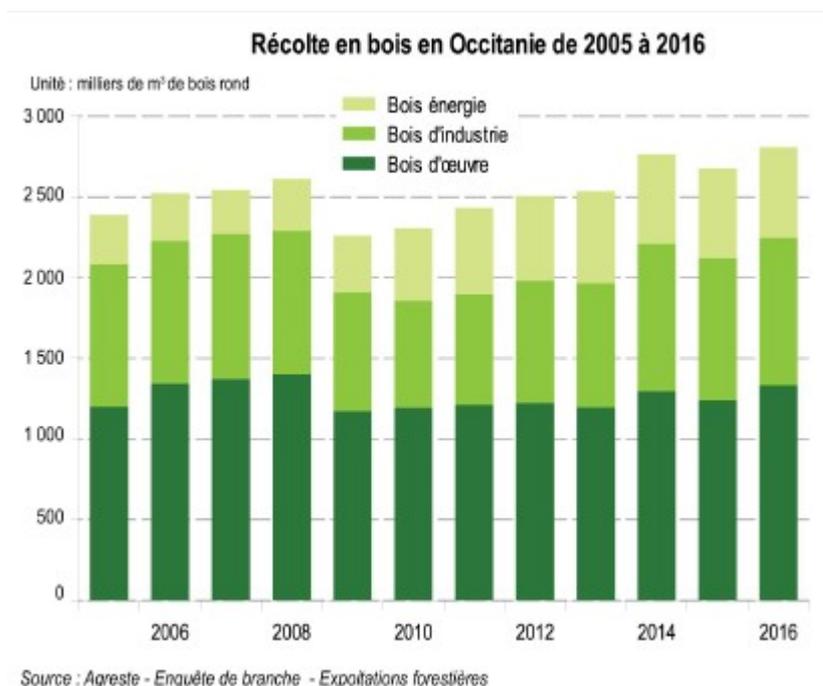
2.5 Des récoltes en hausse stimulées par le bois énergie

La récolte de bois réalisée dans les forêts occitanes a enregistré une hausse de 5 % entre 2015 et 2016, atteignant 2,8 millions de m³ de bois rond. Cinquième région française en matière de récolte de bois, l'Occitanie contribue à hauteur de 7 % à la récolte nationale. Deux départements contribuent fortement à la récolte régionale : le Tarn avec 23 % de la récolte occitane, et la Lozère avec 15 %. La récolte régionale commercialisée se répartit selon les trois grands usages du bois dans les proportions suivantes :

- **Le bois d'œuvre** reste majoritaire dans la récolte régionale (47 %). L'augmentation de son volume récolté en 2016 (+ 8 %) fait suite à une baisse en 2015 (4 %). La récolte retrouve ainsi son niveau de 2006. Au niveau national, le volume de bois d'œuvre a également progressé en 2016 (2 %) dans un contexte de baisse au cours des dix dernières années.
- **Le bois d'industrie**, un tiers de la récolte régionale, progresse moins fortement en un an (+ 4 %) dans un contexte national de stabilité. La récolte en sapin-épicéa est en hausse de 6 %, celle des feuillus de 2 %.

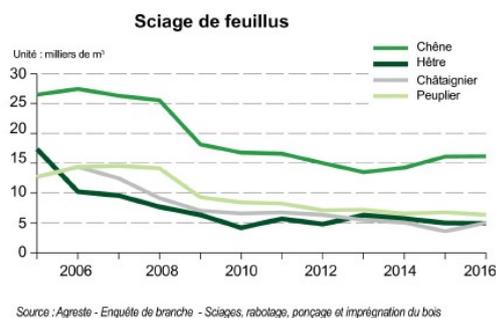
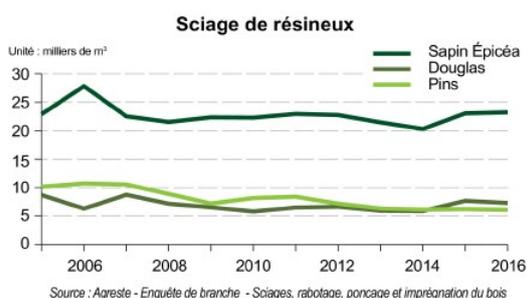
- **Le bois destiné à la production d'énergie** connaît une forte progression depuis 2006, + 7 % en moyenne annuelle, qui se poursuit en 2016. Il représente 20 % de la récolte régionale en 2016, contre 12 % en 2006.

Les filières bois industries et bois énergie utilisant parfois et pour partie la même matière, ceci peut générer des conflits d'usage. La croissance du secteur « bois énergie » est notamment due au développement d'importantes chaufferies et installations de cogénération soutenues dans le cadre d'appels à projets nationaux et régionaux. Les appels à projets de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la production d'électricité à partir de biomasse, mais surtout les appels à projets de l'ADEME, pour la production de chaleur renouvelable à partir de biomasse pour l'industrie, l'agriculture et le tertiaire (BCIAT) et les dispositifs en région (Fonds chaleur de l'ADEME, dispositif du Conseil Régional) ont aidé à la réalisation de nombreuses installations financées dans la région consommant de manière importante de la biomasse forestière. C'est dans ce contexte que les cellules « biomasse » (DRAAF/DREAL/ADEME/SGAR) ont été mises en place par l'État afin de suivre la ressource et les plans d'approvisionnement et de prévenir les conflits d'usages entre le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois énergie. La mise en place de dispositifs tels que les appels à manifestation d'intérêt DYNAMIC BOIS afin d'augmenter la récolte en bois tout en favorisant son renouvellement dans le cadre d'une gestion forestière durable dans un contexte de changement climatique, et le développement de nouveaux gisements tel que l'utilisation du bois en fin de vie ne trouvant pas d'exutoires dans les filières de recyclage sont de nature à atténuer les tensions sur les marchés du bois énergie et industriel.



2.6 Les entreprises de la transformation du bois en difficulté

La production de sciages a subi de fortes baisses en région Occitanie. Depuis 10 ans, le volume de bois sciés a diminué de 22 %. Cette baisse est particulièrement marquée pour les bois feuillus, notamment pour le hêtre dont la valorisation dépend aujourd'hui essentiellement de la filière bois bûche alors que cette essence était autrefois valorisée sous forme de sciage ou de déroulage.



Les difficultés rencontrées en 2008/2009 (crise économique notamment) ont fortement affecté ces entreprises. Le nombre de scieries est passé de 165 à 142, soit une baisse de plus de 14 %.

L'essentiel de ces établissements sont de taille artisanale et exploitent de petits volumes de bois de dimension et d'essences variées et produisent souvent des sciages à façon (débit sur liste).

Seules 38 scieries ont une production supérieure à 2 000 m³ de sciages par an. Les 3 plus gros établissements produisent de 30 000 à 60 000 m³ de sciages par an. L'essentiel de leur production est représentée par des produits standardisés à faible valeur ajoutée (palettes, coffrages...).

Les entreprises de la deuxième transformation recherchent des bois standardisés et finis (séchage, rabotage...) et se fournissent essentiellement en dehors de la région Occitanie. De la même façon,

les utilisateurs finaux (constructeurs bois, menuisiers...) ont tendance à s'approvisionner en dehors de la région, faute de pouvoir trouver à proximité un approvisionnement durable en matériaux bois techniques (bois collés, aboutés, CLT...).

En manque d'investissement chronique depuis 10 ans, la filière est donc aujourd'hui déstructurée, notamment au regard du manque de compétitivité des entreprises de la première transformation de la région.

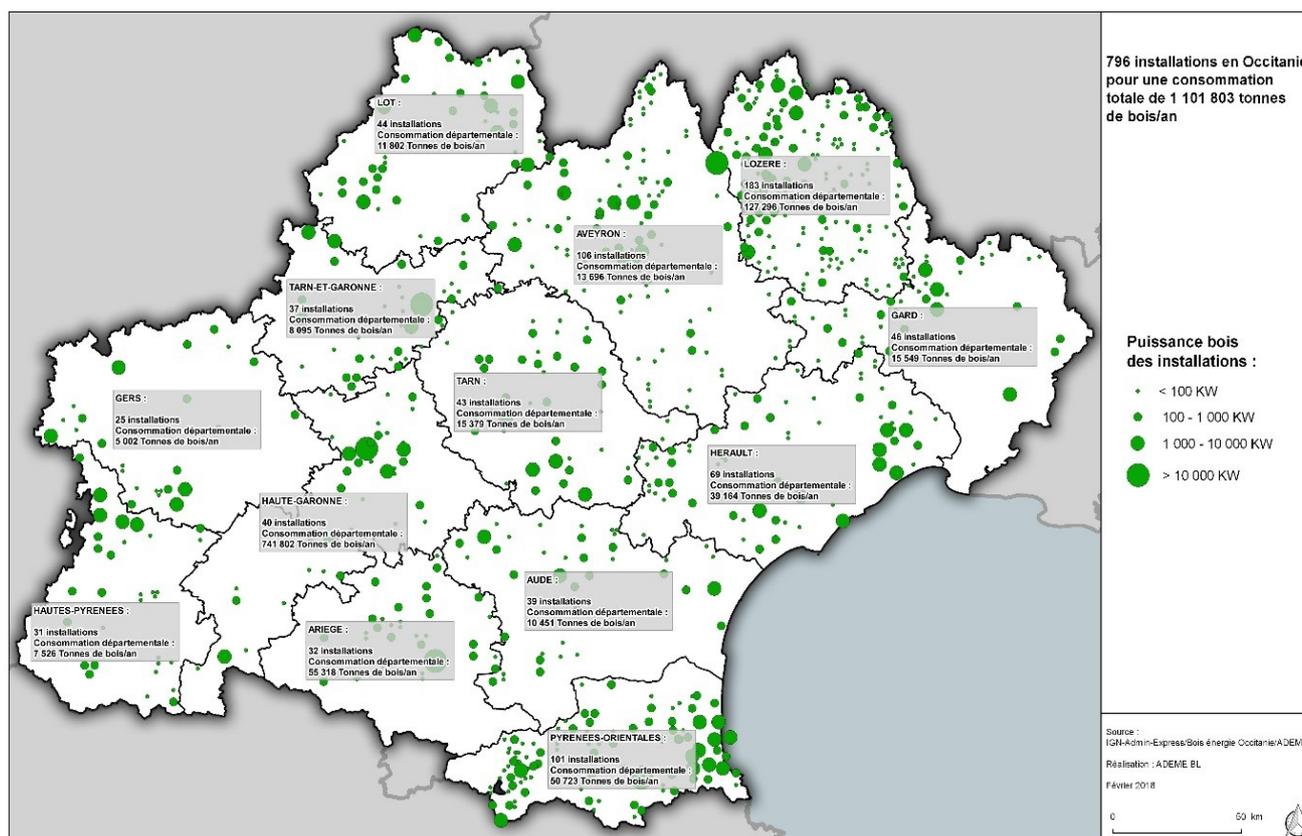
2.7 Des entreprises industrielles de portée internationale

La région Occitanie dispose de réels atouts économiques, grâce à la présence historique sur son territoire d'entreprises structurantes de portée internationale qui valorisent le bois d'industrie : Fibre Excellence et La Tarnaise des Panneaux en sont les principales illustrations. La production de pâte à papier en Occitanie constitue un des rares secteurs d'activité de la filière forêt-bois régionale à être en excédent commercial + 64 M€, alors que la balance globale régionale est déficitaire de -204 M€ (données 2016). Ces entités ont de grands besoins d'approvisionnement (plus de 2,2 Mt de bois par an en incluant le site de Tarrascon). Leur bassin d'approvisionnement s'étend bien au-delà de la région Occitanie. Par exemple, le bois régional constitue 36 % de l'approvisionnement de l'unité de Saint-Gaudens de FibreExcellence. Toutefois, le bois d'industrie représente un tiers de la récolte régionale.

Par la valorisation de bois de qualités intermédiaires d'essences feuillues mais aussi résineuses, ces entreprises contribuent fortement à la mise en gestion et à la sylviculture des peuplements locaux. Ancrées structurellement sur des marchés internationaux, ces entreprises locales doivent relever le défi de pouvoir répondre aux exigences internationales tout en levant les freins locaux liés à la mobilisation de bois certifiés.

Implantées dans les années 50, ces industries nécessitent de faire l'objet d'investissements réguliers et importants pour rester compétitives dans un contexte mondialisé. Les projets d'investissements dans le domaine de la chimie du bois (extraction de tanins ou de sucres...) qui permettraient d'optimiser le coût de déstructuration du bois semblent être des pistes d'avenir.

2.8 Le bois énergie en fort développement



Répartition et consommation des installations de bois énergie dans la région (source ADEME, 2017)

Les politiques publiques de soutien à la demande ont favorisé le développement important de l'utilisation du bois énergie pour des entités collectives et industrielles. L'augmentation de la consommation de bois par des chaufferies collectives est notable à partir de 2005 ; depuis cette date, la puissance bois installée en région a été multipliée quasiment par 10, passant de 50 MW en 2005 à près de 450 MW. Aujourd'hui, près de 800 chaufferies sont installées en région Occitanie et nécessitent une récolte d'environ un million de tonnes de bois par an. Leur approvisionnement est essentiellement local au regard du coût de transport relativement élevé en comparaison de la valeur de la matière première. La centrale biomasse de Gardanne, située en PACA, constitue à ce titre une exception car son bassin d'approvisionnement atteint la région Occitanie (pour environ un tiers de ses consommations de bois récoltés en France).

Les chaufferies collectives et industrielles présentent une grande variété de taille et d'usage. Depuis de petites entités « collectives privées » dont la consommation peut être inférieure à 10 t par an jusqu'au projet de cogénération qui permettent la production d'énergie à partir de biomasse et dont la consommation annuelle oscille entre 50 000 et 500 000 t de bois.

Par ailleurs, la consommation de bois de chauffage par les particuliers représente une part significative de la récolte régionale, surtout en secteur de montagne. Le recoupement des différents inventaires, notamment les enquêtes de consommation réalisées auprès des ménages, permettent d'estimer à plus de 1,5 Mt le bois consommé par les particuliers sous forme de bûches. La caractérisation de cette récolte est difficile car elle passe de façon minoritaire par des circuits de récolte professionnels et déclarés. Toutefois le développement d'une filière professionnelle de bois bûche, en émergence en région Occitanie, pourrait permettre d'augmenter les standards de qualité du bois (niveau de séchage, estimation des volumes) et de créer de la richesse au sein de la filière.

Articulation du PRFB avec le schéma régional biomasse

L'article L. 222-3-1 du Code de l'environnement prévoit que le schéma régional biomasse (SRB) « définit, en cohérence avec le plan régional de la forêt et du bois et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat fixés par l'Union européenne [...] des objectifs de développement de l'énergie biomasse. » Le SRB contient trois volets en fonction de la biomasse considérée : agricole, déchets et forestière.

Afin de permettre une parfaite cohérence entre le PRFB et le SRB, il a été décidé par l'État et le Conseil régional de mutualiser les travaux d'élaboration entre le volet énergie du PRFB et le volet forestier du SRB. Un groupe de travail conjoint a été mis en place et les objectifs et les actions ont été définis de façon conjointe.

2.9 Un potentiel économique à développer

La filière forêt-bois désigne l'ensemble des acteurs économiques qui participent aux activités de transformations successives de la matière première bois. Selon l'étude menée par l'INSEE en 2017 sur la région Occitanie⁴, la filière employait en région Occitanie, dans un périmètre étendu, 17 100 salariés et 3 600 non salariés en 2014, répartis dans 5 800 établissements. Son poids dans l'économie régionale est faible, seulement 1 % de l'emploi total et des établissements. En matière de chiffre d'affaires, ce poids est un peu plus élevé : 1,7 %, soit 2,6 milliards d'euros, grâce à des établissements de plus grande taille que dans l'ensemble de l'économie. Sur le périmètre restreint qui permet des comparaisons entre régions, le poids de la filière en matière d'emplois totaux est l'un des plus faibles de métropole. À titre de comparaison, il est deux fois moins élevé qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Par son ancrage territorial fort, la filière contribue à l'équilibre des territoires. La ressource forestière est principalement implantée en zones de massif où se concentrent 4 établissements de la filière sur 10, et autant d'emplois, soit une proportion deux fois plus importante que pour l'ensemble de l'économie régionale. De même, 51 % des établissements et 33 % des emplois de la filière sont localisés dans une commune rurale, contre respectivement 28 et 16 % pour l'ensemble de l'économie. L'enjeu de développement lié à la filière est donc plus important dans ces zones relativement éloignées des grands pôles économiques, grâce à ses activités plus diffuses sur l'ensemble de la région. D'ailleurs, la Haute-Garonne et l'Hérault, qui concentrent la moitié des emplois de la région tous secteurs confondus, ne regroupent qu'un quart des emplois de la filière forêt-bois. À l'inverse, des départements ruraux pesant moins dans l'économie régionale sont davantage représentés dans la filière, en particulier l'Aveyron.

En 2014, les entreprises régionales de la filière étaient dans une situation économique légèrement en retrait par rapport à la moyenne métropolitaine : le résultat d'exploitation rapporté à la valeur ajoutée, qui mesure la part de la valeur ajoutée revenant à l'entreprise, s'élève à 8,9 % contre 9,5 % en métropole. Cet indicateur est particulièrement faible pour les scieries pour lesquelles il ne s'élève qu'à 2 %. Cette contre-performance ne se retrouve pas au niveau métropolitain, où le résultat d'exploitation rapporté à la valeur ajoutée est de 8,0 %. Une plus faible productivité apparente du travail et un manque de compétitivité expliquent ces résultats.

Enfin, la part du chiffre d'affaires à l'exportation est plus faible dans la filière en Occitanie : 16 % contre 21 % en métropole. De façon globale, la filière forêt bois en Occitanie contribue au déficit commercial national ; ainsi en 2016, les données des douanes font ressortir un déficit commercial en

4 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3285160>

région de 204 millions d'euros, soit 3,5 % du déficit national. À l'exception notable de la pâte à papier et des palettes, l'ensemble des produits transformés en bois est globalement importé alors que la matière première (bois brut) est en moyenne exportée.

La filière dispose donc d'un fort potentiel de création de valeur.

2.10 Un patrimoine naturel et paysager riche

Depuis les chênaies vertes méditerranéennes jusqu'aux pineraies de pins à crochets des Pyrénées, les forêts d'Occitanie présentent une variété exceptionnelle et unique en métropole. Cette diversité est un véritable atout pour les forêts notamment du point de vue de leur production. En effet des forêts diversifiées présentent des atouts en matière de productivité, notamment grâce notamment à leurs conditions édaphiques. Par ailleurs la biodiversité des forêts augmente leur résilience face aux problèmes sanitaires par la présence d'auxiliaires qui limitent la progression des organismes nuisibles. Pour l'ensemble de ces raisons, la biodiversité constitue un moyen d'accroître la résilience de la forêt face au réchauffement climatique.

Au-delà, les forêts d'Occitanie accueillent une biodiversité remarquable et particulièrement reconnue par les politiques publiques. A titre d'illustration, la forêt occitane occupe 41,4 % des sites Natura 2000 désignés au titre de la directive oiseaux et 38,2 % des sites Natura 2000 désignés au titre de la directive habitats/faune/flore. Par ailleurs, certaines espèces à forts enjeux sont intimement liées aux milieux forestiers. Certaines sont strictement inféodées au territoire comme le Pin de Salzmann réparti de manière spontanée dans les montagnes des régions circumméditerranéennes et présent en France quasi exclusivement en Occitanie. Certaines espèces ne sont présentes en France que dans les vieilles forêts des Pyrénées comme par exemple le Pic à dos blanc. Pour d'autres, les noyaux de populations de la région représentent un fort enjeu pour le maintien des populations d'une espèce en France. On citera pour exemple le Taupin violacé, petit coléoptère d'intérêt communautaire, dont les populations les plus importantes connues se situent dans les boisements matures de plaine en Occitanie.

Enfin, des espèces inféodées aux milieux associés comme les cours d'eau ne sont pas strictement forestières mais peuvent être fortement affectées par des pratiques inappropriées. C'est par exemple le cas de l'écrevisse à pieds blancs ou du Desman des Pyrénées.

De plus, la présence d'un réseau de forêts anciennes et matures, du fait de leur maintien en libre évolution depuis plusieurs décennies, constitue un élément propice à l'accueil d'espèces particulièrement rares et liées aux stades avancés du cycle de vie des forêts.

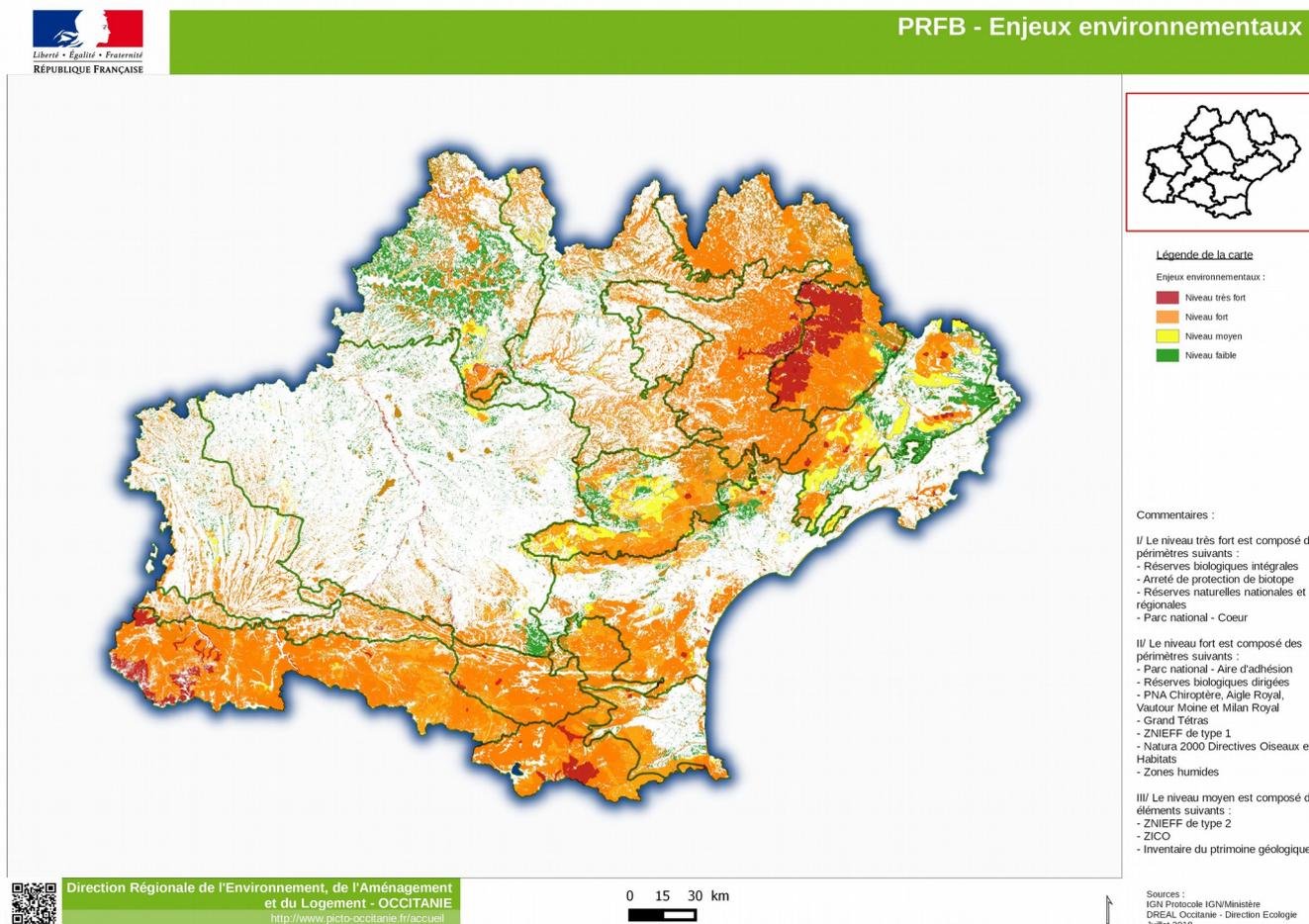
La synthèse de ces différents enjeux à l'échelle des massifs est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Enjeux Habitats (typologie EUR 27)	Enjeux Chiroptères	Enjeux Oiseaux	Enjeux Coléoptères saproxyliques	Vieilles Forêts Matures
Adour Astarac Lannemezan	44.4 - 91F0	Fort : Populations remarquables de Murin de Bechstein	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Fort : Populations remarquables de Pique-prune avec un cortège d'espèces associé très riche, principalement associé aux vieux arbres agropastoraux	Fort : Fort potentiel estimé à près de 1500 ha de forêts anciennes et matures
Aubrac et Margeride	41.12 - 9120	Fort : Populations remarquables de Grande Noctule et Murin de Bechstein	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Moyen : Populations de Rosalie des alpes	Faible : potentiel faible a priori
Causses du Quercy	41.16 - 9150 41.4 - 9180	Fort : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse pour un cortège d'espèces très diversifié.	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Fort : Populations de Pique-prune et de Taupin violacé avec un cortège d'espèces associé très riche, principalement associé aux vieux arbres agropastoraux	Moyen : Potentiel de forêts anciennes et mature faible mais présence de forêts agropastorales remarquables
Cévennes	41.12 - 9120	Fort : Populations de Grande Noctule	Fort : Populations de Grand Tétrás, Aigle Royal, Chouette de Tengmalm, et de l'ensemble du cortège de Pic et rapaces assez répandu en Occitanie	Fort : Populations de Pique-prune avec un cortège d'espèces associé très riche et population importante de Rosalie des alpes	Moyen : Potentiel de forêts anciennes et mature faible mais quelques boisements remarquables
Corbières	45.3 – 9340 41.16 - 9150	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Moyen : Populations de Rosalie des alpes	Faible : potentiel faible a priori
Garrigues	45.3 – 9340	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Fort : Populations de Pique-prune avec un cortège d'espèces associé très riche mais localisé	Moyen : Potentiel de forêts anciennes et mature faible mais présence de forêts agropastorales remarquables
Gascogne et Garonne	44.4 - 91F0	Fort : Populations remarquables de Murin de Bechstein dans les vieux arbres à cavités.	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Fort : Sur la partie Gascogne avec des noyaux de population de Pique prune et connaissance de stations de Taupin violacé dans la plaine de la Garonne.	Moyen : Potentiel moyen estimé à quelques centaines d'hectares (<1% surface forestière)
Grands Causses	41.16 - 9150 41.4 - 9180	Fort : Populations remarquables de Grande Noctule	Fort : Populations de Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, et de l'ensemble du cortège de Pic et rapaces assez répandu en Occitanie	Fort : Populations de Pique-prune avec un cortège d'espèces associé très riche	Moyen : Potentiel de forêts anciennes et mature faible mais présence de forêts agropastorales remarquables
Haut-Languedoc et Levezou	41.12 – 9120 41.16 - 9150	Fort : Populations remarquables de Grande Noctule	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Moyen : Population de Rosalie des alpes	Faible : potentiel faible a priori
Haute Chaîne pyrénéenne	41.12 - 9120 41.16 - 9150 41.4 - 9180	Fort : Populations de Murin de Bechstein et	Fort : Populations de Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic à dos	Fort : Population de Rosalie des alpes et des espèces de coléoptères	Fort : environ 7500 ha de forêt ancienne et mature caractérisé soit 3

	Enjeux Habitats (typologie EUR 27)	Enjeux Chiroptères	Enjeux Oiseaux	Enjeux Coléoptères saproxyliques	Vieilles Forêts Matures
	42.4 - 9430	Grande Noctule localisé	blanc et de l'ensemble du cortège de Pic et rapaces assez répandu en Occitanie	remarquables inféodés uniquement aux Pyrénées (ex : <i>Tragosoma depsarium</i> , <i>Calytis scabra</i> , <i>bius thoracicus</i> ...)	% de la surface forestière.
Piémont Pyrénéen	41.12 - 9120 41.16 - 9150 41.4 - 9180	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Moyen : Population de Rosalie des alpes	Moyen : Potentiel moyen estimé à quelques centaines d'hectares (<1% surface forestière)
Plaines et collines rhodaniennes et languedocienne	45.3 - 9340	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Moyen : Population de Rosalie des alpes	Faible : Potentiel faible a priori
Pyrénées catalanes	41.16 - 9150 41.4 - 9180 42.4 - 9430 45.3 - 9340	Fort : Populations remarquables de Murin de Bechstein	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Fort : Population de Pique prune et de Rosalie des alpes et des espèces de coléoptères remarquables inféodés uniquement aux Pyrénées dans la région	Fort : Sapinières du Canigou pineraies à crochets du Haut-Conflent, Cerdagne et Capcir environ 1000 ha
Pyrénées cathares	41.16 - 9150 41.4 - 9180	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Fort : Populations de <i>Rhysodes sulcatus</i> unique en Occitanie.	Moyen : Potentiel faible a priori mais quelques enjeux fort très localisés
Roussillon	45.3 - 9340	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Moyen : Population de Rosalie des alpes sur la partie Sud	Faible : Potentiel très faible a priori
Segala et chataigneraie auvergnate	41.12 - 9120	Fort : Populations de Murin de Bechstein localisé principalement à la forêt de la Grésigne	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Fort : Populations remarquables de Taupin violacé et une des diversités les plus importantes connues en Europe en forêt de la Grésigne en particulier	Moyen : Potentiel de forêts anciennes et matures faible mais présence de forêts agro-pastorales remarquables quelques enjeux fort très localisés (ex : <i>Forêt de Grésigne</i>)

Tableau de présentation des principaux enjeux de biodiversité par massif (source CENLR et CENMP, 2018)

La prise en compte de cette biodiversité s'est traduit la plupart du temps par la mise en place de zonages de protection (ex : réserves biologiques, Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ...) et d'inventaires (ex : ZNIEFF), dont une synthèse est présentée dans la carte ci-dessous. Cette richesse implique une responsabilité et une attention particulières des acteurs de la filière en matière de préservation de la biodiversité.



Carte de hiérarchisation des enjeux de biodiversité au titre des espaces à statut (source : DREAL 2018)

Du point de vue paysager, le taux de recouvrement des forêts les rendent incontournables dans l'ensemble des paysages ruraux de la région. Un certain nombre d'entre eux sont reconnus aux niveaux national et international. Ainsi, plus de la moitié (51 %) des espaces protégés au titre de la valeur paysagère et culturelle (sites classés, inscrits et biens UNESCO) sont constitués d'espaces forestiers.

2.11 Un rôle de protection des sols et de la ressource en eau

Ayant très peu recours au travail physique du sol et pratiquement jamais aux amendements chimiques, la sylviculture est un mode de valorisation des terres qui perturbe peu le fonctionnement naturel des sols. Il participe ainsi à la préservation de la qualité de ressource en eau.

De plus, le couvert forestier assure une protection des sols vis-à-vis des pluies de forte intensité ou du vent. Ainsi dès les années 1850, des centaines de milliers d'hectares de forêts ont été plantées dans le cadre de la politique de restauration des terrains de montagne pour protéger les populations situées en aval de phénomènes torrentiels. La forêt limite les glissements de terrain, les

éboulements, les coulées de boue, les inondations etc. en zone pentue. La forêt domaniale de l'Aigoual en est un exemple emblématique en région Occitanie.

Dans un contexte de changement climatique, ces phénomènes naturels pourraient se développer, ce qui souligne encore plus l'importance de ce service rendu par les écosystèmes forestiers.

Bien sûr, si le rôle de la forêt est généralement largement bénéfique, il peut être modifié par la gestion. Ainsi, certaines pratiques présentent parfois des risques d'altération de la ressource en eau (exploitation mécanisée à proximité des captages par exemple, ou tassement des sols sensibles) et à l'inverse, certaines gestions permettent de renforcer les bénéfices offerts par la forêt (choix des essences, coupes d'éclaircie...).

2.12 Des risques naturels accentués en contexte de changements climatiques

La région Occitanie est particulièrement concernée par la politique de défense des forêts contre les incendies (DFCI). Les différentes politiques publiques mises en œuvre ont permis de faire diminuer le nombre et la surface des forêts incendiées de respectivement un quart et deux tiers entre les périodes 1973-1991 et 1992-2017 dans les départements méditerranéens (11, 30, 34, 48, 66). sur l'ensemble de la région, le risque moyen annuel est de 0,95 ha incendiés pour 1 000 ha de forêt (période 2006-2017). Toutefois, ce chiffre présente une grande variété géographique entre notamment, les départements méditerranéens comme l'Hérault où il est plus de trente fois plus élevé que dans le Tarn (2,51 et 0,08).

Par ailleurs, les forêts d'Occitanie sont exposées à divers risques sanitaires. Les maladies peuvent être causées par des bactéries, des champignons ou des insectes et ont tendance à se cumuler sur les arbres affaiblis. Le département « santé des forêts » assure un suivi structuré des maladies observées en région et une vigilance sur les risques sanitaires en émergence de manière à informer et permettre une réaction rapide en cas de nouvelle infection. Cela concerne en particulier les espèces invasives comme le Nématode du Pin ou les maladies présentes dans les régions voisines comme la chalarose du frêne qui provoquent toutes les deux d'importantes mortalités d'arbres.

Les changements climatiques observés ces dernières années affectent d'ores et déjà les peuplements forestiers. Ainsi, le déficit foliaire moyen des arbres de la région ne cesse de progresser depuis plus de 30 ans. Les peuplements les plus sensibles sont ceux qui sont situés à l'interface de la zone méditerranéenne. A ce titre, la région Occitanie est particulièrement concernée. Le réchauffement climatique se caractérise autant par des sécheresses et des canicules estivales et printanières qui induisent des stress hydriques, que par des hivers et automnes très doux qui perturbent la phénologie des arbres et favorisent l'hivernage des parasites et les pathogènes. Cette évolution qui fragilise les arbres provoque des dépérissements forestiers et des impacts ponctuellement spectaculaires sur les peuplements de façon ponctuelle. Dans les années à venir, l'augmentation des températures et des périodes de sécheresse pourraient engendrer une extension significative du domaine méditerranéen au sein de la région. Ces modifications vont engendrer une augmentation des facteurs de risque :

- augmentation du risque incendie notamment dans des secteurs auparavant peu concernés,
- augmentation des risques sanitaires du fait de la progression de certaines espèces qui pourraient bénéficier des nouvelles conditions climatiques (par exemple chenille processionnaire ou nématode du pin),
- augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, notamment pluies et vents violents, qui peuvent affecter les sols ou les forêts.

	Etat actuel	Evolution et maladies depuis 2000
Chêne pubescent		Sécheresse (+), Oidium et bupreste (C) , défoliateurs (C)
Chêne vert		Sécheresses (+) , bupreste (+), défoliateurs (C)
Chênes pédonculé et rouvere		Sécheresse (=) plus marqué sur chêne pédonculé, défoliateurs (C)
Hêtre		Sécheresse (+), gelée tardive (+), orche de hêtre (C) ,
Châtaignier		Sécheresse (+), chancre (+), cynips (=)
Pin sylvestre		Grêle , sphaeropsis (+), processionnaire du pin (C +) acuminé (P), rouille à cronarcium (P)
Autres pins		Maladie de bandes rouges (+) Processionnaire du pin (C +) , sphaeropsis (+)
Frêne		Sécheresse pour les frênes oxyphiles (+)
Sapin pectiné		Dépérissement (+), Gui (+) , pissodes (P)
Pin d'Alep		Chancre (++) , sécheresse (+) neige lourde (+) hylésine (P)
Épicéas		Typographe (+) dendroctone (++) fomès (=)
Douglas		Sécheresse (+) rouge physiologique (++) nécrose cambiale (+) fomès (+)
Pin à crochets		Armillaire (-) rouilles à cronarcium (=)
Cèdre		Sécheresse (+) fomès (=)

Synthèse de l'état sanitaire des principales essences forestières de la région (la couleur indique la situation moyenne de l'état sanitaire, vert : bon, jaune : moyen, rouge : mauvais) (source : DSF, 2018)

2.13 Espaces de ressourcement pour les populations

La fonction récréative de la forêt occupe une place croissante dans nos sociétés de plus en plus urbaines. De nombreuses forêts à proximité des villes sont aménagées pour l'accueil du public à l'image de la forêt de Bouconne située à proximité de l'agglomération toulousaine. Les massifs forestiers les plus emblématiques de la région sont identifiés sur les sites des offices de tourisme qui incitent à leur découverte. D'après la typologie des enjeux utilisée par l'ONF pour la définition des objectifs de gestion dans ses aménagements forestiers, la fonction d'accueil du public représente un enjeu fort sur 10 % de forêts domaniales et 5 % des autres forêts relevant du régime forestier.

De même, les milieux forestiers occupent une part importante du linéaire total des chemins de randonnées (GR/PR) et sont donc sur-représentés. Cela illustre leur attrait vis-à-vis des populations.

Les espaces forestiers sont également appréciés en tant qu'espaces de cueillette par les habitants de la région qui les fréquentent pour la recherche de champignons, baies sauvages ou châtaignes.

Ces différentes utilisations peuvent parfois provoquer des conflits d'usages qu'il s'agit de minimiser en tenant compte en particulier du respect de la propriété privée.

2.14 Une forte complémentarité avec les activités cynégétiques et les activités agricoles

Les forêts d'Occitanie accueillent une faune riche et diversifiée. Cela concerne en particulier les grands ongulés (cerf, chevreuil et sanglier notamment). En l'espace de 30 ans, leur population a augmenté d'au moins 10 fois et a conquis de nombreux espaces forestiers. Cela se traduit

notamment par les attributions et les réalisations de plans de chasse qui ne cessent de croître depuis le début des années 1970. Les forêts constituent donc des territoires de chasse recherchés. Cependant, et au-delà de leur utilité (notamment dissémination des graines), ces populations provoquent également des dégâts aux jeunes peuplements forestiers et peuvent compromettre le succès de la régénération forestière. C'est pourquoi l'équilibre sylvo-cynégétique qui vise à rendre compatible la présence d'une faune sauvage riche et variée avec les activités sylvicoles reste à atteindre. Dans certains secteurs pastoraux, les animaux d'élevage peuvent également affecter les jeunes peuplements.

Les activités sylvicoles sont également étroitement liées à l'agriculture, ne serait-ce qu'au regard de l'imbrication territoriale des forêts avec les activités agricoles. Au-delà des enjeux d'occupation du sol et d'aménagement du territoire, ces activités présentent de nombreux sujets communs. La mise en gestion des forêts paysannes, comprises dans le périmètre des exploitations agricoles est par exemple un enjeu fort en région Occitanie notamment en termes de mobilisation de bois. Cela a constitué un des axes importants des plans pluriannuels régionaux de développement forestiers (PPRDF). A l'inverse, les activités agricoles peuvent également trouver leur place au sein des espaces forestiers, le sylvo-pastoralisme, l'apiculture ou la trufficulture en sont les exemples les plus marquants.

2.15 La filière forêt-bois : une contribution essentielle pour faire face au défi climatique

Ainsi que le précise la Stratégie Nationale Bas Carbone, la filière forêt-bois française contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au stockage du carbone et au respect des engagements internationaux à travers l'ensemble des leviers suivants :

- la substitution, dans l'économie, du matériau bois aux matériaux énergivores
- la valorisation énergétique de la biomasse forestière et des produits connexes issus de la transformation du bois, ainsi que des produits bois en fin de vie, qui viennent en substitution aux combustibles fossiles ;
- le stockage de carbone dans les produits bois ou ceux à base de bois ;
- la séquestration de carbone dans l'écosystème forestier grâce à la photosynthèse.

Au regard de l'importance de la forêt en région Occitanie, ses contributions sont significatives à l'échelle nationale. Elles disposent cependant d'un potentiel de progression important notamment au travers de la meilleure valorisation locale des produits forestiers.

2.16 Bilan de la mise en œuvre des orientations régionales forestières (ORF) et des PPRDF

Le PRFB se substitue à quatre documents cadres de la politique forestière régionale :

- les orientations régionales forestières Languedoc-Roussillon de 1998,
- les orientations régionales forestières Midi-Pyrénées de 1999 actualisées en décembre 2013,
- le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) de Languedoc-Roussillon approuvé le 12 mars 2012,
- le plan pluriannuel régional de développement forestier de Midi-Pyrénées approuvé le 28 mars 2012.

Les ORF ont une portée stratégique et sous-tendent l'ensemble des actions publiques en région qu'elles soient réglementaires, contractuelles ou d'information et de sensibilisation. A défaut d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi, il est impossible d'en assurer un bilan quantitatif. Toutefois, un certain nombre d'orientations ont fait l'objet d'un succès reconnu par les acteurs de la

filière :

- une progression continue de la gestion durable des forêts,
- une augmentation des récoltes depuis 20 ans grâce à une amélioration de la mobilisation des bois ,
- la diminution du risque incendie par la mise en œuvre de la politique nationale de défense des forêts contre les incendies,
- la définition de cadres de gestion adaptés aux zones à enjeux spécifiques (notamment sites Natura 2000 et parcs nationaux),
- la structuration d'une interprofession régionale,
- la définition de politiques de soutien et la mobilisation de fonds structurels en lien avec le conseil régional, notamment pour l'amont de la filière (dessertes, animation...),
- la mobilisation croissante des collectivités locales.

A l'inverse, un certain nombre d'objectifs ne semblent pas atteints :

- les difficultés de la première transformation se sont accrues,
- les bois régionaux trouvent moins de débouchés locaux, notamment pour les feuillus,
- les plantations et les renouvellements de peuplements ne se sont pas effectués à un rythme qui permettent d'assurer une continuité des approvisionnements,
- l'équilibre sylvo-cynégétique n'a pas été atteint sur de nombreux secteurs.

Les PPRDF avaient une portée plus opérationnelle et visaient essentiellement à accentuer la mobilisation sur des massifs forestiers prioritaires au regard des gisements de bois (« massifs bois + »). Grâce à une gestion coordonnée des chambres d'agriculture, de l'ONF, du CRPF et des coopératives forestières, un total de 110 actions ont été mises en œuvre entre 2012 et 2017. Essentiellement tournées vers l'animation, ces actions ont notamment permis :

- l'information et la mobilisation de la profession agricole pour une gestion durable des forêts paysannes,
- la mobilisation des petits propriétaires privés, notamment par la réalisation de plans de développement de massif,
- l'animation préalable à la réalisation de projets de desserte structurants,
- la dynamisation des groupements forestiers.

Ces actions visaient à assurer la récolte de 1,4 Mm³ de bois supplémentaire en 5 ans. A l'échelle de l'ensemble de la région, la récolte supplémentaire sur cette période a été de 1,1 Mm³, soit un volume inférieur, ce qui démontre une atteinte partielle des objectifs des PPRDF. Par ailleurs, la récolte supplémentaire est en grande partie soutenue par la filière bois énergie. De nombreuses coupes réalisées dans ce cadre ne relèvent pas d'une animation spécifique aux PPRDF. Au regard de ces éléments, il semble que les PPRDF n'aient permis une mobilisation supplémentaire légèrement inférieure à 50 % des objectifs fixés.

Il convient par ailleurs de noter de fortes variations entre les massifs forestiers vis-à-vis de la mobilisation supplémentaire. Sur les secteurs sur lesquels les bois disposaient de débouchés économiques clairs (bois d'œuvre résineux par exemple), dans des conditions d'exploitations relativement aisées, la mobilisation supplémentaire a été mécaniquement induite par le marché (cas de la montagne Noire ou de la Margeride par exemples). A l'inverse, sur les territoires aux conditions d'exploitations difficiles et disposant de peuplements avec peu de débouchés économiques (secteur Garrigues ou Vallespir), l'animation mise en œuvre a rarement engendré un acte de mise en gestion. La plus-value de l'animation a en revanche été maximale sur les territoires intermédiaires comme les Causses boisés.

Cette analyse a alimenté les réflexions du PRFB et a amené les membres de la CRFB à définir les

objectifs de mobilisation en fonction des disponibilités technico-économiques des différentes forêts de la région, de façon notamment à mieux relier l'offre de bois disponible avec les évolutions de la demande constatées ou à susciter.

3. Les orientations du PRFB

Dans le contexte décrit au chapitre II, et pour répondre aux enjeux identifiés dans le PFNB, les membres de la CRFB ont défini 4 orientations stratégiques pour le PRFB sur la période 2019-2029. Ces orientations seront mises en œuvre dans le cadre des stratégies propres à chaque acteur impliqué dans le PRFB.

3.1 Orientation 1 : Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Une étude confiée à l'IGN a permis d'évaluer les disponibilités en bois dans la région à l'horizon 2036. Cela revient à estimer le volume de bois qui sera potentiellement récoltable à une date donnée sur le territoire régional et qui pourrait ainsi alimenter l'aval de la filière. Cette évaluation tient compte :

- de la ressource forestière existante et de sa répartition par essence et par classe de diamètre,
- puis d'une simulation de l'évolution de cette ressource avec des pas de temps de 5 ans en utilisant les données de production biologique et de mortalité naturelle issues de l'inventaire forestier national.

Le niveau des prélèvements (la récolte) est quant à lui établi en se basant sur deux scénarios de gestion sylvicole définis par des experts. Le premier, dit « tendanciel », correspond à un maintien des pratiques sylvicoles et des taux de prélèvements théoriques actuels. Le second, dit « évolutif », correspond à une augmentation des niveaux de prélèvements, variable selon les essences.

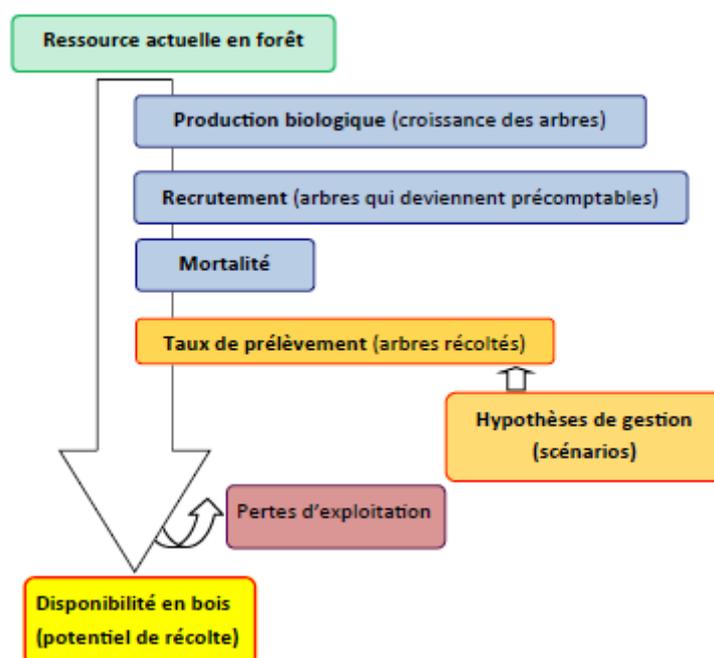


Schéma représentant la méthode de calcul de la disponibilité en bois à l'échelle régionale (source : IGN, 2018)

Ainsi, en fonction des évolutions de la gestion forestière, la récolte supplémentaire pourrait osciller entre + 8 % et + 31 % d'ici 2029. Le croisement des essences, des qualités de bois (bois d'œuvre ou bois d'industrie/énergie) et des évolutions envisagées de la demande a permis de fixer un objectif de mobilisation supplémentaire de 16 % par rapport à la récolte constatée en 2016.

L'analyse permet de distinguer les types de bois offerts par cette récolte supplémentaire. Ainsi, l'accroissement de la récolte d'un volume total de 633 000 m³ est plus importante pour les feuillus (+ 25,2 %) que pour les résineux (+ 8,7 %). Elle est également plus importante pour le bois de faible valeur à vocation industrielle ou énergétique (+ 20 %) que pour le bois d'œuvre (+ 10 %). Il convient de noter que, dans certains cas, et malgré l'intensification de la gestion, les disponibilités de bois vont diminuer au cours des prochaines années. Cela concerne en particulier le bois d'œuvre de Douglas. Cette tension s'explique par le déséquilibre de classes d'âge des peuplements de Douglas, plantés sur une période relativement restreinte. La mobilisation supplémentaire a également été fixée pour chacun des massifs forestiers identifiés dans la région.

	dispo sup total (BF Total hors pertes) en m ³	Variation / 2016	dispo sup/ surface	niveau de disponibilité	dont feuillus		dont résineux		dont BO		dont BIBE	
Adour Astarac Iannemezan	29 286	15%	0,28	Moyen	28 536	19%	751	1%	4 785	7%	24 501	19%
Aubrac et Margeride	60 844	25%	0,61	Très élevé	14 633	27%	46 211	24%	34 608	33%	26 236	19%
Causses du Quercy	54 307	35%	0,21	Moyen	49 436	42%	4 870	14%	5 277	17%	49 029	40%
Cévennes	34 426	7%	0,19	Faible	20 528	17%	13 898	4%	11 676	5%	22 750	9%
Corbières	7 530	12%	0,14	Faible	3 332	27%	4 198	8%	2 882	9%	4 648	15%
Garrigues	23 332	35%	0,11	Faible	12 884	37%	10 448	32%	3 984	29%	19 347	36%
Gascogne et Garonne	53 347	19%	0,24	Moyen	55 665	33%	-2 318	-2%	1 968	2%	51 379	27%
Grands Causses	53 281	28%	0,27	Moyen	20 101	37%	33 179	25%	16 294	27%	36 987	29%
Haut-Languedoc et levezou	31 379	4%	0,13	Faible	50 964	22%	-19 585	-4%	-4 522	-1%	35 901	10%
Haute Chaîne pyrénéenne	70 723	17%	0,27	Moyen	45 874	19%	24 849	14%	26 415	17%	44 308	17%
Piémont Pyrénéen	19 136	16%	0,27	Moyen	18 754	23%	382	1%	4 479	11%	14 657	18%
Plaines et collines rhodaniennes et languedocienne	36 324	50%	0,18	Faible	12 898	41%	23 426	57%	7 022	68%	29 302	47%
Pyrénées catalanes	40 278	22%	0,31	Elevé	16 650	24%	23 628	21%	15 414	29%	24 863	19%
Pyrénées cathares	54 835	20%	0,46	Elevé	20 624	21%	34 210	20%	23 122	20%	31 712	20%
Roussillon	5 724	20%	0,10	Faible	5 726	38%	-2	0%	1 635	30%	4 089	17%
Segala et chataigneraiie auvergnate	58 281	14%	0,28	Moyen	60 593	24%	-2 312	-1%	12 829	8%	45 452	17%
Total Occitanie	633 031	16%	0,24		437 199	25%	195 832	9%	167 870	10%	465 162	20%

Ventilation des objectifs de prélèvements par massif⁶

Au-delà de la politique de la demande détaillée dans l'orientation 3, la récolte supplémentaire nécessitera de continuer les efforts sur l'amont de la filière. Il s'agira à la fois d'intensifier la gestion forestière dans le respect d'une gestion durable (fiches actions 1.3 et 1.5) et d'engager de nouvelles surfaces qui ne font pas l'objet d'une gestion forestière (fiches actions 1.6). A ce titre les documents de gestion durable sont réaffirmés comme le socle essentiel à une gestion dynamique et de qualité. C'est pourquoi leur progression constitue un des objectifs prioritaires du PRFB (fiche action 1.7).

La progression de la gestion durable à l'échelle régionale devrait permettre d'améliorer de nombreux peuplements de façon à augmenter progressivement la proportion de bois d'œuvre dans la part des récoltes effectuées (fiche action 1.5). Cette dernière sera recherchée dans toute la mesure du possible car elle offre un débouché à plus forte valeur ajoutée permettant d'assurer les conditions économiques nécessaires à une gestion durable des forêts. Elle permet, par ailleurs la production de volumes importants de bois d'industrie ou de bois énergie, dans le cadre des coupes d'éclaircies, de l'exploitation de peuplements hétérogènes ou par l'exploitation des connexes de scieries.

De plus, l'amélioration des conditions de renouvellement des forêts qu'elles soient techniques (choix des essences, maîtrise des dégâts de gibier...) ou économiques constitue un des facteurs clefs pour assurer la mise en coupe d'un certain nombre de parcelles. Une politique ambitieuse de renouvellement des peuplements sera ainsi mise en œuvre durant la durée du PRFB (fiches actions 1.4 et 4.7).

Ce sujet amène également à anticiper les effets du changement climatique sur les forêts. En effet, les conditions stationnelles des différentes parcelles forestières ont déjà subi des premiers changements au regard de l'évolution du climat. Les prévisions climatiques laissent présager des changements encore plus importants dans les années à venir. Les capacités d'adaptation des différents peuplements forestiers à ces changements font encore l'objet d'incertitudes et nécessitent un approfondissement des connaissances. C'est pourquoi il est envisagé de caractériser des niveaux de

⁶ Le niveau de disponibilité constitue le volume supplémentaire par hectare de forêt au sein du massif. Il mesure la concentration ou le caractère diffus de la ressource supplémentaire.

risques plutôt que des prévisions d'adaptation des essences forestières. Cette méthode est actuellement expérimentée dans certains territoires pilotes, comme le PNR du Haut-Languedoc par exemple. Dans ce contexte, l'enjeu du PRFB est d'intensifier et de coordonner les dispositifs de suivi des peuplements de manière à mettre à disposition les éléments qui permettront d'adapter la gestion forestière (fiches actions 1.1 et 1.2).

3.2 Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois

La dynamisation de la gestion forestière passe également par une amélioration des conditions d'exploitation, de desserte et de transport des bois (fiches actions 2.2, 2.3 et 2.4). Elle doit permettre d'augmenter l'approvisionnement des unités de transformation de la région. La ressource régionale est importante. Par exemple pour les bois d'œuvre, la récolte est supérieure (d'environ 1/3) aux approvisionnements actuels des scieries régionales. Des quantités importantes de bois sont ainsi transformés dans les régions voisines ou à l'étranger. Cependant, les scieurs régionaux font face à de réelles difficultés d'approvisionnement. Cela pousse ainsi à développer des modes de commercialisation qui sécurisent les approvisionnements des unités de transformation notamment sous la forme de contrats d'approvisionnement pluriannuels (fiche action 2.5).

Par ailleurs, des tensions d'approvisionnement sont envisagées pour certains types de produits, notamment les bois moyens résineux susceptibles d'être sciés par des procédés de type « canter », ou les bois de douglas. Ces tensions s'expliquent par la diminution du rythme des plantations réalisées à partir des années 1980. Pour ne pas faire face à de telles difficultés dans les décennies à venir, il convient de définir une stratégie de renouvellement des forêts ambitieuse en région Occitanie (fiches actions 1.4, 2.7 et 4.7).

Concernant l'activité industrielle, les entreprises de papeterie et de panneauterie font part d'une double préoccupation : augmenter l'approvisionnement local et le bois certifié. Actuellement, la papeterie de Saint-Gaudens ne s'approvisionne qu'à hauteur de 36 % en région Occitanie et est donc fortement dépendante d'approvisionnements extérieurs, ce qui augmente les coûts de transport pour une matière première au coût relativement faible. Par ailleurs, au regard des marchés internationaux sur lesquels elles sont positionnées, ces entreprises doivent de plus en plus être en capacité de vendre des produits certifiés, ce qui pose des difficultés compte tenu des taux de certification des forêts régionales. Ainsi, la progression de l'approvisionnement local des unités industrielles et la mise en place d'une stratégie commune public/privé pour la progression de la certification forestière constituent un des axes forts du PRFB (fiche action 2.6).

En matière de bois énergie, les circuits d'approvisionnement sont essentiellement locaux et mobilisent une ressource abondante. L'essentiel des volumes concerne la filière bois bûche en dehors des circuits commercialisés. Seule la centrale de biomasse de Gardanne, située en PACA, s'approvisionne au-delà de son périmètre immédiat, notamment à l'étranger. Ses gérants ont fait part de leur souhait d'augmenter la part nationale de son approvisionnement en plaquette forestière. Une augmentation progressive de la part régionale de l'approvisionnement de cette unité est jugée comme soutenable par les études et les acteurs de la filière consultés pour l'élaboration du PRFB. Il est toutefois rappelé que la modification du plan d'approvisionnement de cette unité dépend d'une décision nationale.

Ces différentes actions mettent en avant la nécessité d'un suivi continu de la ressource et des récoltes de façon à orienter au mieux les projets d'investissements et à éviter les conflits d'usages (fiche action 2.1).

Filière concernée	Besoins et constats exprimés par les acteurs	Réponses du PRFB
Bois d'œuvre	Difficultés d'approvisionnement en résineux en particulier sur les bois moyens ou pour certaines essences comme le douglas, l'épicéa ou le chêne	Développement des contrats d'approvisionnement Modernisation des scieries
Bois d'industrie	Souhait d'une augmentation de la part régionale Augmentation des bois certifiés	Augmentation de l'approvisionnement régional d'unités industrielles (+ 20 %) Politiques coordonnées public/privé pour le développement du bois certifié
Bois énergie	Compétitivité variable en fonction de l'évolution du prix des énergies fossiles Sécuriser les approvisionnements des chaufferies collectives Augmentation de l'approvisionnement national de la centrale biomasse de Gardanne dans le cadre d'une gestion durable	Suivi de la ressource disponible Poursuite des programmes d'animation territoriale pour stimuler la récolte de bois énergie.

3.3 Orientation 3 : Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Le secteur de la première transformation constitue un maillon essentiel pour créer de la richesse et développer la filière. La situation actuelle où seuls les deux tiers de la ressource récoltée sont transformés dans la région nuit à l'ensemble de la filière, tant à l'amont car cela fait baisser la valeur des bois, qu'à l'aval au regard des difficultés d'approvisionnement en produits transformés provenant de l'extérieur.

Des investissements importants devront être réalisés pour moderniser l'appareil productif et rattraper le retard d'investissement dans les scieries. Les évolutions qui viseront à optimiser la valeur ajoutée notamment en augmentant la production de bois séchés, rabotés voire de bois massifs aboutés (BMA) ou reconstitués (BMR) seront recherchés. L'objectif global est d'augmenter la compétitivité des entreprises régionales.

De plus, une évolution des modes de transformation sera recherchée afin d'optimiser la valorisation de la ressource aujourd'hui peu transformée. Cela concerne en particulier les bois feuillus et les gros à très gros bois. Les actions du PRFB viseront à répondre à un objectif d'augmentation de 30 % des capacités de sciages en région (fiche action 3.1).

La recherche de la compétitivité et l'évolution des outils de transformation devra s'inscrire dans une démarche d'innovation (fiche action 3.5). C'est pourquoi des actions spécifiques seront mises en œuvre dans le PRFB.

Cela concerne également le secteur industriel qui présente des potentiels importants notamment dans le domaine de la chimie du bois (fiche action 3.2).

Le secteur du bois énergie présente également des potentiels de croissance importants tant pour répondre aux défis de transition énergétique nationaux qu'au regard de la disponibilité de la ressource. En parallèle de la poursuite des programmes de soutien au développement des chaufferies collectives, notamment les chaufferie de taille moyenne avec un rôle structurant pour la filière. Un

travail spécifique sera engagé sur la filière bois bûche. L'enjeu est de soutenir le développement de filières professionnelles qui répondent à des critères de qualité reconnus notamment du point de vue des conditions de livraison, des volumes livrés et du taux d'humidité (fiche action 3.3).

En parallèle de ces objectifs d'amélioration de la production régionale, il convient de stimuler la demande des produits bois en améliorant la connaissance de leurs qualités et en promouvant leur utilisation notamment au travers de démarches d'animation (fiche action 3.4).

En complément des projets structurants à l'échelle régionale, le soutien à l'émergence de filières courtes sera recherché par exemple sur les débouchés construction, énergie ou artisanat.

3.4 Orientation 4 : Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Outre la production de bois, la forêt assure de nombreuses fonctions : stockage de carbone dans les arbres et les sols, participation à la régulation climatique, protection des sols et maintien de leur qualité, protection contre l'érosion, lutte contre les crues et avalanches, qualité paysagère, préservation de la biodiversité, cueillette, fonction patrimoniale et culturelle, sylvo-pastoralisme, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau.

En matière de biodiversité, le PRFB vise à déployer une stratégie de prise en compte de la biodiversité dans l'ensemble des forêts, différente en fonction des enjeux, de l'adoption de bonnes pratiques dans l'ensemble des forêts et au déploiement de mesures dédiées sur les zones à forts enjeux. L'objectif fixé est le maintien de l'état de conservation des habitats forestiers durant la période d'application du PRFB (fiche action 4.1). Cet objectif sera apprécié de façon générale en s'appuyant sur les données des inventaires de l'IGN. Il ne s'agit donc pas d'un objectif décliné sur chaque parcelle forestière.

Le PRFB vise également à renforcer et valoriser les services rendus par les écosystèmes forestiers que ce soit en matière de séquestration des gaz à effet de serre (fiche action 4.2), de préservation des risques en montagne (fiche action 4.3) ou de préservation de la ressource en eau ou de la qualité paysagère (fiche action 4.4).

Par ailleurs, des actions de prévention et de lutte contre les risques naturels seront mises en œuvre dans la continuité des politiques existantes en matière de risque incendie (fiche action 4.5), risques sanitaires (fiche action 4.6) et risques liés aux tempêtes (fiche action 4.8). Les changements climatiques accentuent ces risques. Récemment, on observe des phénomènes tels que des incendies massifs en Europe, des événements climatiques extrêmes (tempêtes, pluies) et la remontée vers le nord d'agents pathogènes (chenilles processionnaires, nématode du pin, etc). Ce contexte souligne l'importance d'intensifier ces actions et de les adapter en continu en lien avec les dispositifs de suivi mis en place.

3.5 Orientation 5 : Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique

Au-delà des orientations opérationnelles détaillées ci-dessous, le PRFB doit inciter l'émergence d'initiatives privées ou collectives qui sont les seules garantes de son succès.

En premier lieu, la création récente de l'interprofession FIBOIS Occitanie permet de réunir très largement l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois, qui ont vocation à échanger sur leurs besoins et leurs problématiques, à développer des innovations et à assurer la promotion de la filière. Il est donc nécessaire de renforcer les liens entre les différents maillons de la filière afin d'affirmer

des dynamiques collectives. A ce titre, elle devra être confortée.

Au-delà de l'animation interne, la filière doit également être à l'écoute de l'ensemble des citoyens représentés notamment par le réseau associatif et se développer en cohérence avec les évolutions sociétales. C'est pourquoi des dispositifs de dialogue citoyen seront mis en œuvre pour alimenter les débats relatifs à la mise en œuvre du PRFB (fiche action 5.1).

De plus, en complément des créations d'emplois projetés, des liens avec les dispositifs de formation devront être tissés afin de structurer des formations qui répondent aux besoins des entreprises. Il s'agira également de travailler en amont pour susciter des vocations et augmenter l'attractivité des métiers de la filière (fiche action 5.2).

De manière plus transversale, la filière gagne en cohérence lorsqu'elle fait l'objet de programmes transversaux à l'échelle des territoires. Ceux-ci permettent une déclinaison locale de la quasi-totalité des actions du PRFB et permettent souvent une implication des collectivités locales. Elles constituent donc un axe fort de la mise en œuvre du PRFB (fiche action 5.3).

4. Le Plan d'action

Le plan d'action est présenté sous forme de fiche action élaborées par les groupes de travail issus de la CRFB pour l'élaboration du PRFB. Les différentes rubriques de ces fiches correspondent aux informations suivantes :

- **Titre de l'action** : défini collégalement par les membres des groupes de travail
- **Numéro de l'action** : la numérotation fait référence à l'orientation à laquelle est rattachée l'action. Les chiffres après la virgule n'implique pas de hiérarchisation particulière des actions entre elles.
- **Orientation** : orientation du PRFB décrite en partie 3 à laquelle est rattachée l'action
- **Enjeux** : contexte national et régional dans lequel s'insère l'action
- **Description de l'action** : Les principales caractéristiques de l'action définie sont ici mentionnées. Cette action sera susceptible d'évoluer durant les dix années d'application du PRFB en fonction de l'évolution du contexte et des connaissances.
- **Livrables et calendrier** : afin de concrétiser les mesures, les principaux livrables réalisables pour mettre en œuvre l'action ont été mentionnés. Il convient de préciser que leur liste et contenu (dans le cas de bases de données constituées) pourront évoluer en continu en fonction du contexte et des moyens disponibles.
- **Analyse au titre de l'évaluation environnementale** : L'évaluation environnementale stratégique a permis d'alimenter les débats lors de l'élaboration du PRFB. Un certain nombre de précaution à mettre en œuvre en lien avec l'action sont mentionnées dans cette rubrique.
- **Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre** : Cette rubrique regroupe l'ensemble des acteurs impliqués qui sont toutefois de nature diverses. Certains seront directement opérateurs voire pilote de l'action, alors que d'autres seront associés, consultés. Les financeurs sont également mentionnés. Le conseil régional et les services de l'État ont par exemple plutôt vocation à être coordinateurs ou financeurs qu'opérateurs.
- **Mécanismes de financements prévisionnels** : Sont mentionnés ici les principaux fonds qui pourraient être utilisés pour le financement de l'action. Cette description correspond à l'état actuel de définition des fonds et devra s'adapter en fonction de l'évolution des fonds en question. La mention des fonds est indicative et le financement effectif dépendra des crédits disponibles.

Le plan d'action comprend 30 actions définies par les groupes de travail mis en place pour l'élaboration du PRFB et articulées autour des 5 orientations.

Orientation 1 : Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

- Action 1.1 Mise en réseau des réseaux d'expérimentations et de référence
- Action 1.2 Modéliser le changement climatique en Occitanie
- Action 1.3 Mettre en œuvre des sylvicultures diversifiées, adaptatives et plus dynamiques
- Action 1.4 Mettre en œuvre une feuille de route en matière de plantations/régénération naturelle
- Action 1.5 Définir une stratégie et feuille de route en matière d'amélioration
- Action 1.6 Favoriser le regroupement foncier pour étendre les surfaces en gestion et massifier l'offre
- Action 1.7 Augmenter les surfaces de forêts sous document de gestion durable

Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois

- Action 2.1 Suivre la ressource et les récoltes en lien avec les territoires et les professionnels
- Action 2.2 Structurer la desserte extraforestière
- Action 2.3 Améliorer les infrastructures de desserte intraforestière
- Action 2.4 Moderniser le matériel d'exploitation forestière de la région Occitanie notamment pour garantir la mobilisation des terrains en forte pente
- Action 2.5 Développer la contractualisation et les rapprochements publics/privés pour la commercialisation des bois
- Action 2.6 Développer la certification et la traçabilité des bois
- Action 2.7 Stopper l'érosion de la ressource en peuplier

Orientation 3 Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

- Action 3.1 Moderniser la première et la deuxième transformation du bois d'œuvre
- Action 3.2 Conforter la filière bois d'industrie
- Action 3.3 Accompagner et structurer la filière bois énergie
- Action 3.4 Promouvoir les produits bois et développer les marchés
- Action 3.5 Engager la filière dans une démarche d'innovation

Orientation 4 : Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

- Action 4.1 Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts
- Action 4.2 Valoriser le rôle de captation de carbone de la filière forêt-bois
- Action 4.3 Conforter le rôle de protection des forêts vis-à-vis des risques en montagne
- Action 4.4 Valoriser le rôle des forêts pour la préservation de la ressource en eau et des paysages
- Action 4.5 Coordonner la politique DFCI à l'échelle régionale
- Action 4.6 Assurer une politique de prévention et de lutte ciblée contre les risques sanitaires
- Action 4.7 : Définir les orientations du programme d'actions à établir par le comité paritaire sylvo-cynégétique
- Action 4.8 Anticiper la gestion de crise tempête

Orientation 5 : Conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique

- Action 5.1 Réconcilier la société avec la forêt et sa gestion
- Action 5.2 Susciter les vocations et garantir des formations en lien avec les besoins de la filière
- Action 5.3 Encourager les démarches territoriales

Titre de l'action	Mise en réseau des réseaux d'expérimentation et de référence
N° fiche action	n°1.1
Orientation	Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Enjeux	<p>Le PNFB prévoit de « <i>développer l'observation et les suivis</i> » et de « <i>mettre en place des réseaux de parcelles de référence en forêt publique et privée : suivi d'essences et de pratiques de gestion favorisant la meilleure résilience.</i> »</p> <p>En région Occitanie, de nombreux réseaux de références existent, dédiés au suivi du changement climatique pour les plus récents ou à divers itinéraires techniques sylvicoles. Afin d'optimiser les enseignements de ces différents réseaux, de partager leurs résultats, de les compléter, il est nécessaire de mettre en place un outil commun de référencement permettant de connaître les différentes références en place, leurs objectifs et les résultats (en tenant compte du temps inhérent à l'expérimentation forestière).</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les réseaux de références existants (CRPF, DSF, IGN, ONF- Renecofor, projets régionaux spécifiques (PNR Foresccast, Forespir Observatoire Pyrénéen du changement climatique, domaine expérimental CEFE/CNRS de Puechabon, Association Futaie irrégulière, Nature 2050, forêts sentinelles, RBD/RBI, autres...). • Structurer la mise en commun des réseaux. Créer une base de données avec un socle commun de paramètres. • Formaliser les suivis (périodicité par exemple) • Identifier les compléments à apporter aux réseaux existants • Mettre en commun les connaissances : outil de communication régional à construire

Livrables	Calendrier prévisionnel
Base de données et cartographie partagées	Fin 2020

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette fiche action n'a, a priori, pas d'incidences négatives sur l'environnement.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DRAAF Conseil régional, territoires forestiers, URCOFOR ONF – CRPF - IDF – PNR/PNx – CEFE/CNRS - FCBA FORESPIR

Mécanismes de financement prévisionnels
Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Conseil régional Autres FEADER

Titre de l'action	Modéliser le changement climatique en Occitanie
N° fiche action	n°1.2
Orientation	Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Enjeux	<p>Le PNFB prévoit « <i>d'améliorer le transfert des résultats d'observation et de recherche, de structurer le partage de l'information entre chercheurs, propriétaires et gestionnaires et de définir la vulnérabilité des massifs.</i> »</p> <p>Les connaissances actuelles montrent que la région Occitanie est particulièrement concernée par l'enjeu du changement climatique. La connaissance des modélisations du changement climatique et des conséquences possibles (avec les fortes incertitudes liées) est nécessaire pour orienter les décisions des propriétaires et gestionnaires. Elle constitue un point de vigilance.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter à connaissance des fiches auto-écologie des essences (IRSTEA) • Modifier l'arrêté MFR (matériel forestier de reproduction) pour améliorer la résilience des forêts (partie provenance et types de plants de l'arrêté) • Appliquer les modèles de changement climatique à l'Occitanie • Appliquer les modèles de répartition par essence à l'Occitanie • Définir les conditions de mise à disposition aux propriétaires et gestionnaires des modélisations de changement climatique (permettant une connaissance sur son secteur) • Etudier la possibilité de mettre en place un pôle de recherche en Occitanie (lien avec le projet PEI, groupe opérationnel changement climatique)

Livrables	Calendrier prévisionnel
Intégration du lien vers les fiches autoécologie des essences sur les différents sites des acteurs et communication via les outils existants	Septembre 2018
Nouvel arrêté MFR. Provenances (et conditions du suivi pour les godets < 300 cc pour le douglas autorisé en dérogation)	3ème trimestre 2018 et 2019 pour conditions de suivi.
Cartographie du changement climatique	Fin 2019
Cartographie de la vulnérabilité	Fin 2019
Cartographie de la répartition des essences	Fin 2021
Site internet à créer sur le changement climatique, didactique pour les propriétaires et gestionnaires forestiers	Fin 2020
Création d'un groupe opérationnel changement climatique	2019
Faisabilité de création d'un pôle de recherche Occitanie (à la suite du groupe opérationnel)	Fin 2019

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>Cette fiche action n'a pas d'incidence directe négative sur l'environnement. Néanmoins, elle peut conduire à des incidences indirectes négatives par l'incitation à l'utilisation d'espèces allochtones pour la transformation de peuplements naturels. Ce type d'incidence est traité dans le cadre des fiches actions 1.3 et 1.4 qui ont attiré aux plantations.</p>

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF– DREAL

Conseil régional – PNR/PN_x – URCOFOR

ONF – CRPF - IDF – CEFE/CNRS – METEO FRANCE – INRA – IRSTEA – Chambres d’agriculture

Propriétaires forestiers privés – gestionnaires forestiers

FORESPIR – Associations de protection de la nature et de l’environnement

Mécanismes de financement prévisionnels

Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions

Ministère de l’agriculture et de l’alimentation

Conseil régional

FEADER

Autres

Titre de l'action	Mettre en œuvre des sylvicultures diversifiées, adaptatives et plus dynamiques
N° fiche action	n°1.3
Orientation	Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Enjeux	<p>Le PNFB prévoit d'adopter des sylvicultures adaptatives et plus dynamiques notamment pour augmenter la résilience des forêts face aux changements climatiques.</p> <p>La région Occitanie, particulièrement concernée par les changements climatiques compte tenu de sa situation géographique est également la plus variée de France du point de vue forestier, ce qui accentue l'opportunité de déployer ces orientations.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmer l'objectif final de production de bois d'œuvre quand les conditions le permettent • Maintenir l'obligation de diagnostic de station dans les dossiers d'aide en lien avec le changement climatique • Inciter à inclure la prise en compte du changement climatique dans les PSG et les aménagements • S'interroger sur le mode de renouvellement le plus adapté (plantation ou régénération naturelle) notamment au regard du changement climatique • Mettre en œuvre et éventuellement adapter les arrêtés MFR (partie matériel génétique/catégorie de plants et partie densité en reboisement en plein et en enrichissement pour les dossiers aidés). • Actualiser si nécessaire les itinéraires techniques des documents cadre de gestion et autres documents de gestion (SRGS, DRA/SRA, RTG, CBPS, guides de sylviculture, projets dynamic bois...) en prenant en compte les éléments de la fiche action 4.1 • Compléter la connaissance en région de l'autécologie et exigences stationnelles des essences • Proposer de nouveaux itinéraires sylvicoles / techniques • Promouvoir les itinéraires permettant la valorisation des produits non ligneux de la forêt (liège, champignons, plantes aromatiques et médicinales) ou les produits de niches (bois d'ébénisterie par exemple) notamment dans le cadre des démarches territoriales. • Définir les mélanges d'essences « objectif » possibles (et autorisés pour les dossiers aidés) • Analyser et, le cas échéant, fixer les durées de rotation et/ou de classe de diamètre minimale • Finaliser les outils d'aide à la décision en cours d'élaboration (bio clim sol, outil simplifié CRPF...) • S'interroger sur les limites à la mobilisation des rémanents en forêt en lien avec la fertilité des sols en s'appuyant sur les recherches existantes [cf les programmes INSENSE – Indicateurs de sensibilité des écosystèmes forestiers soumis à une récolte accrue de biomasse (INRA, ONF) et RESPIRE - Récolte des menus bois en forêt : potentiel, impact et remédiation par épandage de cendres (INRA, Université de Rouen, Université de Lorraine, ONF, GCF)] • S'interroger sur la place des troupeaux en sous-bois et orienter les propriétaires/fermiers vers des pratiques qui combinent usage pastoral et production de bois (sylvopastoralisme)

Livrables	Calendrier prévisionnel
Nouvel arrêté MFR (pour mémoire)	3ème trimestre 2018
Catalogue des itinéraires techniques actuels	Début 2019
Itinéraires techniques actualisés (si nécessaire)	Fin 2019
Nouveaux itinéraires techniques (dont expérimentaux sur de nouvelles essences)	Fin 2019
Liste des expérimentations réussies de mélanges d'essence « objectif » pour définir ceux autorisés dans les projets aidés	Fin 2019
Rotation et/ou de classe de diamètre minimales définies	Dans le PRFB pour les orientations et dans les itinéraires

	techniques pour les précisions.
Outils de diagnostic finalisés	Fin 2022
Actualisation des DRA/SRA et du SRGS	Fin 2022
Analyse des données scientifiques et techniques concernant l'exportation des rémanents et orientation des pratiques	Fin 2019
Catalogues de stations ajustés. Formations mises en place	2029

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>Toute intervention sylvicole peut avoir des conséquences négatives (mais aussi positives) sur l'environnement. Les principales incidences identifiées portent sur : les écosystèmes, les continuités écologiques, les sols et la qualité des eaux, les risques naturels, ainsi que les paysages.</p> <p>S'il n'est pas possible de tout reprendre ici (nous renvoyons le lecteur aux mesures ERC de l'ESE pour le détail), nous mettrons en avant que certaines fiches actions du PRFB permettent déjà d'éviter ou d'atténuer les incidences négatives d'une sylviculture plus dynamique. C'est les cas des fiches actions 4.1 (protection de la biodiversité), 4.3 (protection contre les risques naturels) et 4.4 (protection des eaux et des paysages).</p> <p>Les principales mesures ERC recommandées par l'évaluation environnementale sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travailler de concert avec les acteurs environnementaux afin de prévenir des conflits au regard des conséquences sur l'environnement. • Encadrer l'actualisation des itinéraires techniques des documents cadre de gestion et autre (SRGS, DRA/SRA, RTG,CBPS, guides de sylviculture, projets dynamic bois...) en prenant en compte les éléments de la fiche action 4.1 » en s'assurant de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser des itinéraires sylvicoles qui : <ul style="list-style-type: none"> ▪ préservent les habitats et espèces d'intérêt patrimoniaux ▪ évitent de rompre les continuités écologiques ▪ prévoient des périodes d'intervention et un matériel de débardage adaptés pour limiter les impacts sur la faune, la flore et les sols ○ Dans les sites Natura 2000, les documents d'objectifs (DOCOB) devront être pris en compte pour définir les choix en matière de gestion et donc de renouvellement ou de plantation. <p>La rédaction des « annexes vertes » concernant les zones Natura 2000 lors de la révision du SRGS, suite à l'adoption du PRFB Occitanie est une garantie de prise en compte de ces enjeux.</p>

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DRAAF– DREAL Conseil régional – URCOFOR – PNR/PNx ONF – CRPF - IDF – Chambres d'agriculture Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers Associations spécialisées (Association Futaie Irrégulière – Association Pro sylva– Fédération des forêts de plantation)

Mécanismes de financement prévisionnels
Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Conseil régional FEADER

Titre de l'action	Stratégie et feuille de route en matière de plantation/régénération naturelle
N° fiche action	n°1.4
Orientation	Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Enjeux	<p>L'économie de la filière bois d'Occitanie repose aujourd'hui en grande partie sur l'exploitation des peuplements issus de plantations résineuses, principaux fournisseurs de bois d'œuvre de la région. La diminution des plantations depuis l'arrêt du Fonds forestier national (FFN) provoquera des tensions dans l'approvisionnement des scieries d'ici 10 à 15 ans au regard du rythme actuel d'exploitation. Par ailleurs, les changements climatiques engendrent d'ores et déjà des dépérissements visibles au sein de peuplements forestiers pour lesquels les questions du renouvellement et du choix de l'essence sont posés.</p> <p>C'est pourquoi il importe de lancer une politique ambitieuse de plantations qui devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer la production importante de bois d'œuvre à moyen terme (40 ans et plus) ; • permettre de renouveler les peuplements forestiers affectés par les conséquences du changement climatique. <p>Cette action pourra être déclinée en fonction de 5 grands types de peuplements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • peuplements productifs (+ ou - selon la station et l'essence) faisant l'objet d'une sylviculture. Poursuite du cycle coupes d'éclaircies, d'amélioration, renouvellement, avec différents modes de sylviculture, dépendants des caractéristiques du peuplement et du souhait du propriétaire (futaie régulière, irrégulière, taillis, mélange futaie-taillis). • peuplements améliorables par des coupes. Privilégier les coupes d'amélioration • peuplements plus ou moins riches, non améliorables par des coupes, sur des stations à potentiel de production. Régénération naturelle si les caractéristiques du peuplement le permettent, renouvellement par plantation en plein ou en enrichissement, avec la même essence ou changement d'essence. Ces plantations permettront de faire face à des dépérissements à venir et d'installer des peuplements plus adaptés au climat de demain. • peuplements pauvres sur des stations à faible potentiel de production. Evolution naturelle, coupes sanitaires, renouvellement si nécessaire pour assurer le maintien de l'état boisé • peuplements dépérissants, essences inadaptées ou avec risque sanitaire. Reboisement avec une autre essence si la station recèle un potentiel productif, y compris au regard de l'évolution climatique. <p>Cette typologie et les orientations sylvicoles qui en découlent devront être précisées dans les documents cadre de gestion forestière (DRA/SRA – SRGS).</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera ainsi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimer les besoins de renouvellement souhaitable à 10 ans et l'écart avec le renouvellement actuel • Analyser les facteurs de blocage à la mise en régénération et au reboisement • Définir les types de peuplements à renouveler en définissant les priorités en prenant en compte les éléments de la fiche action 4.1 • Connaître les surfaces renouvelées (reboisées, régénérées) • Cartographier les surfaces aidées (à compter de 2018) • Améliorer les conditions de réussite des mesures d'aides en lien avec le contrat de filière • Valoriser dans ce cadre les services écosystémiques rendus par les forêts • Soutenir les opérations de financement public-privé

Livrables	Calendrier prévisionnel
Estimation des surfaces à renouveler à 10 ans et comparaison avec le niveau actuel	2019
Définition des grands types de peuplements sur lesquels intervenir	2019

Création ou utilisation des outils existants pour une cartographie régionale des surfaces aidées en matière de plantation-régénération naturelle	Fin 2018
Définition de la méthode et des outils permettant de connaître les surfaces renouvelées	Fin 2019
Retour d'expérience quantitatif et qualitatif sur les mesures d'aides actuelles (ou d'autres financements privés)	A caler avec la préparation du nouveau PDR

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

Toute intervention sylvicole peut avoir des conséquences négatives (mais aussi positives) sur l'environnement. Les principales incidences identifiées portent sur : les écosystèmes, les continuités écologiques, les sols et la qualité des eaux, les risques naturels, ainsi que les paysages.

S'il n'est pas possible de tout reprendre ici (nous renvoyons le lecteur aux mesures ERC de l'ESE pour le détail), nous mettons en avant que certaines fiches actions du PRFB permettent déjà d'éviter ou d'atténuer les incidences négatives d'une sylviculture plus dynamique. C'est les cas des fiches actions 4.1 (protection de la biodiversité), 4.3 (protection contre les risques naturels) et 4.4 (protection des eaux et des paysages).

Les principales mesures ERC recommandées par l'évaluation environnementale sont :

- Travailler de concert avec les acteurs environnementaux afin de prévenir des conflits au regard des conséquences sur l'environnement.
- Encadrer l'actualisation des itinéraires techniques des documents cadre de gestion et autre (SRGS, DRA/SRA, RTG,CBPS, guides de sylviculture, projets dynamic bois...) en prenant en compte les éléments de la fiche action 4.1 » en s'assurant de :
 - Favoriser des itinéraires sylvicoles qui :
 - préservent les habitats et espèces d'intérêt patrimoniaux
 - évitent de rompre les continuités écologiques
 - prévoient des périodes d'intervention et un matériel de débardage adaptés pour limiter les impacts sur la faune, la flore et les sols
 - Dans les sites Natura 2000, les documents d'objectifs (DOCOB) devront être pris en compte pour définir les choix en matière de gestion et donc de renouvellement ou de plantation.

La rédaction des « annexes vertes » concernant les zones Natura 2000 lors de la révision du SRGS, suite à l'adoption du PRFB Occitanie est une garantie de prise en compte de ces enjeux.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF – DREAL
Conseil régional – collectivités forestières – URCOFOR
CRPF – IDF – ONF – Chambres d'agriculture – FCBA
Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers

Mécanismes de financement prévisionnels

Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Conseil régional
FEADER
Autres

Titre de l'action	Stratégie et feuille de route en matière d'amélioration
N° fiche action	n°1.5
Orientation	Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Enjeux	<p>La région Occitanie possède de nombreuses forêts issues de déprises pastorales, agricoles ou dont l'origine forestière est plus lointaine. Majoritaires en surfaces, elles présentent des potentiels de production importants à l'échelle de la région. L'amélioration de ces peuplements devra être recherchée dans la mesure où il est démontré qu'ils sont adaptés aux conditions stationnelles actuelles et à venir et permettent d'augmenter l'offre en bois d'œuvre.</p> <p>En complément et en bonne articulation avec la fiche 1.4, les opérations concernées nécessaires à l'amélioration de la qualité des peuplements existants sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les travaux d'accompagnement de la régénération dans les conditions stationnelles difficiles, • l'intervention dans les jeunes peuplements de futaie (nettoisement, dépressage), • la sélection des jeunes arbres d'avenir, • les coupes nécessaires à leur développement (détourage et éclaircie). <p>Les peuplements concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les peuplements issus d'accruës forestières, • les taillis balivables, • les mélanges futaie-taillis.
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimer le potentiel des peuplements améliorables • Connaître les surfaces améliorées (surface et cartographie) • Décliner les itinéraires sylvicoles adaptés • Inciter aux pratiques sylvopastorales, notamment des accruës encore accessibles aux troupeaux (protection de la ressource en herbe dans un contexte de changement climatique et initiation d'une sylviculture) • Améliorer les conditions de réussite des mesures d'aides (investissement et animation) en lien avec le contrat de filière

Livrables	Calendrier prévisionnel
Estimation des surfaces à améliorer et comparaison avec le niveau actuel	2019
Création ou utilisation des outils existants pour une cartographie régionale des surfaces aidées en matière d'amélioration	fin 2018
Définition de la méthode et des outils permettant de connaître les surfaces améliorées	Fin 2019
Retour d'expérience quantitatif et qualitatif sur les mesures d'aides actuelles (ou d'autres financements privés)	A caler avec la préparation du nouveau PDR

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>Toute intervention sylvicole peut avoir des conséquences négatives (mais aussi positives) sur l'environnement. Les principales incidences identifiées portent sur : les écosystèmes, les continuités écologiques, les sols et la qualité des eaux, les risques naturels, ainsi que les paysages.</p> <p>S'il n'est pas possible de tout reprendre ici (nous renvoyons le lecteur aux mesures ERC de l'ESE pour le détail), nous mettrons en avant que certaines fiches actions du PRFB permettent déjà d'éviter ou d'atténuer les incidences négatives</p>

d'une sylviculture plus dynamique. C'est les cas des fiches actions 4.1 (protection de la biodiversité), 4.3 (protection contre les risques naturels) et 4.4 (protection des eaux et des paysages).

Les principales mesures ERC recommandées par l'évaluation environnementale sont :

- Travailler de concert avec les acteurs environnementaux afin de prévenir des conflits au regard des conséquences sur l'environnement.
- Encadrer l'actualisation des itinéraires techniques des documents cadre de gestion et autre (SRGS, DRA/SRA, RTG, CBPS, guides de sylviculture, projets dynamic bois...) en prenant en compte les éléments de la fiche action 4.1 » en s'assurant de :
 - Favoriser des itinéraires sylvicoles qui :
 - préservent les habitats et espèces d'intérêt patrimoniaux
 - évitent de rompre les continuités écologiques
 - prévoient des périodes d'intervention et un matériel de débardage adaptés pour limiter les impacts sur la faune, la flore et les sols
 - Dans les sites Natura 2000, les documents d'objectifs (DOCOB) devront être pris en compte pour définir les choix en matière de gestion et donc de renouvellement ou de plantation.

La rédaction des « annexes vertes » concernant les zones Natura 2000 lors de la révision du SRGS, suite à l'adoption du PRFB Occitanie est une garantie de prise en compte de ces enjeux.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF – DREAL
Conseil régional – URCOFOR
CRPF - IDF – ONF – Chambres d'agriculture – FCBA
Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers

Mécanismes de financement prévisionnels

Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Conseil régional
FEADER
Autres

Titre de l'action	Favoriser le regroupement pour accroître les surfaces en gestion et massifier l'offre
N° fiche action	n°1.6
Orientation	Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Enjeux	<p>Le PNFB prévoit de favoriser le regroupement de la gestion forestière.</p> <p>En région Occitanie, comme ailleurs, cette action est essentielle au regard de la structuration de la propriété privée. Le morcellement de la forêt privée est un frein important au développement de la gestion forestière durable. Les propriétés forestières de moins de 25 ha représentent 58 % de la surface des forêts privées dont 38 % de moins de 10 ha.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les opportunités locales favorables au regroupement (ASL, PSG concerté, mutualisations portées par des coopératives...) • Poursuivre les actions de dynamisation des groupements forestiers, les PDM et d'animation auprès des agriculteurs propriétaires forestiers, • Inciter à la reconnaissance en GIEEF, à ce titre, et conformément à l'instruction DGPE/SDFCB/2015-752 du 1er septembre 2015, le seuil de surface fixé pour la constitution de GIEEF en zone de montagne est fixé à 50 ha pour un ensemble de gestion réunissant au moins 20 propriétaires. Cette mesure est d'application immédiate. • Promouvoir les outils facilitant les ventes/acquisitions/échanges (Vigifoncier de la Safer, la « Forêt bouge ») • Consolider la dimension collective dans les critères d'aides aux travaux (desserte, reboisement...) • Faire connaître la réglementation en matière de droit de préférence et en complément, rechercher des accompagnements financiers pour les achats/ventes/échanges pour de petites surfaces • Lever les freins à l'application du dispositif « biens vacants et sans maître ». Le promouvoir dans les zones à enjeu de production • Mener à bien la politique de rattachement au régime forestier • Pour les opérations de regroupement de l'offre ponctuelle (vente/travaux), voir fiche action n°2.6

Livrables	Calendrier prévisionnel
Création de GIEEF	Durée du PRFB
Suivi de l'utilisation des sites vigifoncier et la forêt bouge	Durée du PRFB
Nombre et surface de ventes/échanges de foncier	Durée du PRFB
Analyse des enjeux forestiers des biens vacants et sans maître	Fin du premier semestre 2019
Suivi de l'acquisition par les collectivités	Durée du PRFB

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>Le regroupement comporte des incidences positives en permettant de faire rentrer des surfaces dans un cadre de gestion durable tout en prévenant les coupes d'opportunités et les risques associés (coupes rases, a fortiori sans renouvellement, fragmentation des habitats, destruction d'espèces ou de milieux...). Les principales incidences identifiées portent sur les milieux naturels (zones non exploitées qui deviennent exploitées) et les paysages (unification des pratiques sylvicoles rendant le paysage plus monotone).</p> <p>Certaines fiches actions du PRFB permettent d'éviter ou d'atténuer ces incidences négatives. C'est le cas des fiches actions 4.1 (protection de la biodiversité) et 4.4 (protection des eaux et des paysages). De plus, la fiche action 1.3 prévoit de favoriser « une gamme de sylviculture diversifiée » ce qui permettra de ce fait d'éviter l'uniformisation des paysages.</p> <p>L'évaluation environnementale recommande de plus de concentrer les efforts de regroupement foncier sur les forêts issues de la déprise agricole, moins intéressantes du point de vue environnemental car souvent plus jeunes.</p>

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF – DDFIP

Conseil régional – Conseils départementaux – collectivités forestières – URCOFOR

CRPF – ONF – SAFER – Chambres d'agriculture

Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers

Mécanismes de financement prévisionnels

Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Conseil régional

FEADER

Titre de l'action	Augmenter les surfaces sous document de gestion durable
N° fiche action	n°1.7
Orientation	Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Enjeux	<p>Le PNFB prévoit « <i>d'inciter les propriétaires à se doter de document de gestion durable</i> ».</p> <p>Les documents de gestion durable sont l'un des leviers majeurs de la dynamisation de la gestion forestière. Depuis la suppression de la notion du seul tenant, de très nombreuses propriétés relèvent d'un PSG. En Occitanie, sur les 2 millions d'ha de forêt privée, 445 000 ha doivent relever d'un PSG et seulement 220 000 ha en sont dotés. Les CBPS et les RTG représentent un peu plus de 10 000 ha.</p> <p>Par ailleurs, des surfaces importantes de forêts de collectivités relevant du régime forestier n'y sont pas rattachées.</p> <p>Cet enjeu revêt donc toute son importance dans le contexte régional.</p>
Description de l'action	<p>Pour les forêts privées, en complément de l'appel à PSG réalisé par le CRPF dans le cadre de ses missions, l'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les secteurs prioritaires (potentiel économique) • Structurer et cibler les actions de communication, d'animation et de formation sur ces secteurs • Etre en capacité de répondre aux propriétaires • Etudier les enjeux, les possibilités et les conditions d'aide à l'établissement d'un premier document de gestion durable • Inciter les propriétaires privés à se doter d'un DGD en les contactant, notamment lors d'opérations d'animation <p>Pour les forêts des collectivités, l'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les collectivités propriétaires de forêts à la gestion de leur patrimoine • Prioriser, communiquer et mettre en œuvre la procédure de rattachement/distraction du régime forestier des forêts des collectivités qui répondent aux critères établis

Livrables	Calendrier prévisionnel
Nombre de nouveaux DGD	Durée du PRFB
Surfaces rattachées au régime forestier	Durée du PRFB

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DRAAF – DDT Collectivités forestières – URCOFOR CRPF – ONF – Chambres d'agriculture Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Les documents de gestion durable sont la garantie d'application des SRGS, DRA, SRA et des préconisations environnementales qu'ils comportent. Cette action est donc globalement favorable à l'environnement.

Mécanismes de financement prévisionnels
Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Conseil régional FEADER

Titre de l'action	Suivre la ressource et les récoltes en lien avec les territoires et les professionnels
N° fiche action	n°2.1
Orientation	Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière

Enjeux	<p>La ressource forestière fait l'objet d'un suivi fin depuis de nombreuses années par les gestionnaires forestiers publics et privés ou par l'IGN.</p> <p>Les récoltes sont suivies par les services du ministère de l'agriculture (enquêtes annuelles de branche), par les gestionnaires forestiers et depuis peu par l'IGN qui relève les données de prélèvements constatés sur ces placettes forestières.</p> <p>Les travaux du PRFB ont montré que ces études gagnaient à être corrélées et croisées pour plus de fiabilité.</p> <p>Elles permettent de fournir des données précieuses sur le suivi et la caractérisation de la filière, mais également sur les potentiels de développement, notamment pour les investisseurs de l'aval.</p> <p>Certains territoires de niveau infra-régional ont également engagé des études visant à caractériser la ressource et les disponibilités de bois dans les années futures en complément des démarches régionales.</p> <p>Au-delà de la nécessité de maintien des dispositifs existants, l'enjeu est donc de garantir une articulation et un croisement régulier des données pour une information optimale des acteurs de la filière.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● valoriser les données ONF concernant les disponibilités en bois issus des aménagements des forêts publiques ● valoriser les données CRPF (outil Movaforest) concernant les disponibilités potentielles des forêts privées sous PSG ● croiser les différentes données de suivi de la ressource et des récoltes dans les bilans annuels publiés par la DRAAF ● actualiser régulièrement (tous les 5 ans) les données sur la disponibilité technico-économique des bois ● étudier l'opportunité d'un outil interactif en ligne permettant de fournir des données territoriales sur la disponibilité des bois pour une meilleure information des porteurs de projets et accompagner la réalisation d'études ressources à l'échelle territoriale dans le cadre d'un protocole défini à l'échelle régionale permettant une bonne agrégation des données ● définir les modalités d'application d'une campagne LIDAR à large échelle (massif ou région entière) en faisant ressortir le coût, le cahier des charges technique, l'intérêt pour la filière et les financements possibles (en lien avec d'éventuelles démarches nationales) ●

Livrables	Calendrier prévisionnel
Actualisation des données	Chaque année
Actualisation des données relatives à la disponibilité des bois	2024
Étude d'opportunité LIDAR	2022
Outil territorial en ligne	2026

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette fiche action n'a, a priori, pas d'incidences négatives sur l'environnement. Elle peut éventuellement conduire à des incidences indirectes par la mise en œuvre d'une sylviculture plus dynamique. Ce type d'incidence est traité dans le cadre des fiches actions 1.3 à 1.7.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DDT/DRAAF

Conseil régional – URCOFOR
IGN
Interprofession – Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers – exploitants forestiers

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'agriculture
Conseil régional
FEDER

Titre de l'action	Structurer la desserte extraforestière
N° fiche action	n°2.2
Orientation	Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière

Enjeux	<p>Le transport de bois rond fait l'objet d'un régime particulier qui permet de déroger à la limitation à 44 tonnes prévue par le Code de la route : dans chaque département, une liste d'itinéraires autorisés à la circulation des grumiers de 57 tonnes est arrêtée par le préfet après consultation des gestionnaires du domaine routier pour ce qui concerne les voies relevant de leur compétence.</p> <p>Toutefois, la configuration des itinéraires et la superposition des réglementations liées à la route rendent difficile, voire impossible le respect de la réglementation par les transporteurs qui s'en trouvent fortement pénalisés. Elles constituent, par conséquent, un frein à la mobilisation des bois, mais posent également problème pour les routes les plus fragiles : dans un secteur sans itinéraire autorisé bois ronds, le transporteur n'aura pas d'indication sur les routes les plus à même de supporter les charges importantes.</p> <p>L'article L. 153-8 du code forestier, introduit par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, dispose que « le département élabore chaque année un schéma d'accès à la ressource forestière, en concertation avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés. Ce schéma prévoit des itinéraires empruntant des routes départementales, communales et intercommunales et permettant d'assurer le transport de grumes depuis les chemins forestiers jusqu'aux différents points de livraison. ». En région Occitanie, seuls les conseils départementaux de Lozère, de l'Aude et des Hautes-Pyrénées se sont engagés dans cette démarche.</p> <p>Le PRFB « définit un itinéraire de desserte des ressources forestières », selon les termes de l'article L122-1 du Code forestier. A ce titre, la présente action s'intéresse au transport des bois sur le réseau routier, depuis le raccordement avec la desserte forestière jusqu'à sa destination finale (notamment scierie).</p> <p>Au niveau local, des expérimentations ont été menées pour garantir un échange de bonnes pratiques entre les gestionnaires de réseau routier (notamment à l'échelle communale) et les utilisateurs de façon à responsabiliser les différents acteurs. Cela concerne notamment le projet MOUV testé sur un territoire ayant une charte forestière de territoire et comprenant 3 intercommunalités et qui pourrait être étendu à l'échelle d'un département.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Inviter l'ensemble des Conseils départementaux à échanger sur ce sujet pour initier le lancement des schémas d'accès à la ressource à l'échelle départementale et en lien avec l'échelon communal ● Fournir des éléments d'analyse communs à l'échelle régionale pour inviter à une mise en cohérence des schémas départementaux (notamment pour les raccordements entre départements) ● Finaliser les travaux d'amélioration et de cartographie des dessertes (projet VIAPIR) sur les zones à enjeux de mobilisation de bois et contribuer aux démarches nationales en la matière. ● Travailler un réseau de desserte multifonctionnel, répondant notamment aux enjeux de mobilisation et de DFCI ● Mettre l'information des itinéraires identifiés à disposition des professionnels via des moyens modernes de diffusion de l'information ● Expérimenter des projets territoriaux d'échanges d'information (projet MOUV), diffuser les résultats et, le cas échéant, l'étendre à plusieurs départements voire au niveau régional ● Expertiser la possibilité de mettre en place un fonds de financement des travaux et d'indemnisation des dégâts sur les voiries communales ● Travailler économiquement la question des reprises de charge / création de desserte, dans une logique d'envisager la desserte autrement

Livrables	Calendrier prévisionnel
-----------	-------------------------

Rencontre des conseils départementaux	2019
Réalisation d'un cadre régional et initiation des schémas départementaux	2020
Retour sur les avantages du projet MOUV et étude d'opportunité de l'extension	2019
Étude d'opportunité sur un fonds d'indemnisation	2024

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

Cette fiche action n'a, a priori, pas d'incidences négatives sur l'environnement, puisque son champ d'action se situe en dehors de la forêt.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DDT – DRAAF – DIR – DREAL

Conseil régional – Conseils départementaux – collectivités forestières et territoires forestiers – URCOFOR – Entente de la forêt méditerranéenne

ONF – CRPF – Chambres d'agriculture – OpenIG (ex sigLR) – GIP AteGeri

Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers

interprofession – Transporteurs routiers

FORESPIR

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'agriculture

Conseil régional

Conseils départementaux

FEDER

Titre de l'action	Améliorer les infrastructures de desserte intraforestière
N° fiche action	n°2.3
Orientation	Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière

Enjeux	<p>A l'échelle de la région Occitanie et notamment sur les massifs identifiés comme prioritaires en matière de mobilisation, il est nécessaire de mettre à profit les réflexions (schémas directeurs de desserte, routes stratégiques du bois notamment, utilisation des câbles-mâts) et d'engager les travaux de création ou de renforcement des infrastructures (routes, pistes internes aux massifs forestiers ou faisant la liaison avec le réseau de voiries départementales) et des aménagements qui leur sont directement liés (places de dépôt). Cela permettrait de résorber les points noirs et de garantir une mobilisation du bois dans de bonnes conditions par les entreprises de travaux forestiers, les exploitants et les transporteurs.</p> <p>En effet, 22 % des forêts ont une distance de débardage supérieure à 500 m et 30 % une distance comprise entre 200 et 500 m, ce qui peut constituer un handicap pour mobiliser le bois.</p> <p>Les projets d'envergure, portés par plusieurs propriétaires, incluant des places de dépôt et prévoyant une convention pluriannuelle d'entretien du réseau créé seront privilégiés ainsi que les routes considérées comme stratégiques pour le transport de bois entre les massifs forestiers et les lieux de transformation. Les partenariats public-privé ainsi que les liens avec d'éventuelles créations de GIEEF seront particulièrement recherchés.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le soutien à la création d'infrastructures de desserte, en privilégiant les projets qui desservent les plus grandes surfaces forestières, notamment ceux portés par des structures collectives ou regroupées, avec un fort potentiel de récolte de bois ; • Pérenniser une animation en faveur des projets groupés de desserte forestière • Concevoir des programmes territoriaux de mobilisation des bois, incluant la synergie public-privé, l'implication des collectivités territoriales, la mise en cohérence des moyens de transport et de débardage, la participation des acteurs environnementaux (APNE notamment) sera recherchée dans un souci commun de réduction de l'impact environnemental ; • Étudier la possibilité de créer un fonds de financement sous forme d'avance remboursable pour faciliter la part d'autofinancement des projets par les propriétaires forestiers ; • Étudier des systèmes de fonds d'amorçage pilotés par les collectivités comme ceux en cours de développement en AURA et déjà existant en Savoie. • Intégrer la problématique DFCI dans les schémas de desserte (mettre en cohérence les données de relevé de l'état de la desserte et faire valoir les Schémas de desserte dans les Plans de massif de défense contre l'incendie des forêts • Travailler économiquement la question des reprises de charge / création de desserte, dans une logique d'envisager la desserte autrement.

Livrables	Calendrier prévisionnel
Renouvellement d'une mesure desserte dans les PDR	2020
Étude d'opportunité sur le dispositif de financement d'avance remboursable	2020

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>Les principales incidences identifiées portent sur : les écosystèmes, les continuités écologiques, les sols, les risques naturels, ainsi que les paysages. Nous renvoyons le lecteur aux mesures ERC de l'ESE pour le détail, Certaines fiches actions du PRFB permettent déjà d'éviter ou d'atténuer les incidences négatives d'un réseau de dessertes plus développé. C'est les cas des fiches actions 4.1 (protection de la biodiversité), 4.3 (protection contre les risques naturels) et 4.4 (protection des eaux et des paysages).</p> <p>Les principales mesures ERC recommandées par l'évaluation environnementale sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler de concert avec les acteurs environnementaux afin de prévenir des conflits au regard des consé-

quences sur l'environnement.

- Favoriser des tracés qui :
 - préservent les habitats et espèces d'intérêt patrimoniaux
 - évitent de rompre les continuités écologiques
 - prévoient des périodes d'intervention pour limiter les impacts sur la faune, la flore et les sols
- Dans les zones Natura 2000, prendre en compte les documents d'objectifs (DOCOB) pour dessiner les nouvelles dessertes.
- Limiter les pentes en long afin de limiter les impacts sur les paysages, et plus généralement de suivre les bonnes pratiques en matière de dessertes forestières.
- Respecter la politique RTM lors de l'élaboration du schéma de dessertes dans les zones de montagne, à forte déclivité.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DDT – DRAAF – DIR – DREAL

Conseil régional – Conseils départementaux – collectivités et territoires forestiers – URCOFOR

CRPF – ONF – Chambres d'agriculture

interprofession – Propriétaires forestiers – Gestionnaires forestiers

Structures de regroupement dont ASA et ASL, associations, etc.

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'agriculture

FEADER

Conseil régional

Titre de l'action	Moderniser le matériel d'exploitation forestière de la région Occitanie notamment pour garantir la mobilisation des terrains en forte pente
N° fiche action	n°2.4
Orientation	Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière

Enjeux	<p>Les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF), prestataires de services en travaux sylvicoles, abattage et débardage des bois sont à l'interface entre les propriétaires forestiers et les acheteurs (exploitants forestiers et scieurs). Il s'agit d'un maillon fragile de la filière forêt-bois en Occitanie, principalement du fait d'une faible rentabilité de ces opérations. Il faut également noter une baisse de la main d'œuvre qualifiée disponible pour le bûcheronnage manuel.</p> <p>Pour soutenir ce secteur, et ainsi, augmenter la mobilisation de bois, il est important que ces entrepreneurs bénéficient de meilleures/plus attractives conditions de travail, y compris au niveau des prix de prestations et du niveau d'activité. Ils doivent également pouvoir améliorer leur rentabilité dans le cadre d'une mécanisation adaptée et raisonnée de leurs activités, prenant en compte les problématiques sociales (sécurité au travail, pénibilité), environnementales liées au travail en forêt ainsi qu'à son exploitation durable (en matière de protection des sols notamment).</p> <p>L'exploitation en forte pente et la mécanisation de l'exploitation des feuillus sont des enjeux importants en région Occitanie au regard de sa configuration. Des expérimentations ont récemment été menées pour tester et développer de nouvelles technologies en la matière, mais elles restent aujourd'hui à développer à plus large échelle. L'exploitation par câble reste encore relativement limitée, notamment pour des raisons de rentabilité des opérations et de manque de savoir-faire en région, alors même qu'elle pourrait permettre l'exploitation de terrains autrement inexploitable.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser le parc de matériel existant (y compris matériel roulant), évaluer les besoins en terme d'investissements (notamment au regard des matériels permettant de maintenir l'activité sur sols humides et à faible portance) Synthétiser les expérimentations menées (notamment projet Mecafox, Twinch, dynamic bois...), diffuser les résultats et les intégrer dans les dispositifs d'aides à la mécanisation, Soutenir l'acquisition de machines de travaux sylvicoles et d'exploitations forestières performantes sur les plans économique, social et environnemental qui induiront une diminution des coûts et/ou une meilleure protection de l'environnement au niveau des sols notamment (poids au cm², nombre d'essieux, largeur des pneus, longueur de bras, manœuvrabilité, etc.) ; ainsi que l'équipement des machines existantes selon les acquis récents de la R&D (tracks synthétiques, lubrifiants de chaînes, etc). Les dispositifs permettant d'assurer une traçabilité des récoltes seront également soutenus. Favoriser la mise au point de nouvelles techniques et de nouveaux matériels adaptés aux conditions locales et offrant de meilleures conditions de travail ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'environnement. Promouvoir les matériels les plus adaptés au contexte local. Développer la contractualisation entre donneurs d'ordre et ETF de manière à massifier la demande de travaux, le cas échéant à travers le regroupement économique des propriétaires et la recherche de synergies entre forêt publique et privée, l'action pourra consister à décliner la charte nationale en cours d'élaboration, Promouvoir les démarches de qualité (notamment Qualiterritoire) et les certifications de gestion durable des forêts (PEFC, FSC ou équivalent) Etudier les conditions d'accompagnement possibles pour l'exploitation par câble permettant l'extension du dispositif de soutien à l'ensemble de la région Occitanie (PDR, autres...) Développer les analyses coûts-bénéfices entre des investissements lourds et la prise en compte de reprises de charges Étudier la mise en place de critères spécifiques pour les secteurs défavorisés (conditions d'exploitation compliquées : montagne par exemple)

Livrables	Calendrier prévisionnel
Analyse du parc de matériel	2019
Diffusion des résultats des expérimentations	2020 puis continue en fonction de nouveaux projets

Révision des PDR	2021
------------------	------

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

Cette fiche action permet l'exploitation de zones inexploitable auparavant, mais également une exploitation plus douce de la forêt en minimisant les impacts sur les sols et la pénétration d'engins dans les habitats forestiers grâce à l'exploitation par câble. Par ailleurs, la fiche prévoit elle-même de « *soutenir l'acquisition de machines de travaux sylvicoles et d'exploitation forestière ... qui induiront ... une meilleure protection de l'environnement au niveau des sols Et de favoriser la mise au point de nouvelles techniques et de nouveaux matériels ... offrant une meilleure prise en compte de l'environnement.* »

Néanmoins, des incidences négatives restent probables sur les milieux naturels, les sols et les risques naturels, notamment dans les secteurs de fortes pentes auparavant peu gérés. Certaines fiches actions du PRFB permettent déjà d'éviter ou d'atténuer les incidences négatives d'exploitation de nouvelles zones. C'est les cas des fiches actions 4.1 (protection de la biodiversité) et 4.3 (protection contre les risques naturels).

Les principales mesures ERC recommandées par l'évaluation environnementale sont :

- Travailler de concert avec les acteurs environnementaux afin de prévenir des conflits au regard des conséquences sur l'environnement.
- Favoriser lors de l'attribution des subventions les demandes pour du matériel plus performant vis-à-vis de l'environnement et exclure des aides les matériels avec un trop fort impact sur les sols.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
--

DDT – DRAAF – DREAL
 Conseil régional, collectivités et territoires forestiers – URCOFOR
 FCBA – CRPF – ONF – Chambres d'agriculture
 interprofession – exploitants forestiers – entreprises de travaux forestiers – FREDT – Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'agriculture
 FEADER
 Conseil régional

Titre de l'action	Développer la contractualisation pluriannuelle et les rapprochements publics-privés pour la commercialisation des bois
N° fiche action	n°2.5
Orientation	Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière

Enjeux	<p>L'état des lieux de la filière souligne la nécessité de développer la contractualisation pluriannuelle pour sécuriser les approvisionnements des industries de première et deuxième transformation et garantir un débouché aux producteurs. Le développement de ces bonnes pratiques contribuera à la répartition équilibrée de la valorisation des bois dans la chaîne de valeur entre producteurs et transformateurs.</p> <p>Les propriétaires publics et privés, les organisations de producteurs et l'ONF doivent être des acteurs moteurs de la contractualisation. Les principes de la charte de contractualisation signée au niveau national dans le cadre des travaux du Comité Stratégique Filière Bois, doivent être mis en œuvre en Occitanie. La charte indique notamment en terme d'engagement des parties :</p> <p><i>« Au travers de cette charte les parties s'engagent au développement de contrats avec, entre autre, l'objectif d'un lissage des volumes (et des prix) dans une vision pluriannuelle. »</i></p> <p>En complément, une réflexion sur les rapprochements public-privé est nécessaire. En effet, le morcellement de la forêt privée nécessite un regroupement des lots pour l'exploitation. Ces regroupements sont pour l'instant exceptionnels. Toutefois, les exemples existants montrent qu'ils sont sources d'opportunités et méritent d'être développés. En région (Auvergne-)Rhône-Alpes, le projet SYMBIOSE, piloté par les communes forestières et financé par l'ADEME, permet de mener des chantiers expérimentaux, en associant l'ONF, la coopérative, la chambre régionale d'agriculture, FCBA et les propriétaires publics et privés concernés.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décliner au niveau régional l'engagement national du CSF en terme de contractualisation. • Sensibiliser l'ensemble des maillons de la filière régionale à l'intérêt de la contractualisation pluriannuelle (espace de dialogue permettant à chaque contractant de connaître et comprendre les enjeux technico-économiques de son partenaire). • Intégrer dans certains appels à projets le contrat d'approvisionnement comme critère de sélection et non pas comme critère d'éligibilité. • Tirer les enseignements d'expérimentations développées sur les Pyrénées autour de la forêt publique (Plan Local de Mobilisation des bois et développement de portefeuilles de coupes) ou du projet SYMBIOSE mené en Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet innovation pour l'amont forestier, afin d'envisager une application à l'échelle régionale • Développer les offres de collaboration pour la mise en valeur des terrains publics et privés limitrophes, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ◦ porter à la connaissance des animateurs et gestionnaires de la forêt privée les invendus de la forêt publique (et vice-versa) notamment liés au trop faible volume mis en vente ◦ ou la nécessité d'une desserte ; pour chaque nouveau projet de desserte ou de câble, essayer de regrouper la forêt publique et la forêt privée ; • Communiquer sur les chantiers communs de mobilisation auprès des gestionnaires, des propriétaires et des élus pour lutter contre les préjugés et le cloisonnement des démarches.

Livrables	Calendrier prévisionnel
Déclinaison de la charte nationale	2019
Modification des critères de sélection des projets	2021
Déploiement de démarche régionale en matière de rapprochement public/privé	2023

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette fiche action n'a, a priori, pas d'incidences négatives sur l'environnement.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
--

DRAAF Conseil régional – collectivités et territoires forestiers – URCOFOR CRPF – ONF – FCBA – Chambres d’agriculture interprofession – Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers – exploitants forestiers
--

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d’intervention du ministère de l’agriculture FEADER Conseil régional

Titre de l'action	Développer la certification et la traçabilité des bois
N° fiche action	n°2.6
Orientation	Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière

Enjeux	<p>Dans un contexte de mondialisation, où les produits transformés en bois viennent du monde entier, les consommateurs sont de plus en plus sensibles à l'origine des bois et à la qualité des productions associées.</p> <p>Il y a donc un enjeu à faire reconnaître les qualités des filières locales du point de vue économique et environnemental.</p> <p>C'est pourquoi le développement des démarches de certification et traçabilité recouvre une importance particulière, notamment en région Occitanie, compte tenu de la trop faible valorisation locale des bois récoltés.</p> <p>Il s'agit d'une des priorités du Contrat de Filière 2018 /2021.</p> <p>Différentes démarches sont engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des démarcations des produits bois issus du territoire : Bois Sud de France, Bois des territoires du Massif central (BTMC), Bois Français ; • des démarches internationales de certification forestière (PEFC et FSC) qui permettent de garantir que les produits bois (sciages, papiers, ...) sont fabriqués à partir de bois issus de forêts gérées durablement ; • des outils en construction pour garantir la traçabilité des bois (chaîne numérique).
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En complément au développement des documents de gestion durable, soutenir les démarches de certification dans le cadre des dispositifs d'aides publiques (critères de sélection), • accompagner techniquement et financièrement l'émergence et la mise en œuvre des initiatives portées par les acteurs économiques visant à développer les certifications demandées par les marchés (fonds de soutien privés par exemple), • relayer au niveau local et éventuellement décliner les outils nationaux permettant de garantir la traçabilité des bois (chaîne numérique), • poursuivre les démarches existantes de valorisation du bois local (BTMC) et étudier l'opportunité du lancement de nouvelles marques territoriales, • le cas échéant, accompagner le lancement de la marque retenue.

Livrables	Calendrier prévisionnel
Structuration d'un fonds privé de soutien	2019
Intégration aux réflexions du PDR	2020
Déploiement en région d'un outil de traçabilité	2022
Étude d'une marque territoriale	2020

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette fiche action n'a, a priori, pas d'incidences négatives sur l'environnement.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DDT – DRAAF Conseil régional – URCOFOR FCBA Interprofession – Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers – exploitants forestiers – coopératives forestières

Mécanismes de financement prévisionnels

FEADER Budget d'intervention du ministère de l'agriculture fonds privés

Titre de l'action	Stopper l'érosion de la ressource en peuplier
N° fiche action	n°2.7
Orientation	Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière

Enjeux	<p>Le PNFB prévoit une « <i>reprise des investissements en plantations d'essences valorisées par le marché, notamment résineux et peupliers</i> »</p> <p>En Occitanie comme au niveau national, la ressource en peuplier décroît. A l'issue de la coupe finale, la concurrence avec une remise en valeur agricole du sol est forte. On estime à environ 2000 ha la perte de surface en Occitanie (partie Ouest) depuis une dizaine d'années.</p> <p>Un déficit de ressource est fortement craint à partir de 2020-2022 alors que l'outil de transformation est très présent et la demande est bonne.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les enjeux de la filière peuplier en Occitanie dans le contexte national • Maintenir a minima les surfaces et en reconstituer de nouvelles (ces nouvelles surfaces ne concerneront pas les prairies naturelles, ripisylves et forêts alluviales) • Renforcer les actions de communication et d'animation auprès des agriculteurs • Etudier les possibilités d'aide au renouvellement, à l'implantation et à l'élagage des peupleraies • Etudier l'intérêt et la faisabilité de l'abaissement des seuils de surface pour l'obligation de demande de défrichement (qui concerne les terrains en nature de bois depuis plus de trente ans).

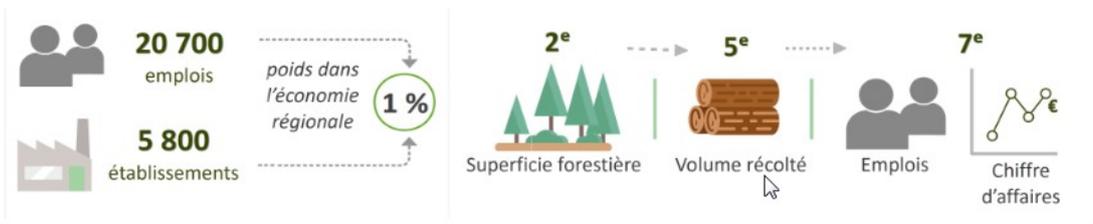
Livrables	Calendrier prévisionnel
Evolution des surfaces en peupleraie	Durée du PRFB

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>Cette action peut avoir, pour un nombre limité de cultivars, des incidences négatives sur les milieux humides et aquatiques, sur les sols, ainsi que sur les paysages. Si les plantations de peupliers sont placées en proximité de zones humides ou de cours d'eau, elles peuvent engendrer des problèmes de régulation du niveau d'eau, l'érosion et la déstabilisation des berges du fait de leurs racines peu profondes.</p> <p>Concernant les milieux, il est bien précisé que l'action consistera en le maintien à minima des surfaces et en la reconstitution de nouvelles, mais que celles-ci « <i>ne concerneront pas les prairies naturelles, ripisylve et forêt alluviales</i> ».</p> <p>Les principales mesures ERC recommandées par l'évaluation environnementale sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les densités et modalités de plantations afin qu'elles soient adaptées au maintien des continuités écologiques et de l'harmonie paysagère.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
<p>DRAAF Conseil régional CRPF- Chambres d'agriculture Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers</p>

Mécanismes de financement prévisionnels
<p>Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions Investissement : à déterminer</p>

Titre de l'action	Moderniser la première et la deuxième transformation du bois d'œuvre
N° fiche action	n°3.1
Orientation	Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

<p>Enjeux</p>	<p>L'étude INSEE publiée en décembre 2017 sur la filière forêt-bois d'Occitanie met en évidence une marge de développement importante : 2ème région de France en terme de superficie forestière mais 5ème pour le volume de bois récolté, 7ème en nombre de salariés et d'emplois totaux ; le poids de la filière en matière d'emplois totaux est l'un des plus faibles de métropole (deux fois moindre qu'en Aquitaine à surface forestière quasi équivalente).</p> <p>Les principaux atouts de la filière sont : un ancrage territorial fort (massifs montagneux, communes rurales) qui la fait contribuer à l'équilibre des territoires, une filière bois-construction dynamique dans une région où l'accroissement démographique est très élevé.</p>   <p>L'étude menée pour les services de l'État par le cabinet ALCIMED en amont de la préparation du PRFB et du contrat de filière fait le constat que les scieries régionales forment un réseau en grande partie artisanal, en manque de compétitivité à la fois en terme de compétences et d'équipements. Par ailleurs, le sciage ne bénéficie pas d'apport de valeur ajoutée suffisant pour être utilisé clé en main (bois préalablement séché, raboté et traité) par la deuxième transformation, car le coût de séchage est trop important.</p> <p>Enfin, à l'image de la ressource forestière française, la proportion de bois feuillus dans la ressource sur pied est de l'ordre de 70 % alors que les sciages produits sont résineux à 90 %. Il y a donc un enjeu fort à trouver dès aujourd'hui les solutions pour valoriser la ressource occitane, et consolider les entreprises en place.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Développer en région Occitanie une industrie de transformation à hauteur de son potentiel forestier et ainsi soutenir indirectement l'amont de la filière par une meilleure capacité à acheter les essences locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • dresser un bilan quantitatif et qualitatif des investissements matériels aidés depuis 10 ans afin d'en mesurer l'impact sur les entreprises et la commercialisation ; • mettre en place des campagnes d'accompagnement technique et financier d'opérations d'investissement dans la modernisation des outils de production et dans la création de valeur ajoutée dans les entreprises régionales de transformation du bois, en veillant à inclure les TPE • faire émerger des investissements structurants qui optimisent l'utilisation du bois régional dans la filière en lien avec les démarches d'innovation (fiche action 3.4) ; • en complément, soutenir les investissements dans les TPE, notamment pour accompagner leur modernisation et mise aux normes, en veillant au maintien du maillage territorial des outils de production, • développer la robotique dans les procédés industriels ; • déployer les outils numériques ; • proposer un accompagnement à l'entrepreneuriat pour rendre les entreprises de la filière plus

	<ul style="list-style-type: none"> compétitives ; • inciter à la mise en place de contrats d’approvisionnement à l’échelle de la filière pour apporter une visibilité suffisante aux entreprises pour investir ; • promouvoir le bois classé mécaniquement auprès des utilisateurs charpentier/constructeur qui ne doivent pas tenir compte d’un aspect strictement esthétique dans les parties cachées des constructions ; • développer l’utilisation du classement mécanique des bois en substitution du classement visuel pour une meilleure valorisation de la matière ; • développer le séchage des bois vendus par une levée des principaux freins identifiés ; • articuler première et deuxième transformation autour d’un cahier des charges commun (séchage, collage, aboutage, normes dimensionnelles, délais de livraison, qualité des bois...).
--	---

Livrables	Calendrier prévisionnel
Appel à projets pour des investissements structurants qui optimisent l’utilisation du bois régional dans la filière	2018/2019 : construire l’appel à projets 2019 : appels à projets pour des études de faisabilité 2020 : soutien aux investissements
Elaboration de modules d’accompagnement spécifiques à l’entrepreneuriat	2020
Rédaction d’un cahier des charges commun entre première et deuxième transformation	2019

Analyse au titre de l’évaluation environnementale
<p>L'amélioration et la modernisation de la filière aval peuvent conduire à une intensification de l'exploitation et impacter, indirectement l'environnement. Les incidences négatives indirectes qui en résultent sont similaires aux incidences directes des actions touchant directement la sylviculture. Nous renvoyons donc le lecteur aux mesures concernant les incidences d'une dynamisation de la sylviculture (actions 1.3 à 1.7).</p> <p>La fiche action aura également des retombées positives, puisque favoriser les bois locaux permet de lutter d'une certaine manière contre le réchauffement climatique, en réduisant les transports routiers de bois depuis des pays étrangers ou en se substituant à des matériaux dont la construction est fortement émettrice de gaz à effet de serre (ciment notamment).</p>

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
<p>DRAAF – DIRECCTE – DREAL Conseil régional – collectivités locales – URCOFOR – territoires forestiers ADEME – BPI – CRIIT Bois – FCBA Entreprises de transformation du bois – Interprofession et syndicats interprofessionnels – propriétaires forestiers – gestionnaires forestiers</p>

Mécanismes de financement prévisionnels
<p>FEADER/FEDER Budgets d’intervention des différents financeurs construction d’AAP dédiés</p>

Titre de l'action	Conforter la filière bois d'industrie
N° fiche action	3.2
Orientation	Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Enjeux	<p>La récolte de bois dans les forêts occitanes enregistre une hausse de 5 % entre 2015 et 2016, atteignant 2,8 millions de m³ de bois rond. Cinquième région française en matière de récolte de bois, l'Occitanie contribue à hauteur de 7 % à la récolte nationale.</p> <p>Le bois d'œuvre reste majoritaire dans la récolte régionale (47 %). L'augmentation de son volume récolté en 2016 (+ 8 %) fait suite à une baisse en 2015 (- 4 %). La récolte retrouve ainsi son niveau de 2006.</p> <p>Le bois d'industrie, un tiers de la récolte régionale, progresse moins fortement en un an (+ 4 %) dans un contexte national de stabilité. La récolte en sapin-épicéa est en hausse de 6 % et celle des feuillus de 2 %.</p> <p>La région Occitanie dispose de réels atouts économiques, grâce à la présence historique sur son territoire d'entreprises structurantes de portée internationale qui valorisent le bois d'industrie : Fibre Excellence et La Tarnaise des panneaux en sont les principales illustrations. Pour illustrer l'intérêt économique de la présence de telles entreprises, la production de pâte à papier en Occitanie constitue par exemple le principal des rares secteurs d'activité de la filière forêt-bois régionale à être en excédent commercial + 64 M€, alors que la balance globale régionale est déficitaire de -204 M€ (données 2016).</p> <p>Par la valorisation de bois de qualités intermédiaires d'essences feuillues mais aussi résineuses, ces entreprises contribuent concrètement à la mise en gestion et à la sylviculture des peuplements locaux. Ancrées structurellement sur des marchés internationaux, ces entreprises locales doivent relever le défi de pouvoir répondre aux exigences internationales tout en levant les freins locaux liés à la mobilisation de bois certifiés.</p> <p>Concrètement, les entreprises du bois d'industrie soutiennent les solutions collectives permettant une augmentation des surfaces régionales gérées durablement et certifiées, permettant une mobilisation régionale accrue des bois d'œuvre et des bois d'industrie qu'elles savent grâce à leur cœur de métier historique, valoriser efficacement dans leurs unités de transformation.</p>
Description de l'action	<p>Permettre un approvisionnement régulier et correspondant aux attentes des marchés pour les entreprises de valorisation des bois d'industrie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un dispositif incitatif pour développer la certification forestière à l'échelle de la filière • Inciter à la mise en place de contrats d'approvisionnement à l'échelle de la filière pour apporter une visibilité suffisante aux entreprises pour investir <p>Soutenir les démarches de valorisation moléculaire du bois qui permettent une diversification de leurs marchés et une pérennisation de leurs activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les investissements innovants dans les entreprises valorisant les bois d'industrie par un accompagnement dans les AAP nationaux ou régionaux

Livrables	Calendrier prévisionnel
Déploiement d'un dispositif incitatif pour développer la certification forestière à l'échelle de la filière	2018/2019

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>L'amélioration et la modernisation de la filière aval peuvent conduire à une intensification de l'exploitation et impacter, indirectement, négativement l'environnement. Les incidences négatives indirectes qui en résultent sont similaires aux incidences directes des actions touchant directement la sylviculture. Nous renvoyons donc le lecteur aux mesures concernant les incidences d'une dynamisation de la sylviculture (actions 1.3 à 1.7).</p> <p>Cette fiche action aura également des retombées positives directes grâce à « la valorisation de bois de qualités intermédiaires d'essences feuillues mais aussi résineuses » qui « contribuent concrètement à la mise en gestion et à la sylviculture des peuplements locaux. ». Ceci permettra de lutter contre les changements d'espèces autochtones vers</p>

allochtones sur des stations sensibles, et contribueront directement à la préservation des écosystèmes.
L'action permettra également de favoriser les bois locaux permet de lutter d'une certaine manière contre le réchauffement climatique, en réduisant les transports routiers de bois depuis des pays étrangers.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF-DIRECCTE-DREAL-...
Conseil Régional – URCOFOR
Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers
Exploitants forestiers
Interprofession et syndicats interprofessionnels

Mécanismes de financement prévisionnels

FEADER
Budgets d'intervention des différents financeurs

Titre de l'action	Accompagner et structurer la filière bois énergie
N° fiche action	n°3.3
Orientation	Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Enjeux	<p>Le bois à vocation énergétique représente un peu moins de la moitié des prélèvements en forêt en région Occitanie. De plus, si on considère l'utilisation pour l'énergie des produits connexes des scieries et des coproduits de la production de pâte à papier, l'usage énergétique est fortement majoritaire par rapport aux transformations industrielles et aux usages bois d'œuvre. L'enjeu d'un accompagnement dédié au bois énergie est donc considérable, d'autant plus que la demande est croissante et que la ressource est abondante et renouvelable.</p> <p>Utiliser le bois comme source d'énergie permet de faire face aux changements globaux. De plus, l'exploitation du bois à vocation énergétique favorise une gestion durable des forêts et est créateur d'emplois en zones rurales, qui sont structurants pour l'équilibre des territoires. Or il convient d'assurer un approvisionnement durable pour stabiliser la filière bois-énergie.</p> <p>Le marché du bois-énergie est contraint par la nécessaire proximité entre producteurs et utilisateurs et un prix d'achat du bois qui ne couvre pas toujours les coûts d'exploitation ni ne rémunère les propriétaires. Il existe de nombreuses structures d'animation réparties sur tout le territoire. Malgré cela, des difficultés de développement persistent : les cahiers des charges contraignants ne favorisent pas la production de plaquettes et de granulés, les investissements sont conséquents, les métiers restent peu attractifs et le bois énergie est tributaire de la dynamique des entreprises de première transformation.</p> <p>L'étude de la ressource forestière montre que les potentiels de mobilisation de bois + se situent principalement dans des zones de contraintes d'exploitations et d'accessibilités délicates (forêts de pentes, zone méditerranéenne, micro-morcellement en forêts privées), difficilement compatibles avec les prix de marché actuels de l'énergie bois. Un appui à l'animation forestière foncière ainsi qu'à l'équipement de matériels d'exploitation de bois spécifiques aux secteurs compliqués permettra de mobiliser davantage de cette qualité de produit à faible valeur ajoutée.</p> <p>Par ailleurs l'amélioration de la qualité du combustible (notamment vis-à-vis de son taux d'humidité) constitue un gisement possible de valeur ajoutée. Les producteurs, notamment les propriétaires et gestionnaires forestiers, disposent là d'une piste d'amélioration qui passe, entre autres, par la recherche d'économies sur les coûts de la chaîne de valeur.</p> <p>Pour soutenir l'utilisation du bois comme combustible, et augmenter la mobilisation de bois, il est important d'accompagner les porteurs de projets en maintenant l'animation en place actuellement, et en aidant ceux qui souhaitent bénéficier des dispositifs de soutien à répondre aux critères. Le marché du bois bûche est relativement opaque et difficile à appréhender ; une professionnalisation du secteur est nécessaire afin d'améliorer la visibilité des produits et leur qualité. Des dispositifs d'aides à la mobilisation existent (Appel à Manifestation d'Intérêt DYNAMIC, dispositif Conseil régional en faveur des plateformes bois-énergie), il est nécessaire de s'appuyer sur le bilan de ces démarches et de capitaliser leurs bénéfices afin de les développer.</p> <p>A plus long terme, l'enjeu est de pérenniser la demande en valorisant la ressource locale. L'étude de la faisabilité de la mise en place d'une unité conséquente de gazéification de bois et le soutien à sa réalisation est un moyen de répondre à cet enjeu en répondant aux besoins de gaz identifiés dans la stratégie « REPOS : Région à énergie positive ».</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des différents fonds de soutien aux installations (chaleur, BCIAT, CRE, région) et moyens d'animation en place (missions locales bois énergie) • Aides à la mobilisation : tirer les enseignements des dispositifs Dynamic ou « plateformes bois énergie », les adapter le cas échéant et les développer. Par ailleurs les démarches animation bénéficieront indirectement à la mobilisation de bois favorable aux filières bois

d'œuvre et industrie.

- Faire émerger des modes d'approvisionnement qui permettent une meilleure répartition de la valeur ajoutée de façon à garantir la rentabilité de l'exploitation.
- Aides par la demande : Soutien aux projets avec recherche de complémentarité entre des projets structurants (14 à 50 kt environ par an et privilégiant dans la mesure du possible les projets dont la consommation a lieu toute l'année)
- Accompagnement des entreprises dans la définition et la rédaction de leurs projets afin de les rendre plus compétitifs et ainsi faciliter leurs accès au dispositif de la CRE
- Communiquer plus largement à travers l'Observatoire régional du Bois énergie
- Soutenir et promouvoir les démarches de certification (PEFC, FSC) et de qualité (comme Qbéo, démarche « Qualité Bois Energie d'Occitanie » pour le combustible bois déchiqueté, tant sur la qualité du combustible bois livré que sur la prestation de service proposée)
- Professionnaliser la filière bois-bûche en identifiant les complémentarités entre les filières structurées de niveau national et les filières locales portées notamment par les agriculteurs et propriétaires forestiers.
- Mener une réflexion spéciale pour les massifs boisés dont la ressource n'est pas disponible pour un usage en construction ou en industrie : amélioration des peuplements, opérations de nettoyage, matériel spécifique, avec une valorisation énergétique du bois
- Créer un Fonds régional ou décliner Fonds national Air-Bois afin d'accélérer la mutation du parc actuel d'équipements de chauffage domestique vers un parc plus performant et moins émetteur de polluants atmosphériques
- En vue de l'augmentation de l'utilisation de granulés de bois pour le chauffage domestique, financer une étude pour estimer les besoins futurs en granulés, afin d'établir un plan d'approvisionnement. Le cas échéant, soutenir le développement d'une ou plusieurs unités de granulation dimensionnées selon ces besoins et soutenir la mise en place d'une filière régionale
- Soutenir la création d'une unité de production de bûchettes compactées
- Compte-tenu de la progression en cours et à venir de la consommation de granulés en région (amélioration des performances des bâtiments notamment), étudier les évolutions attendues des besoins en granulés à court et moyen termes et évaluer les capacités de production nécessaires pour répondre à ces besoins. Chiffrer les enjeux de cette filière pour les entreprises régionales (emplois, investissements, etc.).
- En complément de la méthanisation, et sur le moyen-long terme, explorer la production de gaz par pyrogazéification en :
 - Caractérisant les situations dans lesquelles la pyrogazéification pourrait être pertinente sur le secteur du logement collectif et des bâtiments tertiaires, compte-tenu de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des évolutions climatiques attendues ;
 - Etudiant l'opportunité d'associer des unités de pyro-gazéification avec combustion aux sites industriels ayant des besoins en haute température (papeterie, briqueteries) ;
 - Soutenant une étude pour le développement d'un démonstrateur de pyro-gazéification avec injection avec un plan d'approvisionnement régional.

Livrables	Calendrier prévisionnel
Bilan AMI Dynamic	2019

Identification des massifs forestiers peu exploités en BO BI	2020
Publication nouvel AMI Dynamic	2020
Plan de communication sur les démarches de qualité combustibles	2021
Mise en place Fonds Air Bois	2022
Etude de besoin granulation et briquettes	2024
Etude d'opportunité gazéification	2025

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

L'amélioration et la modernisation de la filière aval peuvent conduire à une intensification de l'exploitation et impacter, indirectement, négativement l'environnement. Les incidences négatives indirectes qui en résultent sont similaires aux incidences directes des actions touchant directement la sylviculture. Nous renvoyons donc le lecteur aux mesures concernant les incidences d'une dynamisation de la sylviculture (actions 1.3 à 1.7).

L'action aura également des incidences positives directes grâce à la réduction des émissions de particules fines en provenance de la combustion du bois. En effet, l'action mentionne « *Créer un Fonds Air-Bois afin d'accélérer la mutation du parc actuel d'équipements de chauffage domestique...* »

L'action permettra également de favoriser les bois locaux permet de lutter d'une certaine manière contre le réchauffement climatique, en réduisant les transports routiers de bois depuis des pays étrangers.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DDT – DRAAF – DREAL

Conseil régional – URCOFOR

ADEME – CRPF – ONF – Chambres d'agriculture – Missions départementales bois énergie – Syndicats d'énergie - ALE

Interprofession – Propriétaires forestiers publics et privés,

Institut de recherche (pyro-gazéification)

Professionnels injection biogaz

Propellet

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'agriculture

FEADER

Conseil régional

ADEME

Titre de l'action	Promouvoir les produits bois et développer les marchés
N° fiche action	3.4
Orientation	Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Enjeux

L'étude menée pour les services de l'État par le cabinet ALCIMED en préparation du PRFB et du contrat de filière a permis d'identifier 9 marchés porteurs en région Occitanie :

Potentiel de développement en Occitanie	Débouché	Potentiel de développement à 5 ans		
		Génération de CA*	Création d'emplois	Mobilisation de la ressource
■	Charpente / ossature	✓	✓	✓
■	Palettes	✓	↓	✓
■	Emballages légers	↓	↓	✓
	Emballages industriels			
■	Plaque / granulé	✓	↓	?
	Bois bûche			
■	Emballage papier	↓	↓	✓
	Papier hygiène			
■	Cercueil	↓	↓	↓

✓ Impact fort ↓ Impact limité ? A approfondir *CA : chiffre d'affaires

Potentiel de développement en Occitanie des 9 débouchés porteurs en région (source Alcimed, 2017)

Le marché de la **charpente et de l'ossature** apparaît dans cette étude comme le seul débouché qui impacte significativement la région sur le chiffre d'affaires, la création d'emplois et la mobilisation de la ressource. Il dispose par ailleurs de **perspectives de croissance favorables** à 5 ans et de leviers de croissance du chiffre d'affaires par la valorisation du bois local par l'innovation et la promotion de l'image du bois. Enfin, son développement permet d'étendre les opportunités sur d'autres marchés complémentaires comme le bois énergie ou le bois d'industrie.

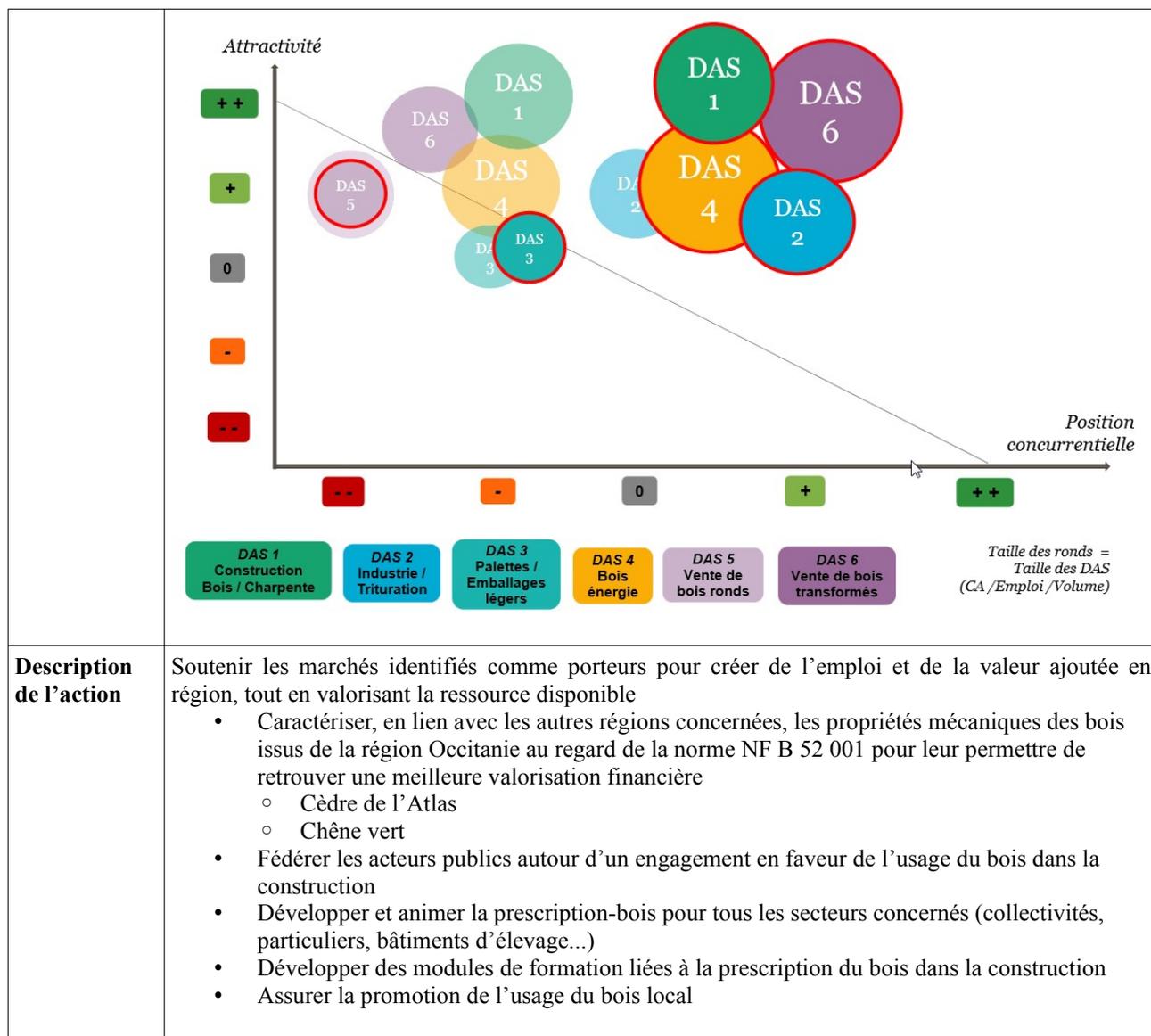
En parallèle, il convient d'assurer un développement à plus court terme sur les débouchés présentant un bon impact de développement, comme la palette et les emballages légers et industriels.

Le débouché de la menuiserie pourrait présenter des opportunités de développement en valorisant du bois feuillu local.

Les travaux menés dans le cadre du contrat de filière ont permis d'identifier 6 domaines d'activités stratégiques (DAS), dont 4 sont à soutenir : bois dans la construction/charpente, industrie/trituration, bois-énergie et vente de bois transformés.

De même que plus largement certains « marchés de niche » de caractère plus artisanal peuvent constituer pour certains territoires des opportunités de maintien d'un tissu local d'activité : façonnage de pieux en robinier, activité autour du liège, projet de transformation/valorisation de micocoulier (cravaches...).

Ces marchés participent aussi à la création de richesses économiques et autres valeurs (culturelles et sociales) autour de la valorisation de bois locaux.



Livrables	Calendrier prévisionnel
Normalisation du Cèdre de l'Atlas en bois de structure	2020
Signature d'une charte en faveur du bois dans la construction par les acteurs publics	2019-2020
Mise en place d'un réseau coordonné de relais territoriaux de la prescription-bois	2018
Modules de formation à la prescription-bois proposés aux catalogues des organismes de formation	2019-2020
Rapport de conclusions de la réflexion sur la création d'une marque de territoire	2019
Plateforme d'achat et de vente de bois régionaux	2021
Supports de communication adaptés pour la promotion de l'usage du bois local	2020

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

A priori, cette action n'aura pas d'incidences négatives sur l'environnement.
L'action permettra également de favoriser les bois locaux permet de lutter d'une certaine manière contre le réchauffement climatique, en réduisant les transports routiers de bois depuis des pays étrangers.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF-DIRECCTE-DREAL
Conseil régional – collectivités forestières – URCOFOR
ADEME-BPI – CRIITBois – FCBA – Chambres d'agriculture
Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers – Entreprises d'exploitation du bois – Interprofession et syndicats interprofessionnels – entreprises de sciage – entreprises de valorisation des bois sciés

Mécanismes de financement prévisionnels

FEADER/FEDER
Budgets d'intervention des différents financeurs

Titre de l'action	Engager la filière dans une démarche d'innovation
N° fiche action	n°3.5
Orientation	Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Enjeux	<p>La filière forêt-bois en Occitanie comme au niveau national fait face à de nombreux défis (stockage carbone, puits de carbone, compétitivité économique, préservation de la biodiversité, attentes sociétales...) et doit pouvoir s'appuyer sur un développement de la recherche et de l'innovation pour trouver des solutions.</p> <p>Le plan national recherche-innovation 2015 pour la filière forêt-bois, le PNFB et le CSFB ont repris cet enjeu, valorisé en 2017 par un appel à projets (AAP) national du MAA pour l'innovation dans l'amont forestier. Ce dispositif s'est rajouté aux autres dispositifs déjà existants comme les AAP Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), le Fonds Unique Interministériel (FUI) ou les dispositifs INTERREG.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des solutions pour les marchés porteurs (construction-bois principalement) à partir de la ressource feuillue, avec à terme la mise en place d'une capacité de sciage supplémentaire • Développer des méthodes d'exploitation mécanisée pour réduire les coûts, en particulier dans les feuillus mais aussi pour des conditions d'accès difficiles, notamment en forte pente • Mettre en place des process de sciage et de valorisation des produits adaptés à la ressource en gros et très gros bois, feuillus et résineux • Introduire le numérique dans l'ensemble de la filière pour la mobilisation et la logistique de la chaîne forêt-bois (gestion forestière, évaluation de la ressource, exploitation, traçabilité des produits, traitement des grumes...) • Soutenir les démarches visant à la création locale de produits transformés nécessaires dans la filière mais importés, comme le CLT, avec de l'innovation (CLT mixte feuillus/résineux) • Soutenir les investissements innovants dans les entreprises valorisant les bois d'industrie (chimie verte) par un accompagnement dans les AAP nationaux ou régionaux • Étendre le soutien aux études sur des projets innovants dans les entreprises de la première transformation (code APE 1610 A) • Soutenir les études et projets de développement de produits (innovants ou pas) pouvant être réalisés avec du bois local.

Livrables	Calendrier prévisionnel
Colloque régional sur l'innovation dans la filière forêt-bois	2019
<u>Evaluation de la ressource par l'analyse des données LIDAR</u> <ul style="list-style-type: none"> • retour d'expérience sur les démarches régionales engagées en région notamment dans le cadre du projet bois d'Occitanie • réalisation d'une étude de faisabilité d'une campagne Lidar à plus large échelle (coût, cahier des charges techniques, intérêt pour la filière...) 	1 ^{er} semestre 2019
<u>MECAFOX / Abattage mécanisé des feuillus :</u> <ul style="list-style-type: none"> • investissement dans des combinés et équipements spécialisés • nouvelle édition du guide sur la mécanisation des feuillus • journée de démonstration (propriétaires/professionnels) • parcours de formation sur le bûcheronnage mécanisé des peuplements feuillus 	<p>2019</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p>
<u>Pilote BIO³ FibreExcellence :</u>	

procédé viable d'un point de vue technico-économique d'extraction et de purification des sucres et autres fractions d'intérêt	2020
<u>IFORWOOD (INTERREG/POCTEFA) :</u> <ul style="list-style-type: none"> • desserte forestière • exploitabilité • exploitation groupée • classement mécanique des bois • séchage des essences pyrénéennes • qualité environnementale des colles • développement de nouveaux produits en bois des Pyrénées 	2019
<u>Exploitation en forte pente assistée par TWINCH</u> <ul style="list-style-type: none"> • analyse technico-économique de 2 procédés • préconisation sur l'utilisation et l'organisation • prospective sur les gains ou sur les conditions d'emploi optimisées 	2019
Retour d'expérience des projets initiés dans le cadre de l'appel à projet national innovation pour l'amont forestier afin d'envisager une déclinaison régionale. Cela concernera en particulier les projets menés dans les régions voisines ou impliquant des acteurs régionaux (DOUGLAS, Chaîne numérique...)	2020
Bois des Territoires du Massif central et réflexion bâtiments démonstrateurs liés à Vivier Bois Massif central	2019

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

L'amélioration et la modernisation de la filière aval peuvent conduire à une intensification de l'exploitation et impacter, indirectement, négativement l'environnement. Les incidences négatives indirectes qui en résultent sont similaires aux incidences directes des actions touchant directement la sylviculture. Nous renvoyons donc le lecteur aux mesures concernant les incidences d'une dynamisation de la sylviculture (actions 1.3 à 1.7).

L'évaluation environnementale souhaite rendre le lecteur vigilant quant à la mesure « *Mettre en place des process de sciage et de valorisation des produits adaptés à la ressource en gros et très gros bois, feuillus et résineux* ». Si cette action peut s'avérer positive pour les milieux naturels par son incitation à laisser vieillir des forêts d'exploitation, elle peut également conduire à un prélèvement trop intense des arbres matures et priver l'écosystème de leurs flore et faune qui leur sont propres.

L'évaluation environnementale recommande d'encadrer de façon stricte les prélèvements de gros et très gros bois et de les exploiter pied à pied en évitant les arbres possédant des dendro-microhabitats avec présence d'espèces patrimoniales.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF – DIRECCTE – DREAL
Conseil Régional – URCOFOR
ADEME – CRIITBois – FCBA – Chambres d'agriculture
Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers – Entreprises d'exploitation du bois – Interprofession et syndicats interprofessionnels – Vivier Bois Massif central – Association BTMC

Mécanismes de financement prévisionnels

FEADER/FEDER
Budgets d'intervention des différents financeurs

Titre de l'action	Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts
N° fiche action	n°4.1
Orientation	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	<p>La région Occitanie a une responsabilité particulière en matière de préservation de la biodiversité dans la mesure où elle est à l'intersection des 4 domaines biogéographiques présents en France, et intègre une partie du bassin méditerranéen, celui-ci faisant partie des 34 hot-spots de la biodiversité identifiés dans le monde.</p> <p>Les espaces forestiers représentent une part importante des ZNIEFF et des sites Natura 2000 de la région Occitanie : 41,4 % des Zones de Protection Spéciales désignées au titre de la Directive Oiseaux et 38,2 % des Zones Spéciales de Conservation désignées au titre de la Directive Habitats Faune Flore. Par ailleurs, certaines espèces à forts enjeux sont intimement liées aux milieux forestiers et peuvent nécessiter une gestion adaptée (ex : Grand tétras, Vautour moine, Circaète Jean le Blanc..).</p> <p>A une large échelle, différents indicateurs mettent en évidence une érosion rapide et massive de la biodiversité. Les milieux forestiers métropolitains font partie des rares milieux où cette perte de biodiversité est moins significative, bien que certains groupes d'espèces comme les insectes liés au bois mort font l'objet de préoccupations des acteurs environnementaux et restent à suivre finement.</p> <p>Comme cela est souligné dans le PNFB « <i>la biodiversité forestière, qu'elle soit dite « ordinaire » ou « patrimoniale », est un atout majeur pour une sylviculture durable et efficace.</i> » Sa valorisation nécessite d'agir sur l'amont de la filière en continuant les efforts pour encourager les propriétaires et les gestionnaires à prendre davantage en compte le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et leurs conséquences cumulées, en particulier par des sylvicultures efficaces et prévoyantes, en accord avec les principes d'une gestion durable.</p> <p>En région Occitanie, de nombreuses initiatives ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mener des actions ciblées sur certains enjeux de biodiversité forestière ; • assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. <p>Dans la plupart des cas, ces actions ont été définies et menées sur des territoires circonscrits (sites Natura 2000, réserves, parcs, chartes forestières...).</p> <p>Il y a aujourd'hui un enjeu à replacer l'ensemble des actions dans une stratégie régionale afin de les inscrire dans la durée et d'assurer une bonne articulation entre les politiques publiques de préservation de la biodiversité (Directives Natura, Plans Nationaux d'Actions élaborés pour la préservation d'espèces ou habitats particulièrement menacés, SRCE, SDAGE, Stratégie Régionale pour la Biodiversité ...) et de production forestière.</p> <p>Par ailleurs, certaines cibles patrimoniales à enjeux forts nécessitent une préservation ou une gestion spécifique dans le cadre du PRFB.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à bâtir et mettre en œuvre une stratégie pour améliorer la préservation de la biodiversité dans les forêts d'Occitanie. Ce travail permettrait de déployer à l'échelle de la région Occitanie la démarche entreprise dans le projet Biofor Pyrénées. Différentes étapes sont distinguées :</p> <p>I) Consolider les acquis de la région Occitanie</p> <p>Il existe de très nombreuses actions menées à des échelles géographiques différentes (zonages réglementaires dont N 2000, PNR, recommandations de sylviculture et réseaux de forêts en libre évolution dans le Parc national des Cévennes, Parc national des Pyrénées, CFT, PDM, ...) qui visent à mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière. Ces travaux, engagés depuis plusieurs années, sont le fruit d'un important travail réalisé entre acteurs du développement forestier, gestionnaires forestiers, propriétaires, acteurs de la recherche et acteurs naturalistes. Ils ont conduit sur certains territoires à élaborer des recommandations de gestion sylvicole favorable à la biodiversité qui ciblent une ou plusieurs espèces et/ou habitats à enjeu (DOCOB N 2000, BIOFOR, UNCI'PLUS, BIOFIL, guide Ours, programmes forêts anciennes IPAMAC, GALLIPYR, action du Contrat Restauration Biodiversité du PNR des Pyrénées Ariégeoises ...).</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un recueil des publications/études réalisées en Occitanie et relatives à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière et le mettre à disposition du public.

• Compiler les recommandations de gestion favorable à la biodiversité existantes à l'échelle de la région Occitanie. Seront priorisées celles qui :

- ciblent des espèces ou habitats naturels à statut,
- tiennent compte d'une évaluation concomitante « intérêt écologique » / « impact économique ».

• Encourager les collaborations entre acteurs du secteur forestier pour la prise en compte des enjeux biodiversité dans la gestion durable et multifonctionnelle de ce milieu naturel.

De la même manière seront identifiées celles qui relèvent de bonnes pratiques susceptibles d'être appliquées à une large gamme de forêts car ne générant pas de « contraintes ou de surcoûts d'investissement et de gestion ».

II) Définir les actions en distinguant les besoins selon les enjeux et les échelles

Le PNFB insiste sur le fait que « *Certaines pratiques sylvicoles ont un impact très positif sur la biodiversité. Ces pratiques pourront être valorisées dans les PRFB, on peut citer à titre d'exemple :*

- *laisser les souches et rémanents sur place ;*
- *conserver du bois mort en forêt sur pied et/ou au sol ;*
- *créer des îlots, des réseaux et des continuités de sénescence;*
- *veiller à la diversité des essences dans les peuplements et/ou par massif ;*

Ainsi, pour garantir l'opérationnalité de la mise en œuvre de ces recommandations, seront distingués :

- les actions qui relèvent de bonnes pratiques et qui peuvent être menées par les gestionnaires sans financement spécifique. Leur définition nécessite une vision croisée entre les différents acteurs impliqués : elles auront vocation à être communiquées aux différents acteurs de la filière forêt-bois (propriétaires, gestionnaires, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers) dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formations mises en œuvre en déclinaison des programmes régionaux de formation à la gestion durable,
- les points qui alimenteront l'élaboration du futur PDR pour définir les critères à respecter (notamment vis-à-vis de la préservation du réseau Natura 2000, des espèces protégées et de la trame verte) dans le cadre des actions soutenues par des fonds publics.
- les actions « spécifiques » qui génèrent des surcoûts ou des pertes de production et qui concernent notamment des espèces ou habitats naturels présents sur des massifs forestiers à enjeux de mobilisation de bois. Ces actions doivent faire l'objet de soutiens particuliers au regard de leur coût de mise en œuvre (développement/promotion de mesures incitatives/contractuelles liées à la mise en place de ces recommandations de gestion, tests sur sites pilotes, programmes d'animation / vulgarisation ciblés) et leur financement sera à étudier dans le cadre du futur PDR.
- les actions ciblées sur des zones ou espèces à enjeux prioritaires pour la région (ex : Pin de Salzmann, Grand tétras...).

Dans le cas où il n'existerait pas de recommandations de gestion concertée sur des espèces ou habitats à enjeux présents sur des massifs forestiers à enjeux de mobilisation de bois, il est proposé d'élaborer un corpus de recommandations de gestion avec la double entrée « écologique » et « économique » (en lien avec le point I.).

Ces résultats auront également vocation à alimenter les réflexions lors de la révision des DRA/SRA et du SRGS. Ce dernier intégrera une annexe spécifique à la prise en compte de Natura 2000 dans l'optique de l'approbation des documents de gestion durable conformément à l'article L.122-7 du Code forestier, ainsi qu'un paragraphe spécifique à la prise en compte de la biodiversité. Ils seront également être pris en compte dans la mise en œuvre des autres mesures du PRFB (fiches actions 1.3, 1.4, 2.3, 2.7, 3.3 notamment).

Au sein de l'ensemble des forêts de la région, certaines revêtent un très fort enjeu en matière de biodiversité notamment car elles présentent un grand niveau de maturité biologique et une ancienneté de l'état boisé. Ces forêts recouvrent une très faible surface à l'échelle régionale (moins de 1 % des forêts). Le maintien en libre évolution de certaines de ces forêts est de nature à répondre à l'un des objectifs du PNFB. Elle constitue le socle de la constitution *des îlots, des réseaux et des continuités de sénescence* et s'intègre aux réflexions sur les « Aires Protégées forestières ».

	<p>De plus, en montagne, la plupart d'entre elles ne présentent pas d'enjeu économique dans la mesure où elles sont inaccessibles au regard des conditions d'exploitabilité. A titre d'exemple dans les Pyrénées, 80 % des vieilles forêts pyrénéennes sont dans cette situation. Dans la période du PRFB, il conviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de prendre en compte les travaux déjà menés (dont inventaires et cartographies forêts anciennes) et d'affiner la connaissance de ces forêts en lien avec les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés ; • de continuer le travail de porter à connaissance à destination des gestionnaires et propriétaires forestiers publics et privés ; • de poursuivre les travaux d'intégration des cartographies des forêts biologiquement matures dans les aménagements forestiers ; • de caractériser les forêts pour lesquels un conflit d'usage pourrait intervenir en lien avec les actions portées par les observatoires des forêts anciennes (Observatoire des forêts commingeoises, porté par l'association Nature-Comminges, Observatoire des forêts des Hautes-Pyrénées porté l'association Nature Midi-Pyrénées ou actions portées par le réseau des parcs du massif central) ; • d'identifier les moyens contractuels et financiers permettant d'encourager les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à les préserver. <p>III) Acquérir des connaissances et mettre en place un dispositif de suivi</p> <p>Il s'agira de s'appuyer sur les projets de suivi de la biodiversité forestière engagés au niveau national (suivi de l'état de conservation IGN, reporting directive habitats en lien avec le Muséum national d'histoire naturelle, programme forêts sentinelles...etc), En fonction de leur avancée, il sera proposé à la CRFB, de contribuer à ces programmes, voire de réaliser un échantillonnage supplémentaire de façon à obtenir une représentativité des résultats en région.</p> <p>Les initiatives régionales originales (programme vieilles forêts ou forêts anciennes (IPAMAC), connectfor, travaux de recherche sur les micro-habitats, cartographie des forêts anciennes par l'UMR Dynafor...) devront être soutenues, poursuivies de façon à alimenter l'acquisition de connaissances et d'expériences originales pouvant être relayées au niveau national. En particulier et eu égard à la forte dynamique déjà engagée, la digitalisation des forêts anciennes de la région et le développement des connaissances sur la connectivité entre les « cœurs de biodiversité » forestiers identifiés revêtent un caractère prioritaire.</p> <p>Enfin, engager un dispositif de suivi des mesures sylvo-environnementales mises en place pour maintenir ou améliorer la biodiversité et les services écosystémiques dans la gestion forestière. Ce dispositif permettra de tirer des enseignements de cette forme de mesures incitatives prévues par le Code forestier et les engagements de la France au niveau international.</p>
-	

Livrables	Calendrier prévisionnel
Recueil des publications existantes	2019
Catalogue de recommandations de gestion favorable à la biodiversité existantes à l'échelle de la région Occitanie.	2019
Intégration des résultats de l'action dans les programmes régionaux de formation des propriétaires et gestionnaires à la gestion forestière durable	2019
Travail concerté de définition des critères relatifs aux vieilles forêts ou forêts anciennes et matures à l'échelle de la région Occitanie	2019
Prise en compte des cartographies des vieilles forêts existant sur le territoire d'Occitanie (Vieilles forêts pyrénéennes de Midi-Pyrénées - 2015, Les forêts anciennes des Parcs naturels du Massif central - 2016, Inventaires des vieilles forêts de plaine entre Pyrénées et Massif Central - 2018...)	2020
Actions d'animation, formation et sensibilisation des mesures « spécifiques »	2020

Corpus de recommandations de gestion pour les espèces ou habitats à enjeux présents sur des massifs forestiers à enjeux de mobilisation de bois (cas où ces recommandations n'existeraient pas encore) – Intégration au Catalogue	2020
Intégration aux réflexions du PDR	2020
Révision du SRGS et intégration des annexes vertes relatives à Natura 2000 et autres enjeux	2020
Cartographie des vieilles forêts d'Occitanie	2022
Définition d'un outil contractuel en faveur des vieilles forêts	2023

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

Cette action ne possède pas d'incidences négatives sur l'environnement. Au contraire, elle vise à favoriser sa protection et à réduire, limiter, compenser les incidences négatives d'autres actions du PRFB. Sa mise en œuvre effective est donc essentiel pour la bonne prise en compte des mesures définies dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DREAL/DDT/DRAAF
Conseil régional -autres collectivités - PNR/PN - URCOFOR
ONF / CRPF / Agence française de la biodiversité
Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers
FORESPIR
Associations de protection de la nature (FNE, CEN...)
Associations d'éducation à l'environnement et d'accompagnement des territoires
Association forêt méditerranéenne
Chambres d'agriculture

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'écologie
FEADER/FEDER/
Budget d'intervention du ministère de l'agriculture et du conseil régional

Titre de l'action	Valoriser le rôle de captation de carbone de la filière forêt-bois
N° fiche action	n° 4.2
Orientation	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	<p>La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a reconnu en 2014 le rôle des forêts dans la séquestration de carbone et l'a inscrit dans le Code forestier (article L112-1) : « <i>Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers. Sont reconnus d'intérêt général : [...]</i> »</p> <p>5° <i>La fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. [...]</i> »</p> <p>On estime que les forêts séquestrent dans la biomasse forestière entre 10 et 15 % des émissions de CO₂ anthropiques. Si on ajoute le stock de carbone constitué par les produits bois et les effets de substitution énergie et matériau, le rôle total de la filière forêt-bois dans l'atténuation du changement climatique approcherait les 25 %. Par ailleurs, des études récentes montrent que plus de la moitié du carbone stocké en forêt l'est dans le sol.</p> <p>En outre, fin 2018, le ministère de la Transition énergétique et solidaire validera le « Label bas carbone », référentiel national de certification carbone, qui permettra à des entreprises et des collectivités de compenser volontairement leurs émissions de CO₂ non réductibles en soutenant financièrement des projets forestiers en France.</p> <p>Au niveau régional, la prise en compte par le Conseil régional, du rôle de séquestration du carbone par les boisements a permis le déploiement en Région d'une politique de soutien au financement de projet de renouvellement de boisements (Fond régional carbone puis Feader).</p> <p>Parallèlement, l'article R. 229-51 du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 (publié le 29 juin 2016) indique que les collectivités et EPCI doivent se doter de plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) qui, conformément au décret de juin 2016, comprendront « <i>une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz</i> ».</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à optimiser le rôle de la filière forêt-bois occitane dans l'atténuation du changement climatique par une meilleure séquestration du carbone dans les forêts et les produits bois. Les politiques publiques donnent priorité au stockage de carbone au travers de la filière bois d'oeuvre. Toutefois afin d'élargir la gamme de possibilité pour les propriétaires et les gestionnaires il a été convenu de mettre en place des itinéraires de gestion (voire proposer des méthodes au futur Label bas-carbone) adaptés aux spécificités des forêts occitanes notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion forestière préventive à l'incendie en forêt méditerranéenne ; - le stockage de carbone des forêts anciennes et biologiquement matures notamment par la mise en libre évolution ; - l'irrégularisation de certains peuplements ; - etc. <p>Faire une synthèse des initiatives des collectivités et EPCI d'Occitanie concernés par les PCAET en termes d'actions forestières. Diffuser les éléments de méthode pour une prise optimale de la filière forêt-bois dans les PCAET. Sensibiliser les élus locaux à la place de la forêt et des produits bois locaux pour en faire des leviers de développement.</p>

Livrables	Calendrier prévisionnel
Méthode « gestion forestière préventive contre l'incendie » déposée et agréée dans le futur Label bas-carbone	2020
Méthode « stockage de carbone des forêts anciennes et biologiquement matures notamment par la mise en libre évolution » déposée et agréée dans le futur Label bas-carbone	2020
Une autre méthode au choix (par exemple	2021

irrégularisation) à déposer et faire agréer auprès du futur Label bas carbone	
Synthèse des actions forestières réalisées dans les PCAET d'Occitanie	2019/2020 (en continuité de l'action portée par l'URCOFOR en 2018 d'accompagner les PCAET d'Occitanie à intégrer les enjeux forestiers dans leurs politiques publiques).

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette action ne possède pas d'incidences négatives sur l'environnement. Au contraire, elle vise à favoriser sa protection et à réduire, limiter, compenser les incidences négatives d'autres actions du PRFB.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DRAAF – DREAL Conseil régional – URCOFOR – Territoires forestiers CRPF Occitanie (et IDF) – ONF – SDIS – Chambres d'agriculture Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers Associations de protection de l'environnement

Mécanismes de financement prévisionnels
Pour le développement de méthodes : FEDER État (budget d'intervention du ministère de l'agriculture)
Pour la réalisation de projets de compensation carbone pilotes en vue de tester les futures méthodes : Financements privés (entreprises) <i>via</i> le Label bas carbone Financements publics (collectivités) <i>via</i> le Label bas carbone

Titre de l'action	Conforter le rôle de protection des forêts vis-à-vis des risques en montagne
N° fiche action	n°4.3
Orientation	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	La région Occitanie est concernée par deux massifs montagneux : le massif central et le massif pyrénéen et a fait, à ce titre, l'objet d'une politique de Restauration des terrains de montagne (RTM) sur une part significative de son territoire. Un total de 120 000 ha est concerné par une politique au titre de la RTM dont la majorité dans le massif central (92 000 ha). Cette politique vieille de plus d'un siècle a montré son efficacité comme en témoigne la diminution des événements dramatiques en montagne (notamment coulées torrentielles au contact des zones habitées). Toutefois, l'évolution des modes de vie, du rapport au risque des populations et des dérèglements climatiques qui affectent les forêts poussent à la réinterroger.
Description de l'action	La politique RTM est confortée avec des évolutions à apporter durant l'application du PRFB qui consisteront à : <ul style="list-style-type: none"> • caractériser le rôle de protection de l'ensemble des forêts (y compris privées ou des collectivités) de manière à mieux orienter les moyens sur les zones prioritaires. • communiquer sur la nature des risques en montagne, afin d'entretenir une « culture risque » notamment auprès des collectivités et à mettre en avant le rôle des forêts vis-à-vis du risque. • actualiser les modes de gestion des forêts en montagne en fonction des impacts du changement climatique sur ces peuplements (déperissement, risque d'incendie...). • Étudier les bénéfices économiques en aval d'une gestion RTM en amont (lien avec les contrats de réciprocité).

Livrables	Calendrier prévisionnel
Carte régionale du rôle de protection des forêts	2022
Campagne d'information sur le rôle de protection des forêts	2024
Actualisation des modes de gestion	En continu en fonction des évolutions constatées

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette action ne possède pas d'incidences négatives sur l'environnement. Au contraire, elle vise à favoriser sa protection et à réduire, limiter, compenser les incidences négatives d'autres actions du PRFB.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DDT – DRAAF URCOFOR ONF

Mécanismes de financement prévisionnels
Budget d'intervention du ministère de l'agriculture FEADER

Titre de l'action	Valoriser le rôle de la forêt pour préserver la ressource en eau et les paysages
N° fiche action	N°4.4
Orientation	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	<p>Le rôle des forêts pour la préservation de la ressource en eau est reconnu de longue date et a participé à construire la politique forestière française, notamment au travers de la politique RTM. Les forêts rendent de nombreux services : préservation de la qualité en amont des captages, écrêtage des épisodes pluvieux violents, régulation du micro-climat, etc.</p> <p>A l'inverse, la gestion forestière peut parfois engendrer des impacts sur les zones humides et la ressource en eau (exploitation à proximité de cours d'eau, pollution ponctuelle).</p> <p>Suivant la même logique, les forêts contribuent à façonner les paysages emblématiques très riches de la région Occitanie. La gestion forestière, souvent à l'origine de ces paysages, peut parfois les affecter en fonction des sylvicultures adoptées (tailles et formes des coupes et des plantations).</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre le dialogue entre les gestionnaires de l'eau (ARS, collectivités locales, EPCI, Agences de l'Eau) ou des paysages (inspecteurs des sites, ABF...) et les gestionnaires et les récoltants forestiers : échange de données, réflexions sur des sujets techniques, rencontres sur le terrain pour promouvoir de bonnes pratiques notamment à partir des enjeux identifiés dans les documents de référence (SDAGE, SAGE...); ● Intégration des bonnes pratiques dans les DRA/SRA et le SRGS. Les sites classés et inscrits feront l'objet d'un volet dédié dans le SRGS, conformément aux dispositions de l'article L.122-7 du Code forestier. La prise en compte des préconisations relatives aux monuments historiques sera étudiée. ● Rechercher des dispositifs financiers de prise en compte des investissements ou des surcoûts : <ul style="list-style-type: none"> ○ poursuite et démultiplication des expérimentations locales de financement des surcoûts de gestion (société d'eau minérale -Salvetat-, EPCI, gestionnaires touristiques...) ○ étude d'opportunité pour l'ouverture d'une mesure sylvo-environnementale dans le cadre de la programmation FEADER 2021-2027 et mobilisation de cofinancements nationaux (Agences de l'eau, Etat, collectivités territoriales), afin de prendre en compte les surcoûts de gestion dans les zones à enjeux, pour les forêts dotées d'un document de gestion durable.
-	

Livrables	Calendrier prévisionnel
Révision du SRGS	2020
Préparation du PDR	2019/2020

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette action ne possède pas d'incidences négatives sur l'environnement. Au contraire, elle vise à favoriser sa protection et à réduire, limiter, compenser les incidences négatives d'autres actions du PRFB.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DDT/DRAAF/DREAL Conseil régional autres collectivités, URCOFOR, PNR Agences de l'eau, ARS FNE, CEN ONF / CRPF Chambres d'agriculture

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'écologie FEADER – FEDER Budget d'intervention du ministère de l'agriculture Agences de l'eau collectivités locales
--

Titre de l'action	Coordonner la politique DFCI à l'échelle régionale
N° fiche action	n°4.5
Orientation	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	<p>La défense des forêts contre les incendies constitue un enjeu majeur de protection des personnes et des biens, mais aussi de maintien des fonctions économiques, sociales et environnementales assurées par les forêts. Concernée par la zone biogéographique méditerranéenne, la région est particulièrement concernée par cet enjeu dans les départements de l'ex région Languedoc-Roussillon. Au regard des évolutions climatiques et des changements de pratiques agricoles (déprises pastorales et viticoles), ces enjeux pourraient concerner à l'avenir de nouveaux territoires.</p> <p>Dans les zones à risque, l'action de l'État et des collectivités territoriales vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter le nombre d'éclosions de feux, par l'action sur les causes, la surveillance dissuasive, le débroussaillage, la gestion forestière et l'information notamment ; • limiter les superficies brûlées en facilitant la détection précoce et en permettant l'intervention rapide sur les feux naissants, par la création de desserte et la mise en place de points d'eau, vigies, coupures de combustible ; • limiter les conséquences des incendies, par la prise en compte du risque incendie dans les documents d'urbanisme et le débroussaillage autour des habitations.
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier les actions ci-dessus énumérées dans les Plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) • Maintenir des moyens pour la mise en œuvre des PDPFCI, en recherchant la meilleure complémentarité entre l'Etat et les collectivités territoriales • Faire connaître à l'échelle régionale les actions de prévention / intervention / restauration par exemple sur la gestion forestière et la sylviculture préventives ou sur le sujet des bonnes pratiques en matière de feux pastoraux (entretiens mécanisés, pratiques sylvopastorales, ouverture et entretien des coupures vertes). • Mettre en place des accompagnements et animations spécifiques DFCI : diagnostics sylvo-pastoraux, coupures vertes, brûlages dirigés (maintien des commissions locales d'écobuages), MAE d'entretien. • Mutualiser à l'échelle régionale les éléments d'acquisition de connaissance notamment en réalisant une carte des aléas en lien avec les DDT et à la période optimale pour la révision des PDPFCI, ou base de données des équipements DFCI. • Dans ce cadre étudier, en lien avec les régions voisines, les modalités de gouvernance optimale de la politique DFCI à l'échelle de la région Occitanie à l'échelle des services de l'État (DPFM, DRAAF, DDT(M) et l'Entente de la Forêt méditerranéenne. • Avec une méthode harmonisée au niveau interdépartemental, définir ou réviser les bois et forêts classés « à moindres risques » au sens du premier alinéa de l'article L. 133-1 du Code forestier, en vue : <ul style="list-style-type: none"> ◦ de limiter les contraintes réglementaires à ce qui est nécessaire, notamment en matière d'obligations légales de débroussaillage (OLD), ◦ d'orienter les moyens vers les zones prioritaires. • Favoriser la mise en œuvre des OLD par la communication et les contrôles, accompagnée d'une formation des élus locaux pour qu'ils soient en mesure de mettre en œuvre ces OLD localement. • Pérenniser le suivi des incendies de forêt dans les bases de données BDIFF et Prométhée.

Livrables	Calendrier prévisionnel
Carte régionale de sensibilité aux feux de forêt	2025

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>Les incidences négatives de cette fiche action sont engendrées par la création de nouvelles pistes pour la lutte anti-feu. Elles sont donc similaires aux incidences de la fiche action 2.3 « Améliorer les infrastructures de dessertes intra-forestières ». Nous renvoyons donc le lecteur aux mesures ERC de cette action.</p> <p>Néanmoins, ces incidences négatives sont à modérées car la lutte anti-feu permet également la préservation des ressources forestières de manière globale : écosystèmes, continuités écologiques, stockage du carbone forestier etc.</p>

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DDT – DRAAF – SDIS – DPFM, pour les 5 départements méditerranéens Conseil régional – autres collectivités – URCOFOR – Entente de la forêt méditerranéenne ONF – Chambres d’agriculture APNE
Mécanismes de financement prévisionnels
Budget d’intervention du ministère de l’agriculture dont crédits du conservatoire de la forêt méditerranéenne pour les 5 départements méditerranéens FEADER Collectivités territoriales (départements, communes...)

Titre de l'action	Assurer une politique de prévention et de lutte ciblée contre les risques sanitaires
N° fiche action	n°4.6
Orientation	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	<p>Le PNFB prévoit les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « <i>La formation à une vigilance accrue des gestionnaires et propriétaires et signalement au DSF</i> • <i>L'enregistrement exhaustif des récoltes pour raisons sanitaires</i> • <i>La mise en œuvre systématique de la lutte préventive systématique contre le fomès »</i> <p>La région Occitanie sera l'une des plus exposées par les conséquences du changement climatique. Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur l'évolution de la santé des forêts.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <p>Formation à une vigilance accrue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre le lien du département de la santé des forêts (DSF) sur les sites internet des différents organismes • S'assurer de la présence ou intégrer un module état sanitaire dans les formations à destination des propriétaires, exploitants forestiers et ETF • Maintenir et promouvoir le signalement auprès des correspondants observateurs (nécessite un cadrage, compte tenu du temps disponible des correspondants observateurs) • Etudier les conditions de création et de mise à disposition du public d'une application de signalement de dépérissement ou de présence massive d'agents (exemple chenilles processionnaires) <p>Enregistrement exhaustif des coupes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de déclaration des coupes réalisées pour raison sanitaire à destination des gestionnaires ainsi que des exploitants forestiers et des ETF pour les forêts sans gestionnaire <p>Lutte systématique contre le fomès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les pratiques actuelles • Construire un plan d'action sur les sujets : <ul style="list-style-type: none"> ○ identification des secteurs touchés ○ traitement des souches lors des exploitations ○ identifier en matière d'efficacité du traitement les conséquences liées à la perte de l'urée en traitement ○ lutte contre l'extension • Porter à connaissance des sylvicultures favorables à une meilleure résistance

Livrables	Calendrier prévisionnel
Vigilance accrue	
Lien vers le site DSF sur tous les sites des acteurs forestiers (avec commentaire harmonisé à l'échelle régionale)	01 septembre 2018
Présence d'un module DSF dans les formations	1 ^{er} trimestre 2020 si module à créer
Cadrage pour signalement aux correspondants observateurs et communication pour promouvoir les signalements	Fin 1 ^{er} semestre 2019
Etude préalable et application de signalement par un public large (et cadrage associé). Analyse des systèmes existants dans d'autres domaines.	Fin 1 ^{er} semestre 2020
Déclaration des coupes pour raison sanitaire	
Création du système de déclaration des coupes réalisées pour raison sanitaire	Fin 1 ^{er} trimestre 2020
Lutte systématique contre le fomes	
Pratiques actuelles identifiées	Fin 1 ^{er} trimestre 2019
Plan d'action établi	Fin 2019

Analyse au titre de l'évaluation environnementale

La lutte contre ravageurs et pathogènes pourrait contribuer à des forêts en bonne santé, avec un bon fonctionnement écologique. Néanmoins attention au type de lutte utilisé, surtout les luttes chimiques, qui peuvent conduire à des pollutions sur les sols et les eaux.

La fiche action 4.4 du PRFB « Valoriser le rôle de la forêt pour préserver la ressource en eau et les paysages » vise à la promotion des bonnes pratiques d'exploitation sylvicole pour permettre la préservation de la qualité des eaux.

De plus, l'évaluation environnementale recommande de privilégier des moyens de lutte respectueux de l'environnement afin de préserver également la qualité des sols et des écosystèmes de manière générale.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre

DRAAF – DSF
 PNR/PN – Collectivités locales – URCOFOR
 CRPF – ONF – Chambres d'agriculture – FCBA
 Propriétaires forestiers privés – Gestionnaires forestiers – Fransylva- Exploitants forestiers – ETF
 APNE

Mécanismes de financement prévisionnels

Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions
 Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
 Conseil régional
 FEADER

Titre de l'action	Définir les orientations du programme d'actions à établir par le comité paritaire sylvo-cynégétique
N° fiche action	n°4.7
Orientation	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	<p>La mobilisation de la ressource, son renouvellement, la transformation des peuplements appauvris sont le socle de l'économie de la filière forêt bois et de la gestion durable des forêts.</p> <p>L'équilibre sylvo-cynégétique fait partie des conditions de réussite de cette gestion durable.</p> <p>Le comité paritaire sylvo-cynégétique instauré par l'article L113-2 du Code forestier est chargé « d'élaborer le programme d'action permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique [...] dans le cadre des orientations fixées par la commission régionale de la forêt et du bois. »</p> <p>Sa définition est donnée par l'article L.425-4 du Code de l'environnement :</p> <p><i>« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Il est assuré, conformément aux principes définis à l'article L. 420-1, par la gestion concertée et raisonnée des espèces de faune sauvage et de leurs habitats agricoles et forestiers [...]. »</i></p> <p><i>L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire, dans le territoire forestier concerné. Il prend en compte les principes définis aux articles L112-1, L121-1 à L121-5 du nouveau code forestier ainsi que les dispositions des programmes régionaux de la forêt et du bois mentionnés à l'article L. 122-1 du même code. »</i></p> <p>Par les prélèvements réalisés, les chasseurs contribuent à la pérennité de la ressource forestière.</p> <p>Les dégâts aux plantations, régénérations naturelles et jeunes peuplements sont très régulièrement mentionnés par les forestiers. Toutefois, force est de constater qu'il existe peu de données quantifiées, sauf lors d'études ponctuelles sur ce sujet.</p> <p>Lorsque des protections individuelles ou l'engrillagement de la parcelle sont indispensables, le coût du reboisement augmente de plus de 50 %. C'est un facteur de démotivation chez les propriétaires et un des freins particulièrement lorsqu'il s'agit de reboiser des peuplements de faible valeur économique.</p> <p>Le programme d'action doit permettre de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique, dans les zones les plus affectées.</p> <p>Il doit reposer sur une volonté partagée entre chasseurs et forestiers d'établir, sur des données objectives, un diagnostic, des objectifs, des actions.</p>
Description de l'action	<p>Action 1 : identifier les zones à risque de déséquilibre sylvo-cynégétique Orientation et objectif : prioriser les actions sur les zones à enjeux</p> <p>La cartographie des zones à enjeux s'appuiera sur les programmes de coupes prévus dans les documents de gestion, les données de l'Inventaire forestier national, les surfaces reboisées ayant bénéficié d'aides. Ces données socles pourront être complétées le cas échéant par des études ponctuelles qui ont été menées, les signalements des dégâts, des travaux de regarnis.</p> <p>Le niveau d'aléa sera estimé par les attributions des plans de chasse, les surfaces des territoires et les surfaces réellement chassables.</p> <p>Action 2 : porter à connaissance des chantiers de reboisements et des régénérations naturelles programmés et réalisés.</p>

	<p>Orientation et objectif : agir localement sur les zones à enjeux</p> <p>Il s'agira d'informer les structures de chasse des chantiers de plantation et de régénération naturelle qui vont être ou ont été réalisés afin de les prendre en compte dans les demandes et les attributions des plans de chasse et dans leur réalisation (par exemple en orientant les tirs dans les secteurs à risque).</p> <p>Action 3 : mise en place d'un système de télé-signallement des dégâts.</p> <p>Orientation et objectif : porter à connaissance des dégâts</p> <p>Des systèmes opérationnels de signallement par internet des dégâts de gibier à la forêt existent déjà par exemple en Nouvelle Aquitaine et dans le Parc national des Cévennes. L'objectif sera donc de déployer le système de Nouvelle Aquitaine en Occitanie en s'assurant de la compatibilité réciproque avec le système élaboré par le Parc National des Cévennes. L'action consistera donc à analyser si le déploiement en Occitanie peut être fait en l'état ou s'il nécessite des adaptations.</p> <p>Action 4 : développer et structurer la communication et la concertation entre acteurs.</p> <p>Orientation et objectif : agir en commun à partir d'un diagnostic et des objectifs partagés.</p> <p>L'action consistera à mieux faire connaître aux chasseurs la réalité de l'économie forestière et les conséquences des dégâts de gibier, à communiquer à destination du grand public sur l'utilité et la nécessité des prélèvements, développer ou restaurer le dialogue local entre forestiers et chasseurs dans les structures de chasse, à prendre en compte les zones à enjeux et les signalements de dégâts dans les demandes et les attributions des plans de chasse, au niveau de chaque structure et à l'échelle d'un territoire plus élargi (structures avoisinantes ou unité de gestion). De même, il s'agira de communiquer auprès des forestiers sur la chasse, le contexte réglementaire, son organisation, ses pratiques et ses contraintes.</p>
--	---

Analyse au titre de l'évaluation environnementale (au titre du PRFB)
La fiche prévoit de rétablir un équilibre sylvo-cynégétique. Elle peut permettre un impact positif. De plus, la fiche précise comment définir des zones d'acceptabilité de la grande faune chassable et des zones où au contraire, il faudrait que leur population soit contrôlée. A priori, il n'y a pas besoin de mesure ERC supplémentaire.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
DRAAF – DDT Conseil régional – URCOFOR ONF – CRPF – Parc national des Cévennes – Chambres d'agriculture Fransylva (syndicat des forestiers privés) - Gestionnaires forestiers privés (coopératives forestières, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels indépendants) – Fédérations régionale et départementales des chasseurs

Mécanismes de financement prévisionnels
Auto-financement des organismes dans le cadre de leurs missions Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire Conseil régional Feader

Titre de l'action	Anticiper la gestion de crise liée aux tempêtes
N° fiche action	n°4.8
Orientation et objectif	Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus

Enjeux	<p>Les tempêtes représentent une forte menace sur les territoires et ont déjà lourdement affecté la forêt française. Depuis 1950 en Europe, les vents violents sont responsables de 51 % des pertes en forêts, contre 16 % pour les flammes (source : dossier de Presse INRA, Juin 2016). En France, la tempête de 1982 avait conduit à 12 millions de mètres cubes de chablis. Puis sont survenues plusieurs tempêtes encore plus dévastatrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les deux tempêtes de 1999 ont touché deux tiers de la France engendrant 140 millions de mètres cubes de chablis ; - la tempête de 2009 qui a principalement affecté l'Aquitaine, a provoqué 43 millions de mètres cubes de chablis. <p>Compte tenu de cette menace grandissante notamment du fait du changement climatique, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de mettre en place un plan national de gestion de crise tempête. Le Plan tempête a pour but de permettre d'organiser rapidement et efficacement la gestion d'une crise tempête pour le secteur forestier et participe à maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques. Le PNFB précise que ce plan « sera élaboré au niveau national et mis en place dans chaque direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), en lien avec les collectivités concernées. Il s'appuiera sur la procédure développée par l'IGN pour estimer les dégâts ». Le PNFB indique aussi que « les dispositifs fiscaux encourageant l'investissement, l'épargne ou l'assurance (DEFI-Assurance, Compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA)) actuellement proposés aux propriétaires forestiers pour leur permettre de faire face économiquement à ce type de sinistre, seront évalués et, le cas échéant, adaptés ». L'objectif du plan de soutien gouvernemental est de fournir des outils, à la fois techniques et économiques, permettant aux services de l'État d'accompagner la prévention, la gestion et la sortie de crise. Un groupe de travail s'est réuni courant 2017 pour élaborer le plan national qui sera ensuite décliné en plans régionaux.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à décliner le plan national en tenant compte des spécificités de la région Occitanie. La première étape consistera à capitaliser les acquis de la gestion de crise lors de la dernière tempête en région de manière à structurer des actions préventives et d'organisation collectives pour la gestion de crise (mise en sécurité, renforts d'urgence et formations adaptées, estimation des dégâts, mobilisation et stockage des chablis, transport, risques liés à la reconstitution de la ressource, risques sanitaires accrus...).</p> <p>Des outils tels que des guides d'accompagnement et des fiches réflexes seront à intégrer dans la démarche selon une déclinaison adaptée au contexte régional.</p>

Livrables	Calendrier prévisionnel
Rédaction du plan régional tempête	2020

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette action ne possède pas d'incidence négative sur l'environnement.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
interprofession DDT/DRAAF Conseil régional – autres collectivités – URCOFOR CRPF, ONF, coopératives forestières, ETF, Chambres d'agriculture, DSF Lycées forestiers Propriétaires forestiers publics et privés, APNE

Mécanismes de financement prévisionnels
Budget d'intervention du ministère de l'agriculture

Titre de l'action	Assurer les conditions d'un dialogue de qualité entre les citoyens et les acteurs de la filière
N° fiche action	n°5.1
Orientation	Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique

Enjeux	<p>Au regard de l'évolution des pratiques forestières mais également des changements de modes de vie des habitants de la région Occitanie, le rapport des citoyens à la gestion forestière fait l'objet d'évolutions régulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le caractère renouvelable du matériau bois est de plus en plus reconnu et suscite un fort engouement pour ses produits, • les récoltes forestières à l'origine de la filière sont parfois décriées par la population <p>La forêt est reconnue, du fait de sa multifonctionnalité comme un espace de détente et de ressourcement, ce qui contribue à sa popularité. Cependant, cette fonction doit bien s'articuler avec sa vocation de production et les droits de ses propriétaires et gestionnaires.</p> <p>Il est ainsi essentiel pour la filière bois d'être en prise avec les évolutions sociétales notamment pour répondre aux attentes des citoyens et être reconnue comme un enjeu important de la société.</p> <p>Cet enjeu de dialogue est essentiel et nécessite un effort continu durant la période d'application du PRFB.</p>
Description de l'action	<p>Plus qu'une action de communication descendante, il s'agira de réaliser des démarches de participation citoyenne innovante afin de responsabiliser et d'associer les citoyens aux réflexions menées autour des problématiques de la filière forêt-bois. Des démarches innovantes pourraient être menées afin de recueillir les propositions des habitants de la région Occitanie et d'alimenter les réflexions de la CRFB.</p> <p>Une communication à l'échelle de l'ensemble de la région des résultats de cette participation citoyenne pourrait donner un impact plus large de la politique forestière auprès du grand public et participer de sa réussite sur l'ensemble des thématiques (pratiques forestières, bois construction...).</p> <p>Par ailleurs, en matière de fréquentation du public, prévoir la mise en place sur les itinéraires de promenade en forêt, dans le cadre de schémas d'accueil du public, d'une information sur les enjeux socio-économiques de la filière et les usages du bois, aux côtés d'autres informations sur les écosystèmes et les enjeux de biodiversité.</p>

Livrables	Calendrier prévisionnel
Réalisation d'une démarche régionale de participation citoyenne	Deux fois durant la durée du PRFB

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette action ne possède pas d'incidence négative sur l'environnement. Au contraire, elle peut avoir un impact positif sur la préservation des forêts quant à leur surfréquentation grâce à la mise en place d'itinéraires de loisirs adaptés et d'une sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
<p>Interprofession DDT/DRAAF, DREAL Conseil régional Conseils départementaux Autres collectivités, PNR, URCOFOR Propriétaires forestiers publics et privés, CRPF, ONF, Gestionnaires forestiers, ETF, Chambres d'agriculture</p>

Associations d'éducation à l'environnement et d'accompagnement des territoires et associations de protection de la nature et de l'environnement

Mécanismes de financement prévisionnels

Budget d'intervention du ministère de l'agriculture ou du ministère de l'écologie et de la transition
Conseil régional

Titre de l'action	Susciter des vocations et garantir des formations en lien avec les besoins de la filière
N° fiche action	n°5.2
Orientation	Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique

Enjeux	<p>Le diagnostic de la filière fait apparaître de nombreuses difficultés de recrutement aussi bien à l'amont qu'à l'aval. L'image des métiers de la filière, perçue comme « traditionnelle » et l'éloignement des centres urbains, semblent diminuer leur attractivité. L'intégration dans l'offre de formation de process technologique et numérique apportant de l'innovativité et du renouveau dans l'approche métier de la filière doit pouvoir en ce sens être un des leviers de redynamisme de la filière et métiers du bois</p> <p>De plus, un dialogue continue dans la filière entre les entreprises et les formateurs devra permettre d'adapter au mieux les formations aux besoins des entreprises.</p>
Description de l'action	<p>Conformément aux discussions du contrat de filière, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de réaliser une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) en continu, • d'élaborer une stratégie de promotion des métiers de la forêt et du bois, • de structurer un campus des métiers de la forêt et du bois en région Occitanie afin de structurer l'offre de formation, la faire gagner en niveau et en lisibilité et assurer une bonne prise en compte des enjeux du PRFB. <p>L'ensemble des actions en la matière ont notamment vocation à intégrer les contrats de filière définis durant la durée du PRFB.</p>

Livrables	Calendrier prévisionnel
GPEC	En continu
Stratégie de promotion des métiers	2019
Campus des métiers	2020

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
Cette action ne possède pas d'incidences négatives sur l'environnement.

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
Interprofession DIRECCTE/DRAAF/Rectorat Conseil régional Lycées forestiers et des métiers du bois et CFPPA, Chambres des métiers et de l'artisanat Associations d'éducation à l'environnement et d'accompagnement des territoires

Mécanismes de financement prévisionnels
Éducation nationale DIRECCTE Budget d'intervention du ministère de l'agriculture Conseil régional

Titre de l'action	Encourager les démarches territoriales
N° fiche action	n°5.3
Orientation	Conforter une filière forêt bois moteur et dynamique

Enjeux	<p>Au delà d'une approche sectorielle, évoquée dans l'ensemble des actions du PRFB, la filière forêt gagne en cohérence lorsqu'elle fait l'objet d'actions transversales à l'échelle des territoires. Les chartes forestières de territoires, les actions des PNR, de collectivités locales, les PDM et autres projets Dynamic bois ont montré l'intérêt d'une déclinaison locale de la politique forestière. Les démarches territoriales ou stratégies locales de développement forestiers présentent en effet de nombreux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une adaptation aux contextes locaux, souvent variés en région Occitanie, • une cohérence d'ensemble pour l'ensemble des enjeux de la filière (amont/aval, économiques, sociaux et environnementaux), • l'identification et l'animation de filières locales notamment pour les produits de niches (liège, plantes aromatiques et médicinales...), • l'implication des collectivités locales, • l'articulation avec les autres politiques publiques sectorielles (aménagement du territoire, eau, agriculture, biodiversité, risques...). <p>L'implication et le partenariat entre collectivités est également l'occasion d'associer les collectivités urbaines à la politique forestière et aux enjeux du PRFB comme cela est expérimenté entre la métropole de Montpellier et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc.</p>
Description de l'action	<p>L'action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • encourager l'émergence de démarches territoriales autour de la filière forêt bois, notamment celles portées par les collectivités locales, • pérenniser les moyens dédiés à l'ingénierie territoriale et étudier la possibilité de moyens d'intervention déclinés sur les territoires, • promouvoir l'intégration d'un volet forêt/bois dans les partenariats urbain/rural entre collectivités locales et construire un modèle de réciprocité entre les fournisseurs de ressources forestières et les consommateurs publics et privés. <p>Les territoires articuleront leurs stratégies et leurs actions. Leurs sommes permettront de développer la filière forêt-bois régionale sur le long terme. Pour cela, ils seront regroupés au sein d'un réseau régional, animé, pour ce qui concerne les démarches pilotées par des collectivités territoriales, par les Collectivités forestières d'Occitanie. En tant qu'animatrices, elles assureront les liens entre les territoires et les institutions régionales.</p>

Livrables	Calendrier prévisionnel
Animation du réseau des démarches territoriales	En continu

Analyse au titre de l'évaluation environnementale
<p>La mise en réseau, le partage d'expériences, la communication, la formation, peuvent contribuer à diffuser des pratiques de gestion durable. Les projets de territoire s'ils intègrent les multifonctionnalités de la forêt contribueront à sa gestion durable.</p> <p>Cette action ne possède a priori pas d'incidence négative.</p>

Principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre
<p>DRAAF Conseil régional - autres collectivités (notamment territoires forestiers) – PNR/PNx - URCOFOR CRPF, ONF, Chambres d'agriculture, Chambres des métiers et de l'artisanat, Chambres de commerce et d'industrie Interprofession Propriétaires forestiers publics et privés, Gestionnaires forestiers, ETF</p>

--

Mécanismes de financement prévisionnels

Feader Budget d'intervention du ministère de l'agriculture Conseil régional

5. Mise en œuvre et suivi du PRFB

5.1 L'articulation avec les contrats de filière forêt-bois

Deux documents de cadrage de la politique forêt-bois en région sont élaborés par les pouvoirs publics et les professionnels : le contrat de filière forêt bois et le PRFB. Ils portent en grande partie sur les mêmes thématiques et font ainsi l'objet d'une articulation forte. Cela étant, il convient d'apprécier au mieux les différences de ces deux outils pour comprendre leurs points de rapprochement.

	PRFB	Contrat de filière forêt bois
Durée d'application	10 ans	3 ans : 3 ou 4 contrats de filière seront donc définis durant la durée d'application du PRFB
Processus d'élaboration	Élaboré par la CRFB et approuvé par arrêté ministériel	Élaboré par un groupe de travail dédié avec une forte implication des professionnels de la filière en lien avec la CRFB, concrétisé sous forme de contrat signé entre l'interprofession, l'État et le conseil régional
Thématiques concernées	Ensemble des thématiques de la filière forêt bois, pour l'ensemble des fonctions de la forêt (économique, sociale et environnementale)	Accent porté sur les thématiques prioritaires aux yeux des professionnels notamment du point de vue économique
Contenu	À portée stratégique , il comprend des orientations générales et un large plan d'action articulé autour de 30 fiches actions	A portée opérationnelle , il contient un nombre limité d'actions considérées comme prioritaires, par les signataires du contrat. A titre d'exemple, le contrat signé en 2018 contient 13 actions.

Il ressort ainsi que le PRFB fixe le cadre stratégique dans lequel s'insèrent les contrats de filière. Le Contrat de filière forêt-bois Occitanie 2018-2021 est un peu particulier dans la mesure où il a été élaboré entre octobre 2017 et juillet 2018, donc en parallèle de l'élaboration du PRFB. Toutefois, les deux démarches se sont alimentées mutuellement de manière à respecter l'articulation des documents évoquées ci-dessus.

5.2 La déclinaison dans les SRGS et les DRA/SRA

Le Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), les Directives régionales d'aménagement (DRA) et les Schémas régionaux d'aménagement (SRA) constituent les documents cadres pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts privées, domaniales et des autres forêts publiques. Ils constituent une déclinaison du PRFB. Ils contiennent des éléments précis en matière de gestion sylvicole, diamètre d'exploitabilité, choix des essences ou prise en compte de l'environnement. Ils constituent ainsi une déclinaison plus opérationnelle des objectifs du PRFB. Afin de faciliter la prise en compte des objectifs du PRFB dans ces documents, ils devront contenir une grille d'appréciation de la prise en compte du PRFB qui suivra la structure suivante :

Orientation du PRFB concernée	Question à renseigner pour apprécier la prise en compte du PRFB dans les SRGS/DRA/SRA	Référence au sein du plan d'action du PRFB
Orientation 1 : Faire évoluer la gestion pour faire face aux changements globaux	Comment les choix sylvicoles, notamment les préconisations en matière d'essences sylvicoles, tiennent-ils compte des changements climatiques ?	Fiches actions 1.1, 1.2 et 1.3
	Comment les itinéraires de gestion définis participent à la dynamisation de la gestion et à l'objectif d'accroissement des prélèvements réalisés au niveau régional ?	Fiches actions 1.3 et 1.5
	Comment les itinéraires de gestion définis participent à dynamiser le renouvellement des forêts dans une optique d'augmentation de la ressource en bois d'œuvre ?	Fiches actions 1.4 et 4.7
	Comment les politiques définies contribuent-elles à faire augmenter la surface forestière en gestion durable ?	Fiches actions 1.6 et 1.7
Orientation 2 : Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière et Orientation 3 : Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie	Comment les objectifs et les actions définis participent-ils à assurer un approvisionnement durable et à limiter les tensions d'approvisionnement à venir (notamment douglas, épicéas et peupliers) ?	Fiche action 2.5
	Comment les objectifs et les actions définis participent-ils à faire progresser les bois en matière de traçabilité et de certification ?	Fiche action 2.6
Orientation 4 ; Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus	Comment les objectifs et les actions définis participent-ils à la préservation de la biodiversité ? (il est précisé ici que le SRGS intégrera une annexe verte dédiée à Natura 2000)	Fiches actions 1.3, 1.4, 1.5 et 4.1
	Comment les objectifs et les actions définis participent-ils à la préservation des sols et de la ressource en eau ?	Fiches actions 4.3 et 4.4
	Comment les objectifs et les actions définis participent-ils à la préservation des paysages ?	Fiche action 4.4
	Comment les objectifs et les actions définis intègrent-ils une politique de prévention des risques ?	Fiches actions 4.5, 4.6 et 4.7
Orientation 5 : Assurer les conditions d'un dialogue de qualité entre les citoyens et les acteurs de la filière	Comment les modalités de mise en œuvre et de suivi s'articulent-elles avec le PRFB ?	Ensemble du PRFB

Ainsi, chacun des documents devra joindre cette grille renseignée qui servira à l'autorité en charge de leur approbation d'apprécier la conformité avec le PRFB.

5.3 Mesures spéciales pour les parcs nationaux

La région Occitanie accueille deux parcs nationaux : le parc national des Pyrénées et le Parc national des Cévennes. Les coeurs des parcs nationaux comprennent respectivement 6 305 ha et 57 267 ha de forêts avec une forte représentation des forêts domaniales et communales.

Conformément à l'article L. 331-3 du Code de l'environnement, le PRFB doit être compatible avec les objectifs de protection définis pour les coeurs de parcs nationaux dans leur charte. Ainsi, les orientations et actions du PRFB ne s'appliqueront dans ces secteurs particuliers que dans la mesure

où ils ne contreviennent pas aux objectifs de protection des parcs nationaux.

Au-delà de cette articulation réglementaire, les chartes des parcs nationaux comportent des objectifs et orientations de développement durable qui visent au développement de la gestion forestière durable et de la filière. Un travail spécifique devra être mené pour identifier leurs complémentarités avec les objectifs et actions du PRFB, ceci afin de permettre une efficacité maximale des politiques publiques.

5.4 Moyens pour la mise en œuvre du PRFB

« *Conforter une filière régionale qui soit moteur et dynamique* » comme l'ambitionne l'orientation 5 du PRFB, nécessite une réflexion en matière de ressources et moyens notamment financiers, ressource qu'il faut savoir à la fois optimiser, mutualiser et diversifier, dans un contexte de financement public de plus en plus tendu.

Aujourd'hui de nouvelles sources de financements impliquant des fonds privés, au titre par exemple de compensation écologique ou carbone, sont susceptibles de pouvoir constituer de nouvelles ressources que nos institutions publiques doivent être en capacité de savoir mobiliser, pour aider à la réalisation du présent programme.

C'est en cela, qu'en compléments des 30 actions décrites au Plan d'action du PRFB, sera engagé un travail approfondi d'ingénierie financière visant à encourager de nouveaux montages financiers publics / privés.

S'il est difficile de programmer pour les dix prochaines années les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du PRFB, il est possible d'identifier les principaux outils financiers qui pourront être mobilisés.

Les fonds européens

Le Programme de développement rural (PDR) régional constitue la stratégie et les modalités de la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), finançant le second pilier de la politique agricole commune. Il contribue significativement à la mise en œuvre de la politique forestière sur le territoire notamment dans les domaines de l'amont forestier (plantations, desserte, amélioration), de l'aval forestier (aide à la première transformation), de la politique de risques (DFCI, RTM), de la préservation de l'environnement (eau, biodiversité) et de l'animation (transfert de connaissances, stratégies locales de développement forestier). La révision du PDR « post 2020 » en déclinaison de la politique agricole commune sera l'occasion de pouvoir proposer des évolutions du contenu et champ des mesures pour une prise en compte optimale des orientations et actions du PRFB. Elle s'appuiera notamment sur un bilan technique et financier de la dernière programmation. Les modalités de mobilisation des aides seront discutées afin de prendre en compte au mieux les spécificités régionales. Par exemple, la possibilité de valoriser les travaux pour propre compte sera examinée au regard du cadre réglementaire.

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) est également aujourd'hui un dispositif d'intervention possible de financements possibles d'actions pouvant profiter à la valorisation des forêts et au dynamisme de la filière. Là aussi, le cadre d'élaboration du prochain programme opérationnel FEDER pourra être une opportunité de proposition d'axe d'interventions le plus en adéquation avec ceux du PRFB.

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) sera également mobilisé pour la mise en œuvre du PRFB en fonction des dispositions prévues par les cadres européens et nationaux. Les domaines de l'innovation, de l'aide aux entreprises de l'aval et de l'acquisition de connaissances sont particulièrement visés.

Une partie de ce fonds fait l'objet d'une déclinaison territoriale particulière au niveau des massifs et de certaines régions européennes, dans le cadre de programmes Interreg, afin de favoriser la coopération. La région Occitanie, avec deux massifs montagneux et frontalière de l'Espagne et de l'Andorre, est concernée par ces dispositifs financiers. Il y a ainsi un enjeu à mobiliser au mieux ces fonds et à articuler leur utilisation avec les politiques régionales.

Par ailleurs, le fonds LIFE (l'instrument financier pour l'environnement) permet également de soutenir des projets de grande ampleur dans le domaine forestier, en particulier sur les sujets du changement climatique ou de la biodiversité. Un travail d'animation sera effectué de manière à augmenter l'utilisation de ce fonds lors des dix prochaines années.

Les moyens propres des services en charge de la forêt au sein de l'État et du conseil régional

Le PRFB fixe désormais le un cadre d'utilisation de ces moyens. Si une partie de ceux-ci sont consacrés au co-financement des fonds européens, l'État et le Conseil Régional disposent de fonds propres susceptibles de soutenir ou mettre en œuvre des actions qui ne sont pas inscrites dans les documents de planification des fonds européens. Les subventions seront ainsi accordées en priorité aux actions inscrites au PRFB et au contrat de filière.

L'affectation de ces moyens pourra notamment être orientée vers les actions que l'État et/ou le Conseil régional considèrent comme majeures.

Pour le Conseil régional, cette priorité est fixée sur les actions relevant :

- de l'orientation 3 du programme (considérant celles-ci structurelles pour la filière et cohérentes avec le Contrat de Filière) ;
- de l'ensemble des autres orientations pour celles novatrices ou porteuses d'innovation ainsi que celles garantissant la continuité des interventions de soutien de la filière, notamment amont.

Ces éléments de priorisation pourront s'ajuster chaque année en fonction du contexte réglementaire et budgétaire et, en fonction des tendances/résultats obtenus concernant les critères objectifs définis au 5.5, qui feront tous les trois ans l'objet d'un point de bilan intermédiaire du programme.

Ce bilan s'effectuera en phase avec le calendrier de mise en œuvre du Contrat de Filière (2019 / 2021) et de son renouvellement triennal, permettant ainsi que ces réajustements éventuels de priorisation d'actions, se fassent de manière cohérente entre les deux documents (Contrat de Filière et PRFB).

L'articulation avec les autres politiques publiques et l'action des opérateurs publics

La filière forêt bois concerne de nombreuses politiques sectorielles : habitat, environnement, risques...

Au travers de ces différentes politiques sectorielles, des aides peuvent aujourd'hui parfois être attribuées à des actions bénéficiant à la filière : en matière de protection des milieux et ressource

(eau), de réduction de vulnérabilité face aux risques naturels, ...

Il sera recherché la meilleure articulation de ces financements

Pour ce faire l'ensemble des services ou des opérateurs en charge de ces politiques seront régulièrement associés au suivi de la mise en œuvre du PRFB. Un rendu annuel des moyens consacrés sera effectué en CRFB.

L'implication des acteurs privés

Comme cela est souligné dans le plan d'actions, plusieurs pistes d'outils financiers privés ou publics/privés ont été avancées dans le cadre des travaux d'élaboration du PRFB (mécénat, fonds d'investissement, fonds de soutien...).

Si ces fonds garantissent des intérêts convergents entre les acteurs de la filière, l'émergence et la promotion de tels dispositifs seront soutenues pour en garantir la pérennité grâce à des études de faisabilité, d'ingénierie financière.

5.5 Le tableau de bord du PRFB : les 12 indicateurs clefs

Afin de suivre l'avancée des travaux, 12 indicateurs de résultats assortis d'objectifs ont été définis. Ces indicateurs sont sciemment centrés sur les résultats. Ils seront présentés chaque année à la CRFB et permettront d'éclairer le débat sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés :

n°	Indicateurs	Description des données de référence	Objectif à 10 ans
1	Variation des prélèvements	La variation relative s'applique aux données de l'enquête de branche La période de référence est l'année 2016.	+ 16 % en volume d'ici 2029 (à partir des données disponibles : année 2026)
2	Production de sciages	Données de l'enquête de branche scieries mesurées annuellement. L'année de référence est l'année 2016	+ 30 % en volume d'ici 2029 (à partir des données disponibles : année 2026)
3	Consommation des chaufferies collectives	Données fournies par l'observatoire régional bois énergie (ADEME). L'année de référence est l'année 2018	+ 67 % en masse d'ici 2029 (à partir des données 2026)
4	Approvisionnement régional des entités industrielles	Données fournies par les entreprises	+ 20 % en volume d'ici 2029 (à partir des données disponibles : année 2026)
5	Surface annuelle renouvelée	Indicateur à construire en lien avec les professionnels forestiers d'ici juin 2019	Objectif à déterminer au regard de la construction de l'indicateur
6	Balance commerciale	Données fournies annuellement par les douanes au ministère de l'agriculture. L'année de référence est l'année 2016 avec un déficit total pour la filière de 205 M€.	- 15 % de réduction du déficit commercial en euros d'ici 2029 (à partir des données disponibles : année 2026)
7	Nombre d'emplois dans la filière	Données fournies par l'Insee. L'année de référence est l'année 2014. Le périmètre des entreprises considérée est le périmètre	+5 % en nombre d'ici 2029 (à partir des données disponibles : 2024)

		restreint. ⁷	
8	Chiffre d'affaires des entreprises de la filière	Données fournies par l'Insee. L'année de référence est l'année 2014. Le périmètre des entreprises considérée est le périmètre restreint. ⁸	+ 15 % en euros d'ici 2029 (à partir des données disponibles : 2024)
9	Etat de conservation des habitats forestiers	Indicateur à construire d'ici juin 2019	Maintien de l'état de conservation relevé en 2018
10	Déficit foliaire des forêts	% d'arbres présentant plus de 50 % de déficit foliaire dans les placettes suivies par le département santé des forêts (DSF). L'année de référence est l'année 2018.	Indicateur de suivi, pas d'objectif affiché (pour mémoire variation de +9 % lors des 10 dernières années)
11	Surface incendiée	Données issues de la base Prométhée. Moyenne des dix dernières années. La référence est la période 2008-2017.	- 20 % en surface d'ici 2029
12	Carbone stocké par la filière forêt-bois	L'indicateur est à construire et s'appuiera notamment sur les données renseignées pour alimenter les indicateurs de gestion durable des forêts définis au niveau national. L'indicateur des IGD sur le carbone doit faire l'objet d'une étude d'amélioration de sa métrique en vue de la proche production des IGD 2020. Il est proposé de s'appuyer sur ce travail de fond déjà programmé au niveau national pour améliorer le calcul d'un indicateur carbone (biomasse, sols) synthétique. A partir du nouvel indicateur conçu pour les IGD, il sera possible de faire un calcul à l'échelle de la région Occitanie.	pas d'objectif affiché, celui-ci pourra être fixé a posteriori par la CRFB

5.6 La gouvernance et le suivi du PRFB

La CRFB a élaboré le PRFB ; elle en assurera également le suivi.

Chaque année, les données du tableau de bord seront renseignées et un état d'avancement du plan d'actions sera présenté en s'appuyant notamment sur la capitalisation des bases de données et des connaissances acquises à travers la réalisation des actions du programme et de certains de leurs livrables produits.

Certaines actions pourront faire l'objet d'un suivi dédié sous forme de groupes de travail dont la synthèse des travaux sera présentée en CRFB.

De manière similaire, l'avancement du contrat de filière sera présenté de façon à identifier les articulations et complémentarités des deux démarches.

Le PRFB fera l'objet d'une programmation annuelle en CRFB et triennale (notamment au travers

⁷ Il s'agit de l'ensemble des établissements pour lesquels il est certain qu'ils participent à la transformation du bois puisque leur code d'activité principale (code NAF rév2 détaillé) ou les productions identifiées par enquête annuelle nationale (EAP de l'INSEE, SRI et EXF du ministère de l'agriculture et de l'alimentation) ne laissent pas de doute (exemple : 0220Z «Exploitation forestière»).

⁸ Il s'agit de l'ensemble des établissements pour lesquels il est certain qu'ils participent à la transformation du bois puisque leur code d'activité principale (code NAF rév2 détaillé) ou les productions identifiées par enquête annuelle nationale (EAP de l'INSEE, SRI et EXF du ministère de l'agriculture et de l'alimentation) ne laissent pas de doute (exemple : 0220Z «Exploitation forestière»).

du contrat de filière). Elle permettra de mettre en adéquation les moyens disponibles et objectifs identifiés. Au fur et à mesure de l'avancée des actions, des pilotes seront désignés. Ils bénéficieront d'un appui dans la mesure où ils contribuent à la mise en œuvre du PRFB. En parallèle ils auront la responsabilité d'associer l'ensemble des acteurs identifiés dans le PRFB dans le cadre de la mise en œuvre de leur action.

Cette méthode de suivi annuel permettra une démarche plus dynamique et interactive dans le temps et avec les acteurs de la filière, utiles à d'éventuels (ré) ajustements stratégiques, en cours de programme.

Par ailleurs, à partir de l'année 2027, les travaux de révision du PRFB seront engagés et s'appuieront sur un bilan critique de la mise en œuvre du PRFB actuel.

Glossaire

AAP : Appel à projets
ABF : Architecte des bâtiments de France
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMI : appel à manifestation d'intérêt
APNE : Association de protection de la nature et de l'environnement
APPB : arrêté préfectoral de protection de biotope
ARS : Agence régionale de santé
ASA : Association syndicale autorisée
ASL : Association syndicale libre
BCIAT : Biomasse pour l'industrie, l'agriculture et le tertiaire
BDIFF : Base de données sur les incendies de forêts en France
BMA : Bois massif aboutés
BMR : Bois massif reconstitués
BPI : Banque publique d'investissement
BTMC : Bois des territoires du massif central
CA : chiffre d'affaires
CBPS : Code de bonnes pratiques sylvicoles
CFT : Charte forestière de territoire
CLT : bois lamellé-croisé (*cross-laminated timber*)
CEFE/CNRS : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du Centre national de la recherche scientifique
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CNPf : Centre national de la propriété forestière
CRE : Commission de régulation de l'énergie
CRFB : Commission régionale de la forêt et du bois
CRIIT Bois : Centre régional d'innovation et de transferts technologiques des industries du bois
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DDFIP : Direction départementale des finances publiques
DDT : Direction départementale des territoires
DFCI : Défense des forêts contre les incendies
DIR : Direction interdépartementale des routes
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DPFM : Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne
DRA : directives régionales d'aménagement
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSF : Département santé des forêts
DYNAMIC Bois : Appel à manifestation d'intérêt pour insuffler une nouvelle dynamique dans l'approvisionnement des chaufferies du fonds chaleur à partir du bois
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ETF : Entrepreneur de travaux forestiers
FCBA : Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FFN : Fonds forestier national
FIBOIS Occitanie : interprofession de la forêt et du bois de la région Occitanie

FNE : France nature environnement
 FREDT : Fédération régionale des entrepreneurs des territoires
 FSC : Forest stewardship council (*Conseil de soutien de la forêt*)
 FUI : Fonds unique interministériel
 GIEEF : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier
 GR : grandes randonnées
 IDF : Institut du développement forestier
 IGN : Institut géographique national
 INRA : Institut national de la recherche agronomique
 INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
 INTERREG : Programme de coopération territoriale européenne
 IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
 LIDAR : détection et estimation de la distance par laser (*Laser detection and ranging*)
 LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
 MAA : Ministère de l'alimentation et de l'agriculture
 MAE : mesure agri-environnementale
 MFR : Matériel forestier de reproduction
 OLD : Obligation légale de débroussaillage
 ONF : Office national des forêts
 ORF : Orientations régionales forestières
 PCAET : Plan climat air énergie territorial
 PDM : Plan de développement de massif
 PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières
 PIA : Programme d'investissement d'avenir
 PIB : Produit intérieur brut
 PDR : Programme de développement rural
 PPRDF : Plan pluriannuel régional de développement forestier
 PN(x) : Parc national (ou nationaux)
 PNFB : Programme national de la forêt et du bois
 PNR : Parc naturel régional
 PR : itinéraire de promenade et randonnée
 PRFB : Programme régional de la forêt et du bois
 PSG : Plan simple de gestion
 RTG : règlement type de gestion
 RTM : restauration des terrains de montagne
 SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
 SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
 SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
 SER : Sylvo-éco-régions
 SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales
 SRA : Schéma régional d'aménagement
 SRB : Schéma régional biomasse
 SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
 SRGS : Schéma régional de gestion sylvicole
 UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
 URCOFOR : Union régionale des collectivités forestières
 ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

Crédits photos couverture, de gauche à droite et de haut en bas :
© Grégoire Gautier/ DRAAF Occitanie ; © Marie-Pierre Tuffery ; © Grégoire Gautier/ DRAAF Occitanie ; © Laurent
Firmin/DRAAF Occitanie ; © Sébastien Nuttens / Atelier S ; © Grégoire Gautier/ DRAAF Occitanie

Le programme régional de la forêt et du bois d' Occitanie a été arrêté par
arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation du 19 juin 2019
publié au journal officiel de la république française le 27 juin 2019